

La transition à la démocratie chilienne : un processus long et périlleux

Analyse transitologique des deux premiers mandats présidentiels post-dictature sous une perspective néo-institutionnelle

Mémoire réalisé par
Valentin Murez

Promoteur
Prof. Amine Ait-Chaalal

Lecteur
Prof. Emmanuelle Piccoli

SPRI2MS/DI – Master en Sciences Politiques, Relations Internationales à finalité
Diplomatie et Résolution des conflits

Année académique 2017-2018

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

A titre de préambule, je tiens à adresser mes remerciements à l'ensemble des personnes qui de près ou de loin, ont contribué physiquement ou moralement à ce travail.

Je remercie, spécialement, mon promoteur, le Professeur Ait-Chaalal, pour m'avoir poussé à choisir ce merveilleux pays qu'est le Chili comme sujet de mémoire. Je le remercie également pour son dévouement et son expérience en la matière.

Je tiens également à remercier tout particulièrement les membres de ma famille, Maman, Papa, Rémi, Jean-Mi, pour tout le soutien dont ils m'ont fait part durant toutes ces années d'étude. Merci à eux, pour les relectures, les conseils avisés et la patience dont ils ont fait preuve pour me supporter.

Je veux vivre dans un pays où il n'y a pas d'excommuniés.
Je veux vivre dans un monde où les êtres seront seulement
humains, sans autres titres que celui-ci, sans être obsédés par
une règle, par un mot, par une étiquette.
Je veux qu'on puisse entrer dans toutes les églises, dans
toutes les imprimeries.
Je veux qu'on n'attende plus jamais personne à la porte d'un
hôtel de ville pour l'arrêter, pour l'expulser.
Je veux que tous entrent et sortent en souriant de la mairie.
Je ne veux plus que quiconque fuie en gondole, que
quiconque soit poursuivi par des motos.
Je veux que l'immense majorité, la seule majorité : tout le
monde, puisse parler, lire, écouter, s'épanouir.

Pablo Neruda, "J'avoue que j'ai vécu"

Table des matières

Introduction	6
Chapitre 1 : <i>Trait d'histoire</i>	9
1.1. Contexte historique	9
1.2. Un président socialiste dans une période de guerre froide.....	11
1.3. Le 11 septembre 1973 et le général Augusto Pinochet	15
1.4. La dictature chilienne	16
Chapitre 2 : <i>La dictature chilienne dans un cadre théorique</i>.....	23
2.1. Qu'est-ce qu'un régime politique ?	23
2.2. Dictature versus démocratie	25
2.3. Typologie des régimes non-démocratiques de Juan Linz appliquée à la dictature chilienne	26
2.4. Caractéristiques de la dictature chilienne à travers l'étude des dictatures militaires sud-américaines.....	33
2.4.1. Définition d'un régime militaire	33
2.4.2. Les sous-types de régimes militaires.....	35
Chapitre 3 : <i>La transition et la consolidation démocratique chilienne post-autoritarisme</i> .	37
3.1. La transitologie : vue d'ensemble de la discipline	37
3.2. La transitologie selon Juan J. Linz et Alfred Stepan.....	43
3.3. Les phases de la transition à la démocratie chilienne.....	45
3.3.1. Section 1 : La libéralisation.....	45
3.3.2. Section 2 : Le chemin de la transition	47
3.3.2.1. Les macro-variables	47
I. Le mode de transition démocratique	47
II. L'héritage du régime précédent.....	49
3.3.2.2. Les micro-variables	50
I. La composition institutionnelle et la nature du leadership du régime précédent .	50
II. « Who starts and who controls ? » ou l'origine des initiateurs de la transition ...	55
III. Les paramètres économiques de la légitimité et de la coercition	56
IV. Le processus constitutionnel	57
V. L'influence et l'environnement internationaux : le concept de « zeitgeist »	60
3.3.2.3. Conclusion de la phase de transition démocratique	60

3.3.3.	Section 3 : la tâche de consolidation	65
3.3.3.1.	Micro-variable	69
I.	La composition institutionnelle et la nature du leadership du régime précédent .	69
I.I.	Réconciliation post-autoritarisme VS Travail de mémoire	69
I.II.	Le tournant majeur pour la consolidation : l’affaire Pinochet	76
Conclusion		81
Bibliographie		86

Introduction

Le Chili est une terre de nature. C'est un territoire tellement étiré que tous les types de paysages se côtoient le long de la cordillère des Andes : du désert d'Atacama dans le nord aux vastes vignobles des plaines du centre, en passant par la région des lacs et ses paysages volcaniques, pour arriver, enfin, dans le sud aux plaines sauvages et austères des Terres de feu de la Patagonie.

Le Chili est une terre de cultures variées où les ethnies se mélangent entre les communautés mapuches, les Hispaniques chiliens, fruits du mixage entre les peuples autochtones et les premiers colons espagnols, et les immigrants européens. C'est un pays où la notion de famille est restée essentielle. Elle sera rassemblée les jours festifs autour des interminables *asados*, un verre de Pisco Sour à la main, elle rythmera ses nuits entre les danses traditionnelles de la *cueca* et les sons déhanchant du reggaeton.

Mais le Chili est aussi une terre avec une histoire politique. Un pays qui connut les atrocités de la dictature et qui mit du temps à panser ses plaies. Le Chili est l'espoir d'une idéologie de gauche élue par la voie des urnes qui dut se heurter au conservatisme libéral et à son puissant allié nord-américain. Le Chili est l'histoire d'une transition à la démocratie qui fit couler beaucoup d'encre du fait de sa construction longue, périlleuse et jamais vraiment achevée. Le Chili est l'histoire d'un dictateur qui réussit à soumettre les préceptes de la souveraineté démocratique, qui implanta son propre héritage dans la Constitution de son pays et qui ne fut jamais jugé pour ses crimes.

En 1990, lorsque le pouvoir démocratique ressurgit après dix-sept ans de dictature, le peuple chilien s'attend, enfin, à tourner définitivement la page autoritariste pour évoluer en une nation moderne qui jouira des « bienfaits » de la démocratie. Pourtant, les Chiliens ne le savaient pas encore, mais cette page n'était pas encore prête à s'effacer au profit des préceptes démocratiques de liberté, d'égalité, de justice... Pinochet et les forces armées chiliennes ont anticipé minutieusement ce jour où ils se verraient forcer de remettre le pouvoir aux civils. Le général et sa caste politique exécutèrent un habile et très ingénieux plan qui tissait une toile autoritaire autour de la Constitution du pays, de ses institutions et de ses modes de fonctionnement. Cette manœuvre visait à blanchir les crimes contre l'humanité commis

durant la période dictatoriale et de permettre la continuation de l'héritage autoritariste, cher à toute une droite politique.

En conséquence, la démocratie dont hérite Patricio Aylwin le 11 mars 1990 est pervertie par un héritage tout droit imposé par la dictature et qui obstrue les rêves démocratiques de la « Concertación de Partidos por la Democracia ». Mais quels sont réellement ces éléments qui font du régime chilien en 1990, une démocratie qualifiée de « mise sous tutelle de l'armée » ? Comment s'articulent-ils dans la trame de la démocratie et comment lui font-ils obstruction ? A partir de quels instants peut-on juger que la démocratie chilienne se consolida vraiment sous le joug des réformes institutionnelles ?

Dans le but de répondre à ces questions significatives, une liste d'hypothèses et de questions de recherche a été élaborée et sera la base de cette démarche scientifique :

- Le cadre institutionnel imposé par la dictature juste avant les premières élections présidentielles et parlementaires libres de 1990, ne permettait pas l'avènement d'un régime totalement démocratique.
- Quelles sont les « enclaves autoritaires » dans le système politique chilien qui ne permettaient pas l'accomplissement de la transition démocratique sous les présidences de Patricio Aylwin et Eduardo Frei Ruiz-Tagle ?
- Comment s'est articulée la transition démocratique chilienne d'un point de vue du jeu politique ?
- Quel rôle ont joué l'opinion publique et la société chilienne dans le processus de consolidation démocratique ?

Pour démontrer ces hypothèses et répondre à ces questions de recherche, la période d'étude se focalise sur les deux premières présidences post-dictature, c'est-à-dire la présidence de Patricio Aylwin (1990-1994) et celle de Eduardo Frei Ruiz-Tagle (1994-2000). La présente démarche coïncide avec une étude de la transition à la démocratie d'un pays. Par conséquent, la sphère des sciences politiques qui se consacre à étudier ce phénomène se classe dans le champ d'étude des *Democratization studies* et range ses théories sous le vocable de la transitologie. Dans ce travail, cette discipline transitologique est utilisée pour mettre en lumière les dynamiques, les axiomes et les faits saillants qui élucideront nos hypothèses. Pour l'exigence qui requiert de suivre une logique scientifique et un fil conducteur fonctionnel, les théories du sociologue et politologue espagnole Juan J. Linz et son compère américain Alfred Stepan sont essentiellement utilisées. Ceux-ci orientent leurs théories sur le jeu politique et

sur les relations directes des acteurs, tout comme leurs performances. La perspective envisagée est de l'ordre du néo-institutionnalisme et l'hypothèse conductrice est celle du « path dependency ».

Ce travail se définit comme un mémoire de synthèse. Dans cette perspective, la majeure partie des sources mobilisées provient d'une lecture exhaustive de la littérature existante sur le sujet. Les faits et les théories majoritairement recoupés proviennent d'articles scientifiques, de monographies, de textes extrinsèques, et d'autres sources littéraires d'ordre scientifique. Par la suite, la démarche scientifique s'appuie également sur des articles provenant de journaux et de sites d'internet. Enfin, elle recourt à l'analyse de textes de lois actuels ou historiques, notamment la Constitution chilienne introduite en 1980.

Je peux également me baser sur mon expérience personnelle pour la rédaction de ce travail, puisque j'ai eu la chance de vivre sept mois au Chili dans le cadre d'un échange universitaire Mercator, durant ma deuxième année de Master. Vivre, étudier, sortir à Santiago ; partager mon quotidien avec des natifs ; échanger des idées et des conversations avec mes professeurs sur place m'ont permis de m'imbiber de l'histoire du Chili, de sa culture et des tensions qui règnent encore aujourd'hui dans cette société. J'ai pu me rendre compte de la persistance des problèmes sociétaux créés pendant la période dictatoriale et du poids de son héritage dans la formation des classes sociales et de leurs idéaux. J'ai participé à des débats entre partisans de Pinochet et ses détracteurs, j'ai pu assister aussi aux manifestations estudiantines qui secouent le pays, tout cela m'a donné le pouls de cette société encore bien divisée par son passé.

Finalement, ce travail est divisé en trois grands chapitres : premièrement, un chapitre retraçant les événements concourant à la dictature, son déroulement et la conjoncture qui précipita sa « chute ». Cette première partie permettra de mettre en lumière des dynamiques qui joueront un rôle prédominant dans la transition à la démocratie chilienne. Deuxièmement, un chapitre consacré à l'élaboration d'une base théorique et explicative claire des composants et des éléments qui forment la structure du concept de transition démocratique. Troisièmement, un chapitre qui sera le corpus de l'étude scientifique qui comprend, d'une part, la définition et les méthodes scientifiques de la transitologie et d'autre part, l'étude minutieuse de la phase de transition et de consolidation chilienne au travers de variables indépendantes définies par Juan Linz et Alfred Stepan.

Chapitre 1 : Trait d'histoire

Le 4 septembre 1970, le docteur Salvador Allende remporte les élections présidentielles du Chili. L'homme providentiel de la gauche représente un nouvel essor pour le pays, l'État socialiste peut naître grâce à la légitimité des urnes, une grande première en Amérique du Sud. Allende ne le sait pas encore mais sa victoire et celle de son parti, l'Unité populaire, regroupant l'ensemble des partis de gauche, seront de courte durée. Trois ans plus tard, quasiment jour pour jour, les armées chiliennes, menées par le général Augusto Pinochet, se retourneront contre le président pour installer la dictature militaire qui durera dix-sept ans. Dans cette partie historique, il est exposé la conjoncture et les acteurs menant au coup d'État de la Moneda¹ le 11 septembre 1973. Elle décrit par la suite les grandes dates, les événements et les éléments majeurs qui caractérisent la dictature chilienne jusqu'au retour d'un président élu démocratiquement le 11 mars 1990.

1.1. Contexte historique

Pour comprendre l'émergence du coup d'État chilien, il est important de le situer dans son temps et son contexte tant international que national.

Durant les années soixante et septante, la guerre froide bat son plein : les États-Unis de Richard Nixon rivalisent avec l'URSS de Léonid Brejnev. Les deux grandes nations, que tout oppose, se livrent une guerre d'influence à travers le globe grâce à des alliances bilatérales et/ou multilatérales sur un fond d'opposition entre l'idéologie capitaliste et l'idéologie communiste. A cette époque, l'Amérique du Sud est la chasse gardée des Américains grâce au travail d'ingérence, d'influence et d'assistance fourni par la CIA. Après la grande crise des missiles cubains, Washington ne tient pas à laisser à nouveau des idées marxistes se développer dans son entourage géopolitique, considérant l'Amérique du Sud comme son domaine privé. Il en découle deux volets distincts dans la politique extérieure américaine vers ce continent ; d'une part un volet réformiste et d'autre part un volet sécuritaire-conservateur². En premier lieu, le volet réformiste est « une Alliance pour le progrès » qui est proposé par le président Kennedy, suggérant la réalisation, dans la décennie, de 12 objectifs composés de

¹ Nom du palais présidentiel chilien, situé en plein centre-ville de Santiago.

² I. Yépez Del Castillo, *Analyse socio-politique de l'Amérique latine*, LDVLP2631, Note de cours, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2017.

réformes structurelles dont, entre autres, des réformes agraires, la mise en place de politiques pour un meilleur équilibre des revenus, l'amélioration de l'enseignement, etc. Ces propositions constituent une tentative de réponse à la conflictualité sociale existante en Amérique du Sud et à la crainte que l'expérience de la révolution cubaine ne se généralise dans tout le continent (existence de foyers de guérilla)³. Parallèlement à ce premier volet, Kennedy consolide un deuxième volet, cette fois-ci d'ordre sécuritaire. Il commande la formation de forces spéciales sud-américaines dans d'importants centres d'instructions (USA-Panama) pour la lutte antisubversive. Sous les présidences américaines qui suivront, le volet sécuritaire s'imposera sur le volet réformiste, jusqu'à vider « l'Alliance pour le progrès » de son contenu⁴. Des programmes supplémentaires d'assistance militaire sont mis en place par Johnson et Nixon sous le nom de « Military Assistance Advisory Groups » (MAAG). Dans la continuité du volet sécuritaire, la diplomatie américaine a pour théorie de valoriser des régimes stricts, voire dictatoriaux, qui assurent la stabilité de leur pays et les intérêts économiques locaux et occidentaux, pour éviter d'assister à la transformation d'un régime démocratique qui se laisserait progressivement entraîner dans une spirale communiste⁵.

Le terreau autoritaire chilien provient également de divers facteurs politico-sociaux et économiques spécifiques au pays. Sur le plan social, la société chilienne est encore très marquée par l'héritage colonial espagnol. Les différences sociales sont énormes entre les différentes couches de la population résultant des ségrégations raciales entre « indios », noirs, métisses, mulâtres, créoles et péninsulaires espagnols qui composent le socle de la population du continent durant les colonies⁶. A cette époque, la terre est divisée en « haciendas »⁷, celles-ci n'appartiennent, majoritairement, qu'aux colons espagnols qui ont le droit de l'exploiter comme ils l'entendent en échange d'une taxe payée à la couronne espagnole. Sur cette propriété, le colon a le droit de vie ou de mort sur les indigènes qui y travaillent. Cette réforme agraire et ce type de propriété de la terre vont fortement marquer l'histoire chilienne⁸ et ses modes de production. L'« être indien » devient un critère d'exclusion sociale qui se perpétuera bien après les colonies. Tandis que les familles riches, souvent peu nombreuses, continuent encore de se partager l'ensemble des terres, des richesses et tirent les rênes du

³ I. Yépez Del Castillo, *Analyse socio-politique de l'Amérique latine*, LDVLP2631, op.cit.

⁴ Ibidem.

⁵ Ibidem.

⁶ P. Zagefka, « Indios, Ibériques, Mestizos, Mulatos en Amérique espagnole : un point historique sur la construction sociale des catégories ethniques », in *HAL archives-ouvertes*, (2006).

⁷ Grandes propriétés terriennes.

⁸ I. Yépez Del Castillo, *Analyse socio-politique de l'Amérique latine*, LDVLP2631, op.cit.

pouvoir. Ce système de production crée une dépendance économique du pays pour l'extraction de matières premières⁹ et l'exportation agricole. Enfin, de grandes entreprises internationales, majoritairement américaines, ont accaparé un grand nombre de richesses naturelles et elles se limitent, pour l'ensemble, à redistribuer les bénéfices aux populations locales. Au début des années 1960, cet ensemble de facteurs érige un État chilien composé de populations largement inégalitaires d'un point de vue social. Celles-ci s'opposent aux entreprises internationales exploitant les richesses du pays. L'ensemble de ces éléments a généré des couches sociales très sensibles aux idées marxistes qui prônent notamment la répartition égale des richesses, la nationalisation des entreprises et les mêmes droits sociaux pour tous. Pour affirmer cette tendance, l'exemple cubain prouve aux populations chiliennes que la révolte socialiste est possible. Le pays assiste alors à une intensification significative des contradictions sociales. « Ce sera l'irruption des couches sociales jusqu'alors inorganisées (paysannerie), le développement et la « politisation » des conflits industriels, l'apparition des forces radicales d'opposition au *statu quo*, la contestation de l'autorité »¹⁰. C'est pour faire face à ces multiples menaces que sera remplacé l'État « constitutionnel » par l'armée nationale chilienne entraînée par la CIA, notamment au Panama¹¹. Il faut préciser que le cas chilien ne fait pas preuve d'unicité puisque cette réalité politico-sociale et économique se reflète dans l'ensemble des pays du continent sud-américain. En effet, durant cette période (1960-1970), les pays d'Amérique du Sud sont particulièrement enclins à subir des coups d'État de la part de junte d'officiers ou de généraux accompagnés de leur armée et à se voir imposer des dictatures militaires anti-communistes. Ces junte militaires ont pour objectif de contrer et annihiler les revendications politiques et idéologiques communistes des couches lésées de la population, au profit des classes dominantes.

1.2. Un président socialiste dans une période de guerre froide

Dans ce contexte tendu, un homme issu de la bourgeoisie, Salvador Allende, a le courage de se présenter aux élections présidentielles du Chili avec l'espoir d'emmener sa patrie, par une transition pacifique et démocratique, vers le socialisme. Cet homme, passionné de politique

⁹ Le Chili est très dépendant de ses exportations de cuivre provenant des mines dans le nord du pays.

¹⁰ M. Löwy, E. Sader, « La militarisation de l'État en Amérique latine », in *Tiers-Monde*, vol.17, n°68 (1976), pp. 864.

¹¹L'École des Amériques est un centre d'entraînement et de formation du département de la défense américaine consacré aux militaires et personnels de sécurité du sous-continent américain. Il fut créé en 1946 et vit passer en ses lieux, de célèbres généraux et dictateurs sud-américains.

dès son plus jeune âge¹², s'était déjà présenté, sans succès, aux élections présidentielles de 1952, 1958 et 1964 en tant que chef de file emblématique du parti socialiste¹³, poste qu'il occupe depuis 1944. Sans se décourager, Allende réussit, non sans peine, à fédérer l'opposition de gauche et du centre gauche pour soutenir sa candidature sous le drapeau de l'Unité populaire¹⁴ aux élections de 1970. Il est un grand admirateur des frères Castro et de la révolution cubaine mais il n'adhère pas au mythe de la lutte armée qui caractérise le continent à l'époque. Son but est d'ériger un programme de réformes vigoureuses appuyé par l'ensemble des syndicats. Il veut la nationalisation totale de toutes les industries de base, des banques et des communications. Cette volonté développera sa popularité tout au long des années soixante mais fera de lui l'ennemi juré de la droite conservatrice soutenue par les États-Unis. Salvador Allende est présenté comme un homme intègre et pourvu d'une grande finesse d'esprit, « il représente le visage modeste et modéré de la gauche chilienne »¹⁵.

Au début du mois de septembre 1970, les résultats des urnes sont connus : Salvador Allende arrive en tête avec 36,6% des suffrages, suivi de très près par Jorge Alessandri, le candidat indépendant de la droite avec 35,3% et le démocrate-chrétien Radomiro Tomic avec 28,1%¹⁶. Selon la loi chilienne, si les prétendants au poste de président ne possèdent pas de majorité absolue, c'est au Congrès de désigner un vainqueur. Au même moment, la situation du pays est critique, des manifestations violentes prennent place dans les grandes villes du pays suite à la virulente polarisation des opinions entre l'aile gauche et l'aile droite. Grâce à un accord secret entre Allende et Tomic et des accords sur les réformes constitutionnelles¹⁷ entre leurs partis, Allende s'assure l'accession au pouvoir. Lors de la séance conjointe du Congrès, le 24 octobre, le chef du parti socialiste obtient la majorité des voix et est assermenté le 3 novembre pour un mandat de 6 ans. Lors du passage de flambeau entre l'ancien président Eduardo Frei Montalva et Allende, les États-Unis tentent de s'insérer de manière concrète dans la politique chilienne. La CIA soutient le général Viaux et une poignée de paramilitaires de la droite pour enlever le chef de l'armée, le général Schneider, et ainsi provoquer une crise politique et

¹² Il est l'un des membres fondateurs du parti socialiste chilien en 1933.

¹³ Le parti socialiste chilien se réclame à l'époque du marxisme.

¹⁴ Rassemblement de partis, des communistes à la gauche chrétienne (PS, PC, radicaux et aile gauche de la DC qui a fait scission).

¹⁵ Iskandar, K., « Salvador Allende et le coup d'état d'Augusto Pinochet », in *Histoire pour tous, Histoire récente et contemporaine*, site de *Histoire pour tous* [en ligne], <https://www.histoire-pour-tous.fr/dossiers/3179-salvador-allende-et-le-coup-detat-daugusto-pinochet.html> (Page consultée le 16 mai 2018).

¹⁶ F. Gaudichaud, « Le poids de la défaite. Retour sur les origines de l'exil politique chilien (1970-1990) », in *Hommes et migrations*, n°1304 (2014), p.10.

¹⁷ Allende s'engage notamment à maintenir les libertés individuelles et collectives.

désarçonner le candidat socialiste. Cependant, l'opération tourne au fiasco et Schneider est malencontreusement¹⁸ tué.

Une fois au pouvoir, le nouvel homme fort de la politique chilienne met directement son programme en application pour instituer l'Etat social inspiré du marxisme, qu'il a toujours idéalisé. Ses premières grandes démarches consistent à nationaliser l'économie : la loi de juillet 1971 nationalise les mines de cuivre¹⁹, suivront les banques et les compagnies monopolistiques. Allende s'engage dans une réforme agraire sans précédent, des terres privées sont confisquées sous prétexte de l'intérêt général et des conseils paysans sont institués. Son programme porte le nom de « voie chilienne vers le socialisme ». Il est favorable à une politique étrangère indépendantiste qui s'affranchit de l'influence américaine. Le Chili renforce alors ses liens avec Cuba et la Chine populaire et adhère au mouvement des non-alignés. En outre, les réformes sociales ont littéralement pour but de stopper les différences de classe entre ouvriers et employés. Pour cela, Allende tente de redistribuer le revenu national, augmenter les salaires et instituer un contrôle des prix selon sa vision du socialisme. Les soins de santé deviennent accessibles pour tous, quel que soit le niveau de vie. La première année, les résultats sont plutôt concluants et l'économie montre des signes positifs : l'inflation baisse, le pouvoir d'achat augmente et la croissance est solide.

Toutefois, les réformes instaurées par le gouvernement connaîtront de nombreux ennemis à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, entraînant un regain des polarisations de la société chilienne. Pour commencer, les Américains, qui ont fait d'Allende un ennemi d'Etat²⁰, se lancent dans un boycott économique du Chili au niveau international. Le célèbre Henry Kissinger²¹, Secrétaire d'Etat du président Nixon, lui souffle l'idée d'organiser un boycott des prêts internationaux du gouvernement chilien. Ensuite, l'opposition chilienne, menée par une droite farouche, se mobilise progressivement pour créer un front d'attaque qui organisera une mobilisation violente contre le gouvernement. Elle peut notamment compter sur les propriétaires terriens et tous les agriculteurs qui se sont sentis lésés par la réforme agraire. Une partie des partisans d'Allende retournent leur veste dès les premières vagues de récession économique. Les démocrates-chrétiens de l'aile gauche qui faisaient partie de l'Unité

¹⁸M. Fernandez, J.-C. Rampal, *Pinochet. Un dictateur modèle*, Hachette Littératures (coll. « Histoire »), 2003, p.20.

¹⁹ Le cuivre est la principale matière première du pays pour l'exportation à l'époque. Les entreprises de cuivre étaient alors principalement dirigées par des grandes compagnies nord-américaines. Cela va dégrader de manière considérable les relations avec les USA.

²⁰M. Fernandez, J.-C. Rampal, *Pinochet. Un dictateur modèle*, *op.cit.*, p.19.

²¹ Il prononça ces mots devenus célèbres : « Je ne vois pas pourquoi il faudrait s'arrêter et regarder un pays devenir communiste à cause de l'irresponsabilité de son peuple ».

populaire passent dans l'opposition après l'assassinat de l'un des leurs par des extrémistes de la gauche. Dès lors, l'opposition renforcée sème le chaos dans les rues, elle organise des manifestations sans précédent, dont la grève très stratégique des chauffeurs routiers²² qui paralyse l'économie entière. Les *cacerolazos* voient le jour ; depuis leur maison, ces manifestants tapent en rythme sur leurs casseroles à heures précises. On compte aussi dans leurs rangs les professions traditionnellement individualistes et organisées dans le cadre de petites entreprises réticentes à l'intervention étatique, tout comme les professions libérales et les employés. Enfin, Allende doit gérer et atténuer les ferveurs d'une gauche radicale, de plus en plus impatiente et qui est prête à prendre les armes contre la droite pour parvenir à ses fins socialistes.

Les pressions extérieures dues au blocus financier du Chili et les hausses des salaires entamées par Allende vont créer une conjoncture économique qui va provoquer une importante inflation et une pénurie des biens essentiels. Au grand dam des socialistes, la situation économique du pays se dégrade à partir de 1972 ; l'inflation est galopante, atteignant jusqu'à 323% en septembre 1973²³. Privé de soutien international, le Chili est bel et bien dans la spirale infernale de l'endettement et de l'inflation provoquant sa récession. La population, qui voit ses conditions de vie se détériorer, s'impatiente. Une tranche importante d'entre-elle vient alimenter la contestation des rues et/ou les grèves qui bloquent des pans entiers de l'économie. La pénurie alimentaire voit aussi le jour suite aux actions de petits industriels qui décident de stocker des marchandises et des biens de première nécessité²⁴. Le pays est au bord du chaos, l'opposition orchestre officieusement ce mécontentement populaire encouragé secrètement par Nixon. On apprendra bien plus tard que les grévistes recevaient de l'argent pour continuer les blocus ; de l'argent qui était directement envoyé des États-Unis par le biais de son ambassade. Pour couronner le tout, la droite veut la démission du président. Il est presque devenu impossible pour Allende de gouverner, tant l'opposition parlementaire est virulente et ses ministres ne font que démissionner les uns après les autres. Allende fait plusieurs fois appel à l'armée pour faire régner le calme, il intègre même certains de ses membres dans le gouvernement²⁵. Une première tentative de coup d'État sera déjouée en juin 1973. Le chef des armées, Carlos Prats, pourtant très loyal à Allende, démissionne alors de

²² Rôle vital des chauffeurs routiers dans l'économie du pays dû à la géographie très particulière de celui-ci.

²³ S. Ramos, « Inflation in Chile and the Political Economy of the Unidad Popular Government », in S. Sideri (éds) *Chile 1970–73: Economic Development and Its International Setting*, Boston, MA, Springer, Institute of Social Studies (Series on the Development of Societies), vol.4 (1979), pp.313-362.

²⁴ E. Castillo, *Chili, 11 septembre 1973. La démocratie assassinée*, Paris, Le Serpent à Plumes (coll. « Récits et témoignages »), 2003, p.55.

²⁵ M. Fernandez, J.-C. Rampal, *Pinochet. Un dictateur modèle*, op.cit., p.40.

ses fonctions le 23 août 1973, ne se sentant plus capable de contenir les nombreux complots envisagés par l'armée. Le même jour, Allende choisit le général Augusto Pinochet, réputé sans envergure et apolitique, pour le remplacer.

1.3. Le 11 septembre 1973 et le général Augusto Pinochet

Le 11 septembre 1973 marque le premier jour d'une ère nouvelle pour l'ensemble du pays. Une junta militaire composée de quatre putschistes a décidé de renverser de manière définitive le gouvernement socialiste : le général Pinochet, chef de l'armée de terre, les deux autres chefs des armées, à savoir le général Gustavo Leigh et le commandant César Mendoza, ainsi que le directeur des « Carabineros », le commandant César Mendoza²⁶. Dès les premières heures du jour, la marine chilienne s'empare du port de Valparaíso²⁷. L'armée de terre prend ensuite le relais et impose son autorité dans la majorité des villes du pays. La stratégie pour conquérir Santiago se doit d'être légèrement différente pour empêcher la formation d'une contre-révolution. Les militaires de l'armée de terre dirigés par Pinochet s'assurent, premièrement, de réduire au silence les radios et les chaînes de télévision (opération *silencio*)²⁸, empêchant les autorités de s'exprimer auprès du peuple chilien. Salvador Allende est très mal informé de ce qui se trame dans le pays, il se réfugie à la Moneda où il demande assistance aux forces armées, dont à Pinochet lui-même. Il est déjà trop tard, l'armée est bel et bien l'ennemie de l'autorité étatique. Vers 8h du matin, des blindés et l'infanterie déferlent dans les rues de Santiago avec pour destination le palais présidentiel. Le président annonce ne pas vouloir se rendre et défendre jusqu'à la mort le mandat que le peuple lui a confié. Avec ses gardes du corps, des membres du personnel et quelques soldats du palais, il organise une défense qui permet de stopper l'offensive adverse, notamment grâce à des snipers nichés dans les bâtiments voisins²⁹. Cette résistance sera toutefois de courte durée, bientôt, des avions de l'armée de l'air viendront bombarder le palais, provoquant des incendies et anéantissant les espoirs de résistance du clan Allende. A neuf heures trois sur la dernière antenne radio utilisable, *radio Magallanes*, le président socialiste s'adresse pour la dernière fois à son peuple, en voici un bref passage :

²⁶ Nom de la police nationale chilienne.

²⁷ Poumon économique du pays car il est l'un des plus grands ports de la façade Est du continent.

²⁸ M. Fernandez, J.-C. Rampal, *Pinochet. Un dictateur modèle*, op.cit., p.12.

²⁹ P. Henriquez, *Le dernier combat d'Allende*, France-Canada, Macumba, France 3, 1998, 56min.

« C'est peut-être la dernière possibilité que j'ai de m'adresser à vous. Les forces armées aériennes ont bombardé les antennes de *Radio Portales* et *Radio Corporación*. Mes paroles n'expriment pas l'amertume mais la déception et ces paroles seront le châtiment de ceux qui ont trahi le serment qu'ils firent. [...] Face à ces événements, je peux dire aux travailleurs : je ne renoncerai pas. Impliqué dans cette étape historique, je paierai de ma vie ma loyauté envers le peuple. Je leur dis que j'ai la certitude que la graine que nous sèmerons dans la conscience et la dignité de milliers de Chiliens ne pourra germer dans l'obscurantisme. Ils ont la force, ils pourront nous asservir mais nul ne retient les avancées sociales avec le crime et la force. L'Histoire est à nous, c'est le peuple qui la construit. Travailleurs de ma patrie ! Je veux vous remercier pour la loyauté dont vous avez toujours fait preuve, de la confiance que vous avez accordée à un homme qui a été le seul interprète du grand désir de justice, qui jure avoir respecté la constitution et la loi. En ce moment crucial, les dernières paroles que je voudrais vous adresser sont les suivantes : j'espère que la leçon sera retenue. [...] Travailleurs de ma patrie ! J'ai confiance au Chili et à son destin. D'autres hommes dépasseront les temps obscurs et amers durant lesquels la trahison prétendra s'imposer. Allez de l'avant tout en sachant que bientôt s'ouvriront de grandes avenues sur lesquelles passeront des hommes libres de construire une société meilleure. Vive le Chili ! Vive le peuple ! Vivent les travailleurs ! Ce sont mes dernières paroles. J'ai la certitude que le sacrifice ne sera pas inutile. Et que pour le moins il aura pour sanction morale : La punition de la félonie, de la lâcheté et de la trahison »³⁰.

Vers 14h, les rafales de balles cessent de siffler dans les rues entourant le palais. Sous le joug des effondrements, de la fumée et de l'incendie, les hommes d'Allende acceptent de se rendre à l'armée. Un homme fait exception, le président en personne. On le retrouvera mort dans un des salons, une balle d'AK-47 dans la tête. Ce sera la fin de trois années d'expérience socialiste, enterrées avec la dépouille d'Allende. La famille de la victime a toujours renoncé à la théorie du suicide, et les idées complotistes sur la raison de sa mort ont toujours survécu. Néanmoins, en 2014, la Cour Suprême du pays ratifie les résultats d'une enquête confirmant la mort par suicide de l'ex-président³¹.

1.4. La dictature chilienne

A la suite du coup d'État, la junte militaire devenue gouvernementale s'arroge les pleins pouvoirs du pays (constituant et législatif) via le décret-loi n°1, « assumant le mandat

³⁰Allende, S., « Dernier discours de Salvador Allende le matin du coup d'état du 11 septembre 1973 » (trad. de l'espagnol par Lorena Bettocchi), [en ligne] <http://chili.rongo-rongo.com/discours-allende.html> (Page consultée le 17 mai 2018).

³¹Le Monde, « Chili : la Cour suprême conclut au suicide de Salvador Allende », in Le Monde, Amériques, *Site du journal Le Monde* [en ligne], http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2014/01/07/chili-la-cour-supreme-conclut-au-suicide-de-salvador-allende_4344307_3222.html (Page consultée le 17 mai 2018).

suprême de représenter la nation ». Bien qu'elle fût dirigée par quatre hommes (Pinochet, Leigh, Mendoza et Merino), c'est Pinochet seul qui est désigné pour présider. Un peu moins d'un an plus tard, celui-ci est nommé par décret « chef suprême de la nation » et est soutenu par Washington. Son objectif est simple, il faut soigner le Chili « du cancer marxiste qui le ronge ». Ce projet implique, selon Riquelme Segovia, « la réorganisation de la société chilienne sur la base d'un modèle ultra-capitaliste et d'une conception oligarchique de la société et de la culture »³².

Durant les premiers jours qui suivent le décès d'Allende, la junte dissout les institutions représentatives (gouvernement et congrès) à la plus grande surprise de la droite qui s'attendait à récupérer le pouvoir. Pour affirmer son pouvoir personnel, Pinochet suspend la Constitution, dissout les syndicats, impose la censure médiatique et interdit tous les partis politiques, même ceux qui lui ont été favorables. Les membres de l'Unité populaire sont totalement impuissants face à la situation³³. Dans le cadre de l'instauration d'un État d'urgence, une massive répression de tous les partisans de la gauche est organisée. La police politique (DINA) se chargera d'arrêter toute personne susceptible d'avoir des liens avec le communisme, elle traquera les militants des partis d'extrême gauche pour les torturer et les exécuter³⁴. Ces hommes et femmes sont parqués dans des camps de concentration³⁵, un grand nombre d'entre eux doit s'exiler de force et certains disparaîtront pour toujours, sans jamais laisser à leur famille la possibilité de faire leur deuil. Les nombreux témoignages de l'époque attestent de la sévérité et de l'inhumanité des méthodes de ces nouvelles autorités chiliennes. Un an plus tard, la junte lève l'état de guerre mais pas l'état d'exception qui permet d'arrêter et de déporter n'importe quel Chilien sur dénonciation ou simple présomption. Après dix-sept ans de dictature, c'est officiellement 38.254 personnes qui furent arrêtées et torturées, dont 3.216 trouvèrent la mort ou disparurent³⁶. A partir de 1975, le patron de la police politique chilienne, le colonel Manuel Contreras, sous les ordres de Pinochet, invite les dictatures

³² A. Riquelme Segovia, « La transition démocratique au Chili et la fin de la guerre froide », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°54 (1999), p.22.

³³ La brutalité du régime autoritaire a énormément contribué à diviser toute forme d'opposition qui le restera jusqu'en 1985-1986.

³⁴ Les plus célèbres opérations de la DINA sont la caravane de la mort ou le plan Colombo.

³⁵ Le plus célèbre d'entre eux fut aménagé dans « l'Estadio Nacional de Chile » qui accueillit jusqu'à 7000 détenus. Chaque année à la date d'anniversaire du coup d'état, des Chiliens se regroupent dans les allées du stade et dans les tribunes en hommage aux victimes disparues. Des photos sont installées un peu partout et une tribune du stade est restée identique à celles de l'époque, elle sert, aujourd'hui, de monument pour la mémoire.

³⁶ D'après les chiffres de la Commission Valech en 2004. Ce rapport a été préparé à la demande du président Ricardo Lagos par les huit membres de la Commission nationale sur l'emprisonnement politique et la torture. Les chiffres de la Commission Vérité et Réconciliation de 1991 (Commission Rettig), réclamée par le président Patricio Aylwin faisaient, quant à lui, état de 27255 personnes arrêtées et torturées et 2279 personnes tuées ou disparues.

voisines à rejoindre le plan Condor afin de se coordonner, d'échanger des informations et de réaliser des actions répressives communes, dans les pays membres ou à l'étranger, grâce à des équipes spéciales³⁷. Ce plan deviendra la campagne d'assassinats et de lutte antiguérilla la plus importante de son époque, menée conjointement par plusieurs dictatures, dans le but d'éradiquer la menace communiste. Les services secrets chiliens, argentins, boliviens, brésiliens, paraguayens et uruguayens, chapeautés tacitement par les États-Unis, installent une effective machine à tuer qui éliminera, selon des estimations (impossible à vérifier officiellement), des dizaines de milliers de partisans aux idées marxistes. Ces opérations deviennent le meilleur appui de l'Amérique dans la chasse aux sorcières communistes.

Pinochet et ses pairs affirment une idéologie profondément antimarxiste, libérale et affirme que « le concept de lutte des classes est contraire à celui d'unité nationale ». Ils font du Chili un État militaire qui use de la coercition pour garder le pouvoir politique. D'un point de vue économique, ils donnent les clés du pays aux théoriciens de « l'École de Chicago »³⁸. Ceux-ci feront du Chili le plus grand laboratoire du monde pour l'expérimentation et l'instauration des théories néo-libérales selon Friedman³⁹. Les dépenses publiques sont réduites drastiquement, la moitié des fonctionnaires est licenciée, l'ensemble des entreprises qui furent nationalisées sous l'Unité populaire sont privatisées, l'agriculture est modernisée, le secteur tertiaire prend de l'ampleur, le secteur financier se libéralise⁴⁰... Après un « effondrement » initial, le Chili connaîtra un boom économique, le miracle chilien (1977-1981)⁴¹.

Il s'ensuit une période clé pour Pinochet et son imposante administration militaire, qui utilisent les moyens juridiques pour légaliser, affirmer, justifier et préserver le régime institué, sur le plan national et international. En effet, malgré le soutien des chefs d'Etat américains (excepté Jimmy Carter) et du secrétaire d'Etat Henry Kissinger, la communauté internationale s'émeut des atrocités commises sur une partie du peuple chilien. En décembre 1977, l'ONU va condamner sévèrement la dictature chilienne pour « violation continue et inadmissible des droits de l'homme »⁴². En réponse à cela, le 19 avril 1978, la junte promulgue une loi

³⁷M. Fernandez, J.-C. Rampal, *Pinochet. Un dictateur modèle*, op.cit., pp.96-97.

³⁸E. Garate, *La "Révolution économique" au Chili. A la recherche de l'utopie néoconservatrice 1973-2003* (Doctoral dissertation), Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 2010, p.178.

³⁹ Économiste américain de renom, il est le fondateur de l'École de Chicago et un ardent défenseur du libéralisme.

⁴⁰E. Garate, *La "Révolution économique" au Chili. A la recherche de l'utopie néoconservatrice 1973-2003* (Doctoral dissertation), op.cit., p.179.

⁴¹ Ibidem, p.209.

⁴² *Résolution adoptée par l'Assemblée générale lors de sa trente-deuxième session : Protection des droits de l'homme au Chili*, New-York : Nations unies, 16 décembre 1977, A/RES/32/118 (1997).

d'amnistie qui empêche la traduction en justice de tous les acteurs soupçonnés d'avoir commis des violations des droits humains entre le 11 septembre 1973 et le 10 mars 1978. Dans une même optique, la DINA (Direction nationale des renseignements) est remplacée par le C.N.I (Centre national d'information). Pinochet est conscient qu'il doit protéger ses arrières, pour ce faire, il transforme l'appareil étatique en rempart entre lui et tous ses adversaires. Sur cette voie, l'administration militaire pense à définir une nouvelle constitution, également réclamée en 1977 par le Parti démocrate-chrétien, qui souhaite la réinstauration de la démocratie et l'élection d'une assemblée constituante. Depuis 1973, la promulgation d'une nouvelle constitution d'État est à l'étude. Ce travail est effectué par la Commission Ortúzar⁴³, composée d'avocats et de professeurs d'université. De 1973 à 1978, ces hommes écriront un nouveau socle institutionnel pour le pays, avec l'objectif de reconstruire une nouvelle démocratie autoritaire et protégée du système socialiste⁴⁴. Dans cette constitution, les pouvoirs des dirigeants militaires sont étendus et les moyens de réformes requièrent de lourdes procédures institutionnelles. Symboliquement, le 11 septembre 1980, un plébiscite frauduleux⁴⁵ approuve la nouvelle constitution chilienne, qui entrera en vigueur le 11 mars 1981⁴⁶. Il fait aussi de Pinochet le nouveau Président du Chili avec des pleins pouvoirs, pour une durée de huit ans. La nouvelle constitution prévoit également un nouvel appel au peuple après le premier mandat pour reconduire ou non, au poste de président, l'homme fort du pays. Il faut préciser que la droite politique chilienne se reconnaît totalement dans ce projet de nouvelle constitution. Celui-ci représente, pour ce groupe socio-politique, l'institutionnalisation d'un régime qui garantit la préservation de la société face aux dérives socialistes de 1970⁴⁷.

Entre 1983 et 1984, la population chilienne réagit à la crise financière⁴⁸ qui touche le pays de 1981 à 1984⁴⁹. Pour la première fois depuis le coup d'État, de larges secteurs des classes moyennes et populaires se libèrent du conformisme et de la peur, soutenus par les quelques syndicats restants⁵⁰. Ils descendent dans la rue pour exprimer leur mécontentement contre le

⁴³Nommée également Comisión de Estudios de la Nueva Constitución Política de la República de Chile.

⁴⁴ J. E. Montes, T. Vial, « The Constitution-building Process in Chile: The Authoritarian Roots of a Stable Democracy », in *International IDEA*, 2005, p.6.

⁴⁵ Ibidem, p.5.

⁴⁶ Cette constitution est toujours d'actualité aujourd'hui.

⁴⁷ A. Riquelme Segovia, « La transition démocratique au Chili et la fin de la guerre froide », *op.cit.*, p.22.

⁴⁸ Les flux de capitaux se tarissent et le poids de la dette s'alourdit.

⁴⁹ E. Garate, *La "Révolution économique" au Chili. A la recherche de l'utopie néoconservatrice 1973-2003* (Doctoral dissertation), *op.cit.*, p.259.

⁵⁰ Début des années 80, les syndicats sont la première force de pression et d'opposition face au régime.

régime⁵¹. Des mobilisations sociales s'organisent, destinées à rendre « le pays ingouvernable et à provoquer la rupture du blindage autoritaire »⁵². Des groupes armés d'extrême-gauche⁵³ multiplient les attentats et tentent d'assassiner le général Pinochet en 1986. La junte réinstaura l'État de siège à deux reprises entre 1983 et 1986⁵⁴, réduisant le peuple au silence. Le Chili subira de vives tensions jusqu'en 1988. Même la visite de Jean-Paul II dans ce pays majoritairement chrétien⁵⁵, en août 1987, ne peut apaiser les tensions provenant du peuple, dont la désobéissance civile permettra enfin l'effondrement du régime. La fin de la dictature se dessine à l'aube du plébiscite du 5 octobre 1988, qui demande à l'ensemble de la nation chilienne si elle désire voir Pinochet reconduire son mandat de Président. Ce référendum envisageait la légitimation par le peuple du régime et de son guide et, de fait, l'institutionnalisation du régime comme « démocratie protégée »⁵⁶. Durant les mois précédents la consultation, de larges campagnes de propagande opposent les partisans du « NO » (contre Pinochet) à ceux du « SI » (pro-Pinochet). Le travail d'influence est considérable⁵⁷. Au bout d'un suspense intense, le « No » va l'emporter avec 55,99% des voix. C'est un tournant majeur dans l'histoire du Chili, puisque cette consultation populaire met fin aux dix-sept ans de règne du Général Augusto Pinochet. Celui-ci n'a d'autre choix que de respecter la volonté du peuple ; des élections démocratiques sont organisées en 1989. Pour assurer leurs chances de victoires face à une droite politique qui symbolise la continuation de l'héritage Pinochet, les partis de gauche et du centre fondent la Concertation des partis pour la démocratie et désignent un candidat commun, le démocrate-chrétien Patricio Aylwin. Le 14 décembre 1989, l'homme de la Concertation remporte les élections et marque la fin de la dictature chilienne. Le pays rentre alors dans une longue phase de transition démocratique. En effet, avant de rendre les rênes du pouvoir, l'administration militaire manipule tous les outils exécutifs, législatifs et judiciaires possibles pour faire de l'appareil étatique, une machine dont certains engrenages portent la marque de l'autoritarisme. L'État que récupère le nouveau président chilien est loin d'être la représentation idéale d'institutions démocratiques, son

⁵¹ Mouvement des protestas.

⁵² A. Riquelme Segovia, « La transition démocratique au Chili et la fin de la guerre froide », *op.cit.*, p.22

⁵³ Le Front patriotique Manuel Rodriguez (FPMR).

⁵⁴ Y. S. Unnold, *Representing the Unrepresentable: Literature of Trauma under Pinochet in Chile*, vol.3, États-Unis, Peter Lang (coll. « Latin America »), 2002, p.21.

⁵⁵ Selon Religion Facts, 89,4% de la population chilienne est chrétienne : Religion Facts, « Liste des populations religieuses au Chili », *Site de Religion Facts* [en ligne], <http://www.religion-facts.com/fr/218> (Page consultée le 18 mai 2018).

⁵⁶ A. Riquelme Segovia, « La transition démocratique au Chili et la fin de la guerre froide », *op.cit.*, p.23.

⁵⁷ Le film « No » du réalisateur Pablo Larraín est une fiction symbolisant magnifiquement cette période propagandiste qui permit la destitution de Pinochet : Larraín, P., *No*, Chili, Mexique, États-Unis, 2012, 117 minutes.

travail, comme celui de ses prédécesseurs s'annonce ardu et long avant de pouvoir effacer des institutions tout le pénible héritage légué par la dictature.

Chapitre 2 : La dictature chilienne dans un cadre théorique

Avant d'entamer cette étude de la transition démocratique chilienne, il est important d'établir une base théorique et explicative claire des composants et des éléments qui forment la structure du concept de transition démocratique. Une transition démocratique est, avant tout, la transformation d'un régime dit « non-démocratique » vers un régime dit « démocratique ». De ce fait, il faut tout d'abord comprendre la notion de régime politique. Ensuite, il faut savoir discerner les différents types de régime et comprendre l'ensemble de valeurs auxquelles ils font référence. Pour cela, il faut articuler le concept de démocratie et le concept de dictature, puisque les deux sont liés par le concept d'idéal-type. Enfin, une typologie des régimes non-démocratiques sera établie et sera défini celui qui s'assimile le plus au régime militaire chilien. La typologie des régimes non-démocratiques est une première étape vers la compréhension des chemins de dépendance propres à la transitologie.

2.1. Qu'est-ce qu'un régime politique ?

Pour comprendre le terme « régime politique », rappelons que ce sujet d'étude peut être divisé en trois grandes traditions intellectuelles différentes :

Premièrement, le régime politique qui se définit par un ensemble de préceptes idéologiques qui oriente son action⁵⁸. En effet, si le régime politique est autoritaire ou démocratique, il renvoie à des valeurs tout à fait différentes. Dans un régime dit « autoritaire », les valeurs promues engendrent la régression de la sphère des libertés publiques et réduisent le rôle politique des citoyens. A l'opposé, les valeurs d'un régime dit « démocratique » connotent avec droits de l'homme, liberté, égalité, participation des citoyens à la vie politique, contre-pouvoirs, etc.

Deuxièmement, le régime politique qui renvoie aux modalités d'organisation des institutions gouvernementales⁵⁹. Cette définition est celle que l'on retrouve dans le Dictionnaire de Science politique pour lequel un régime politique est : « la manière spécifique dont sont

⁵⁸ S. Darviche, *les dictatures*, Notes de cours, Université de Montpellier, Montpellier, 2015.

⁵⁹ Ibidem.

organisés les pouvoirs publics, c'est-à-dire leur mode de désignation, leurs compétences respectives et les règles juridiques et politiques qui gouvernent leurs rapports »⁶⁰. Le régime politique sera défini par ses institutions et leurs règles juridiques, la société dans laquelle il se situe n'influence pas sa substance. On parlera, par exemple, de régime parlementaire ou de régime présidentiel.

Troisièmement, le régime politique provenant de la tradition sociologique et de l'inspiration fonctionnaliste⁶¹. Ce courant sociologise les régimes politiques à travers leur environnement social. Au-delà de ses institutions gouvernementales, le système politique comprend également toutes les structures sociales dans leur aspect politique⁶². Ainsi, la société fait fonctionner les institutions à travers le jeu des partis politiques, de l'opinion publique, des groupes d'intérêts, etc.

Néanmoins, il est nécessaire de regrouper ces trois grands courants théoriques pour former une définition définitive du régime politique. La définition de Jean-Louis Quermonne propose un bon consensus : « L'ensemble des éléments d'ordre idéologique, institutionnel et sociologique qui concourent à former un gouvernement d'un pays donné pendant une période déterminée »⁶³. A cette définition, il serait intéressant de rajouter un élément primordial, la notion d'État, car celui-ci rassemble les trois dimensions idéologique, institutionnelle et sociologique⁶⁴. Le régime politique devient la manière dont l'État exerce son pouvoir, plus spécifiquement, l'exercice de la contrainte légitime. Dans cette perspective, Charles Tilly va plus loin dans son œuvre *Contention & Democracy*⁶⁵, en soutenant que les régimes se constituent sur la base d'un rapport de force entre ceux qui exercent le pouvoir (pouvoir d'État) et ceux qui l'acceptent (puissances sociales revendicatrices). Le régime politique n'est rien d'autre que l'équilibre entre le pouvoir des uns et la résistance des autres.

Dans cette optique, étudier l'équilibre des forces entre les acteurs du régime politique permet de déterminer des types de régimes distincts. Au plus un régime est dictatorial, au plus la marge de manœuvre politique des forces sociales se réduit.

⁶⁰ B. Badie, P. Birnbaum, P. Braud & G. Hermet, *Dictionnaire de science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 8^e édition, 2015, p.265.

⁶¹ S. Darviche, *les dictatures*, op.cit.

⁶² G. Almond & G. Bingham Powell, *Analyse comparée des systèmes politiques*, Paris, Hachette, 1972.

⁶³ J.-L. Quermonne, *Les régimes politiques occidentaux*, Paris, Points/Seuil, 1986, p.12.

⁶⁴ S. Darviche, *les dictatures*, op.cit.

⁶⁵ C. Tilly, *Contention & Democracy in Europe, 1650-2000*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

2.2. Dictature versus démocratie

En sciences politiques, il est impossible de définir le terme « dictature » sans le confronter à son antonyme, « démocratie ». En effet, l'un n'existe pas sans l'autre, puisqu'une dictature n'est rien d'autre qu'un régime qui ne correspond pas à l'idéal démocratique. A notre époque, la norme internationale qui définit la légitimation d'un régime politique est la démocratie libérale moderne⁶⁶. Cette norme fut instaurée tacitement par les États occidentaux vainqueurs de la seconde guerre mondiale, menés par les États-Unis. Aujourd'hui, selon ces principes de démocratie libérale moderne, les institutions et les acteurs politiques des États⁶⁷ sont jugés moralement ou pénalement, quand cela est possible, malgré que, dans les faits, ce soient les intérêts personnels propres à chaque pays qui déterminent si ceux-ci tolèrent ou non une dictature spécifique.

Il existe trois manières de penser la démocratie⁶⁸ :

- *La démocratie libérale* : elle défend les droits et libertés fondamentales de chaque être humain face aux incursions du pouvoir politique. L'espace de la sphère privée est sanctuarisé, il faut limiter l'exercice de la coercition au nom des droits de l'homme. A l'heure actuelle, ce type de démocratie est le plus répandu dans les pays dits « démocratiques ».
- *La démocratie républicaine* : elle symbolise l'expression de la citoyenneté. Elle se rapproche le plus de la vision démocratique antique. Engagement et participation politique aux institutions sont ses maîtres mots. Elle promulgue une démocratie directe et se méfie des voies intermédiaires. Le citoyen doit s'investir dans la vie politique.
- *La démocratie sociale* : elle va défendre l'égalité « réelle » des citoyens vis-à-vis de leur égalité juridique. Il est bien d'avoir des droits mais si on n'a pas les capacités économiques de les utiliser alors ils ne servent à rien. L'État doit agir pour gommer les inégalités économiques et dans ce travail, la période de pouvoir de Salvador Allende s'assimile facilement à une période de « démocratie sociale ».

Néanmoins, la notion de démocratie est plus complexe que le suggère ces trois pistes de définition. En effet, la démocratie demeure un concept abstrait, impossible à atteindre

⁶⁶ Elle est basée sur les idées de liberté et d'égalité, d'État de droit, de séparation des pouvoirs, de la libre expression, d'élections justes et libres, du droit à la religion, à la propriété, ...

⁶⁷ S. Darviche, *les dictatures*, op.cit.

⁶⁸ S. Laoureux, *Philosophie sociale et politique*, LPHIB203, Notes de cours, Université de Namur, Namur, 2014.

parfaitement dans le réel, une notion vers laquelle on peut tendre, sans jamais y accéder, à un tel point que nous ne jugeons pas les démocraties en comparaison avec une démocratie réelle mais par rapport à un idéal auquel nous tentons de ressembler. La nécessité de comparer prend alors tout son sens. Cette réflexion débouche sur le concept d'idéal-type créé par Max Weber. Ce sociologue définit un idéal-type comme :

« Un tableau de pensées, il n'est pas la réalité historique ni surtout la réalité "authentique", il sert encore moins de schéma dans lequel on pourrait ordonner la réalité à titre d'exemplaire. Il n'a d'autre signification que d'un concept limite purement idéal, auquel on mesure la réalité pour clarifier le contenu empirique de certains de ses éléments importants, et avec lequel on la compare »⁶⁹.

De cette façon, l'idéal-type permet de comprendre la réalité, il est l'instrument ordonnant le désordre du réel, créant un « tableau de pensées », un point de repère avec lequel je dois comparer le réel pour évaluer les distorsions. La démocratie se définit comme un concept idéal-typique. Elle est un point de repère qui me permettra de comparer si le régime supposé démocratique diffère de loin ou de près avec ces principes. Elle permet de clarifier le contenu de certains éléments empiriques avec lequel on la compare.

Il en va de même pour les dictatures qui sont multiples et spécifiques dues à des conjonctures bien particulières à chaque État. Les États autoritaires ne sont pas identiques, alors comment comprendre et étudier les transitions démocratiques et les types de démocratie qui en découlent ? A ce titre, il peut être mis en avant certains éléments de chacun de ces régimes pour élaborer une figure idéale qui ne sera assimilée à aucun d'entre eux. Pour les comparer et étudier leur transition démocratique, il faut donc établir leur typologie idéale, le point suivant s'y attelle. Par la suite, les régimes types permettront d'expliquer les variables qui déterminent la transition démocratique d'un État.

2.3. Typologie des régimes non-démocratiques de Juan Linz appliquée à la dictature chilienne

Juan Linz est un sociologue politique espagnol qui a consacré une partie de son œuvre littéraire à l'étude des transitions démocratiques après 1970. Pour y parvenir, ce chercheur a

⁶⁹ M. Weber, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Presses Pocket, 1992, p.176.

élaboré un tableau typologique des régimes non-démocratiques afin de comprendre pourquoi tel ou tel type de dictature donne naissance à tel ou tel type de démocratie suivant leur transition démocratique et sur base du « Transition Path »⁷⁰. Juan Linz définit et développe ses principes idéal-types dans sa contribution au *Handbook of Political Science* de Fred I. Greenstein et Nelson W. Polsby : « Totalitarian and Authoritarian Regimes »⁷¹ et son œuvre co-écrite avec Alfred Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*⁷². Cette section tente de comparer la dictature chilienne avec cette typologie particulière pour définir de quel idéal-typique le régime de Pinochet se rapproche le plus. Cette recherche est la première étape nécessaire dans l'étude de la transition démocratique chilienne.

Le tableau typologique des régimes non-démocratiques de Linz (voir page suivante) est construit à travers quatre critères majeurs⁷³ :

- Le degré de pluralisme.
- La place de l'idéologie.
- L'existence ou non d'une mobilisation politique de la population.
- La nature du leadership.

Ces critères déterminent cinq grands types de régimes politiques modernes⁷⁴ : la démocratie, le totalitarisme, l'autoritarisme, le post-totalitarisme et le sultanisme. Les trois derniers régimes forment le groupe des dictatures non-totalitaires qui est à distinguer des dictatures totalitaires. Ces critères sont détaillés dans les pages suivantes.

⁷⁰ Dans ses travaux, il est évident que Juan Linz considère également qu'un régime autoritaire peut donner naissance à un autre régime autoritaire.

⁷¹ J. J. Linz, « Totalitarian and Authoritarian Regimes », in F. I. Greenstein & N. W. Polsby (éds), *Handbook of political science*, Reading Mass., Addison-Wesley, 1975. Réédition en français sous le titre *Régimes totalitaires et autoritaires* (Armand Colin, 2006).

⁷² J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996.

⁷³ S. Darviche, *les dictatures*, op.cit.

⁷⁴ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.40.

Major Modern Regime Ideal Types and their Defining Characteristics



Table 3.1. Major Modern Regime Ideal Types and Their Defining Characteristics

Characteristic	Democracy	Authoritarianism	Totalitarianism	Post-totalitarianism	Sultanism
Pluralism	Responsible political pluralism reinforced by extensive areas of pluralist autonomy in economy, society, and internal life of organizations. Legally protected pluralism consistent with "societal corporatism" but not "state corporatism."	Political system with limited, not responsible political pluralism. Often quite extensive social and economic pluralism. In authoritarian regimes most of pluralism had roots in society before the establishment of the regime. Often some space for semiopposition.	No significant economic, social, or political pluralism. Official party has <i>de jure</i> and <i>de facto</i> monopoly of power. Party has eliminated almost all pretotalitarian pluralism. No space for second economy or parallel society.	Limited, but not responsible social, economic, and institutional pluralism. Almost no political pluralism because party still formally has monopoly of power. May have "second economy," but state still the overwhelming presence. Most manifestations of pluralism in "flattened polity" grew out of tolerated state structures or dissident groups consciously formed in opposition to totalitarian regime. In mature post-totalitarianism opposition often creates "second culture" or "parallel society."	Economic and social pluralism does not disappear but is subject to unpredictable and despotic intervention. No group or individual in civil society, political society, or the state is free from sultan's exercise of despotic power. No rule of law. Low institutionalization. High fusion of private and public.
Ideology	Extensive intellectual commitment to citizenship and procedural rules of contestation. Not teleological. Respect for rights of minorities, state of law, and value of individualism.	Political system without elaborate and guiding ideology but with distinctive mentalities.	Elaborate and guiding ideology that articulates a reachable utopia. Leaders, individuals, and groups derive most of their sense of mission, legitimation, and often specific policies from their commitment to some holistic conception of humanity and society.	Guiding ideology still officially exists and is part of the social reality. But weakened commitment to or faith in utopia. Shift of emphasis from ideology to programmatic consensus that presumably is based on rational decision-making and limited debate without too much reference to ideology.	Highly arbitrary manipulation of symbols. Extreme glorification of ruler. No elaborate or guiding ideology or even distinctive mentalities outside of despotic personalism. No attempt to justify major initiatives on the basis of ideology. Pseudo-ideology not believed by staff, subjects, or outside world.

Table 3.1. (continued)

Characteristic	Democracy	Authoritarianism	Totalitarianism	Post-totalitarianism	Sultanism
Mobilization	Participation via autonomously generated organization of civil society and competing parties of political society guaranteed by a system of law. Value is on low regime mobilization but high citizen participation. Diffuse effort by regime to induce good citizenship and patriotism. Toleration of peaceful and orderly opposition.	Political system without extensive or intensive political mobilization except at some points in their development.	Extensive mobilization into a vast array of regime-created obligatory organizations. Emphasis on activism of cadres and militants. Effort at mobilization of enthusiasm. Private life is decried.	Progressive loss of interest by leaders and nonleaders involved in organizing mobilization. Routine mobilization of population within state-sponsored organizations to achieve a minimum degree of conformity and compliance. Many "cadres" and "militants" are mere careerists and opportunists. Boredom, withdrawal, and ultimately privatization of population's values become an accepted fact.	Low but occasional manipulative mobilization of a ceremonial type by coercive or clientelistic methods without permanent organization. Periodic mobilization of parastate groups who use violence against groups targeted by sultan.
Leadership	Top leadership produced by free elections and must be exercised within constitutional limits and state of law. Leadership must be periodically subjected to and produced by free elections.	Political system in which a leader or occasionally a small group exercises power within formally ill-defined but actually quite predictable norms. Effort at cooptation of old elite groups. Some autonomy in state careers and in military.	Totalitarian leadership rules with undefined limits and great unpredictability for members and nonmembers. Often charismatic. Recruitment to top leadership highly dependent on success and commitment in party organization.	Growing emphasis by post-totalitarian political elite on personal security. Checks on top leadership via party structures, procedures, and "internal democracy." Top leaders are seldom charismatic. Recruitment to top leadership restricted to official party but less dependent upon building a career within party's organization. Top leaders can come from party technocrats in state apparatus.	Highly personalistic and arbitrary. No rational-legal constraints. Strong dynastic tendency. No autonomy in state careers. Leader unencumbered by ideology. Compliance to leaders based on intense fear and personal rewards. Staff of leader drawn from members of his family, friends, business associates, or men directly involved in use of violence to sustain the regime. Staff's position derives from their purely personal submission to the ruler.

Source : LINZ, J ., STEPHAN, A., *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, pp.44-45.

1) Degré du pluralisme

Au Chili de Pinochet, il est difficile, voire impossible, de remettre en cause l'ordre instauré par le régime. En effet, on peut avoir des idées divergentes de celles de la junte mais il faut éviter de les exprimer publiquement. Dans les premières années de la dictature, l'intensité de la répression, le climat de terreur instauré et les nombreux cas de disparitions de militants de la gauche empêchent toute voie d'opposition. Les seules voies de la participation sont celles délimitées avec parcimonie par le régime. Il s'agit du pluralisme limité.

Tout d'abord, le pluralisme politique est fortement contrôlé. Les partis politiques sont dissouts dès la première année et ne referont surface qu'après l'instauration de la Constitution de 1980. A partir de 1983, une forme politique d'opposition modérée est tolérée, elle se matérialise par l'Alliance Démocratique⁷⁵. Cette Alliance est autorisée à négocier une éventuelle transition démocratique qui exclurait néanmoins, les partis de gauche⁷⁶. En effet, la nouvelle constitution interdit tout parti politique lié au marxisme⁷⁷. Dans le vocabulaire de Juan Linz, l'Alliance est une « semi-opposition »⁷⁸. Vers la fin du régime militaire, la société civile assiste également à la création de nouveaux partis politiques comme le Parti pour la démocratie (PPD), en 1987, dans le contexte du plébiscite de 1988 et de la formation de la « Concertación des partis pour le Non »⁷⁹. Celle-ci sera le moteur de l'opposition durant la période propagandiste précédant la consultation populaire.

Les voies à la participation politique autorisées par Pinochet durant son règne se matérialisent uniquement sous les deux plébiscites de 1980 et 1988⁸⁰. Ceux-ci furent clairement bridés par la junte à travers un travail de surveillance et d'influence médiatique. Durant le premier, toute forme d'opposition politique était toujours interdite, il n'y avait pas de vie politique⁸¹. Les partis muselés ne pouvaient faire entendre leur opinion et les rassemblements d'opinions étaient prohibés. A côté de cela, la presse et les médias étaient massivement en faveur du

⁷⁵ Elle regroupe la Démocratie Chrétienne, le Parti Radical, le Parti Social-Démocrate, le Parti Républicain, le Parti Socialiste et l'Union Socialiste Populaire. « Le Pacte de l'AD revendique la rédaction d'une nouvelle Constitution, l'abandon du régime militaire et la démission immédiate du général Pinochet » : B. Patino, *Pinochet s'en va. La transition démocratique au Chili (1988-1994)*, Paris, Éditions de l'IHEAL, 2000, p.50.

⁷⁶ P. Ostiguy, « La transformation du système de partis chiliens et la stabilité politique dans la post-transition », in *Politique et Sociétés*, vol.3, n°242 (2005), p.123.

⁷⁷ Le Parti Communiste a subi, en 1976, un effort violent de la part de la dictature pour le décimer physiquement.

⁷⁸ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.44.

⁷⁹ P. Ostiguy, « La transformation du système de partis chiliens et la stabilité politique dans la post-transition », op.cit., p.127.

⁸⁰ Cf. Chapitre 1 : Trait d'histoire.

⁸¹ J. E. Montes, T. Vial, « The Constitution-building Process in Chile: The Authoritarian Roots of a Stable Democracy », op.cit., p.4.

régime et les rares téméraires qui ne l'étaient pas, connaissaient la censure⁸². L'appel au peuple n'était au fond qu'un simulacre afin de légitimer juridiquement la Constitution de 1980. Le second plébiscite pour un éventuel renouvellement du bail de présidence pour Pinochet ne connut pas le même sort, malgré le fait que celui-ci fut également entravé⁸³. Celui qui avait pour but un renouvellement du soutien au régime donna vainqueur l'opposition pour qui Pinochet avait, peut-être, sous-estimé l'influence dans l'arène publique.

Dans un pluralisme limité, il existe cependant un pluralisme social et économique plus étendu. On retrouve des institutions autonomes pouvant développer leur propre point de vue sur les phénomènes sociaux et économiques. L'École des « Chicago boys » est un exemple de corporation qui a pu accéder à des postes clés dans différents ministères, institutions et administrations liés à la conduite de l'économie du pays pour instaurer et développer leur propre vision du libéralisme et ce, sans contrainte de la part de la junte⁸⁴. D'un point de vue social, l'institution chrétienne a gardé ses mains libres vis-à-vis des militaires. Elle est la seule institution nationale qui a fourni un abri ou simplement aidé des citoyens persécutés par le régime⁸⁵. Elle joua un rôle important dans la protection des droits de l'Homme sous le régime.

2) La place de l'idéologie

Le régime de Pinochet était avant tout conservateur⁸⁶. Il justifiait lui-même son existence à travers l'idée que le Chili était gangrené par le marxisme qui semait le chaos dans l'ordre étatique d'un point de vue politique et social et que seule l'armée, en 1973, était capable de recréer une unité sociale, réinstaurer la paix institutionnelle, la paix civile et défendre la justice. Pinochet était donc investi par un projet « moral », relevant d'une mentalité paternaliste des acteurs de la junte, issus d'une élite traditionnaliste de l'armée, incapables de supporter la montée en puissance de forces « progressistes ». De ce fait, la dictature chilienne est caractérisée par une mentalité autoritaire anti-communiste et libérale et non par une idéologie à valeur ajoutée utopique, comme le sont les dictatures totalitaires selon Juan

⁸² Ibidem.

⁸³ Larraín, P., *No, Chili, Mexique, États-Unis*, 2012, 117 minutes.

⁸⁴ M. Fernandez, J.-C. Rampal, *Pinochet. Un dictateur modèle*, op.cit., p.136.

⁸⁵ Le Vicariat de la Solidarité, institution créée par le Cardinal Silva Henríquez, Archevêque de Santiago, a défendu les victimes de violations des droits de l'homme et a rédigé les archives les plus complètes de ces violations sous le gouvernement militaire : Arzobispado de Santiago, « Vicaría de la Solidaridad », in Los Orígenes, *Site de la Fundacion documentacion y archivo de la viceria de la solidaridad* [en ligne], http://www.vicariadelasolidaridad.cl/vicaria_solidaridad.php (Page consultée le 23 mai 2018).

⁸⁶ B. Patino, *Pinochet s'en va. La transition démocratique au Chili (1988-1994)*, Paris, Éditions de l'IHEAL, 2000, p.49.

Linz⁸⁷. Pinochet ne voulait donc pas instaurer un régime centré sur une idéologie particulière qui aurait réclamé un engagement utopique⁸⁸. Selon Theodore Geiger, l'idéologie est bien à distinguer de la mentalité⁸⁹. La mentalité renverrait à une « disposition psychologique » liée à la socialisation, non formalisée, diffuse et fluctuante⁹⁰. Tandis que l'idéologie renvoie à un système de pensée conscient, formalisé, structuré à des fins de propagande et de mobilisation de la population⁹¹.

3) Existence ou non d'une mobilisation politique de la population

Le champ politique chilien, lors de la dictature et après celle-ci, possède un espace à caractère fondamentalement unidimensionnel⁹². Cela signifie que le système politique est radicalement divisé en deux blocs sur un axe gauche-droite. La droite politique est toute acquise à la cause de Pinochet et la gauche partisane du marxisme est son ennemi juré, si bien que pour garantir la subsistance et l'ordre établi, le régime doit assurer la désidéologisation du communisme dans l'espace public, sous peine de voir s'élever les contestations politiques qui peuvent lui coûter cher s'il n'a pas les moyens de les canaliser⁹³. En conséquence, le régime appliqua une démobilisation politique maximale des masses de gauche qui étaient dangereuses pour lui. La répression, le climat de peur et la décimation des élites communistes sont les moyens utilisés pour parvenir à cette démobilisation. Ces méthodes furent efficaces jusqu'en 1983. A partir de cette année, la montée en puissance des *protestas* jusqu'à l'avènement du plébiscite en 1988 amena à l'éviction de Pinochet et de son administration militaire. Ces éléments prouvent bien que toute mobilisation de la population peut écartier un régime autoritaire car il n'a bien souvent pas les moyens physiques de le supporter. Ou alors, il doit changer sa nature, soit en se transformant en régime totalitaire (fait rare), soit en engageant une transition démocratique⁹⁴ (cas du Chili).

4) Nature du leadership

Il n'est pas possible de décrire le général Pinochet comme un dictateur despotique, même si celui-ci s'est arrogé énormément de privilèges et de pouvoirs entre 1973 et la nouvelle

⁸⁷ Voir tableau 1.

⁸⁸ J. J. Linz, *Totalitarian and Authoritarian Regimes*, Colorado, Lynne Rienner Publishers, 2000, p.70.

⁸⁹ Cité par J. J. Linz, *Totalitarian and Authoritarian Regimes*, *op.cit.*, p.162.

⁹⁰ S. Darviche, *les dictatures*, *op.cit.*

⁹¹ Ibidem.

⁹² P. Ostiguy, « La transformation du système de partis chilien et la stabilité politique dans la post-transition », *op.cit.*, p.110.

⁹³ S. Darviche, *les dictatures*, *op.cit.*

⁹⁴ Ibidem.

constitution de 1980. En effet, la domination politique de Pinochet et de son régime est limitée par une vaste administration militaire composée d'élites et qui suit une organisation rationnelle-légale⁹⁵. Ce modèle administratif donne au général un leadership à l'arbitraire limité et intermittent⁹⁶. En d'autres mots, le dictateur et les élites du régime sont limités dans leur prise de décision à la suite d'une légalité aux contours, néanmoins, mal définis.

En outre, on constate une certaine autonomie dans l'évolution des carrières militaires et bureaucratiques qui appuie cette organisation-rationnelle légale. L'État chilien dispose d'écoles de commerce et d'écoles militaires modernes permettant un recrutement basé sur la compétence technique et non via le népotisme, typique aux régimes sultaniques⁹⁷. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, dans les 208 ministres qui se sont succédés dans les sept gouvernements sous l'ère Pinochet, 17% sont des économistes libéraux, 12,5% proviennent du mouvement « grémialiste »⁹⁸, 22% de l'armée de terre, 10,5% de la marine et 7% de l'armée de l'air⁹⁹. Dès lors, au sein des administrations, la mentalité technocrate prévaut, favorisant l'élection d'experts pour certains postes ministériels ou bureaucratiques. Les « boys de Chicago » correspondaient parfaitement à ce profil, ils étaient des techniciens appliquant une économie scientifique, ils sont de droite, sans pour autant être des militaires¹⁰⁰. Roberto Kelly, capitaine chilien à la retraite et agent de liaison avec les services américains à l'époque, dira même : « il fallait trouver des gens qui n'étaient politiquement pas contaminés [...] »¹⁰¹.

5) Résultats

La définition idéal-typique de Juan Linz des régimes autoritaires est la suivante :

« Systèmes politiques au pluralisme limité, politiquement non responsables, sans idéologie élaborée et directrice mais pourvus de mentalités spécifiques, sans mobilisation politique extensive ou intensive – excepté à certaines étapes de leur développement – et dans lesquels un leader ou, occasionnellement, un petit groupe exerce le pouvoir à l'intérieur de limites formellement mal définies mais, en fait, plutôt prévisibles »¹⁰².

⁹⁵ J. J. Linz, *Totalitarian and Authoritarian Regimes*, op.cit., p.89.

⁹⁶ S. Darviche, *les dictatures*, op.cit.

⁹⁷ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.52.

⁹⁸ Mouvement politique conservateur qui avec l'École de Chicago fournissent l'ensemble des élites civiles du régime militaire.

⁹⁹ M. Fernandez, J.-C. Rampal, *Pinochet. Un dictateur modèle*, op.cit., p.135.

¹⁰⁰ Ibidem.

¹⁰¹ Cité par M. Fernandez, J.-C. Rampal, *Pinochet. Un dictateur modèle*, op.cit., p.135.

¹⁰² J. J. Linz, « An Authoritarian Regime : Spain », in E. Allardt et al., *Cleavages, Ideologies et Party Systems*, Helsinki, The Academic Bookstore, 1964, p. 297.

A travers l'analyse des quatre facteurs cités précédemment, on peut objectivement décrire la dictature chilienne comme une dictature autoritariste selon la typologie élaborée par Juan Linz. En effet, outre le fait que certains points ressemblent à des caractéristiques liées au totalitarisme, comme la propension à infliger un climat de peur dans la société ou encore à s'obstiner à rechercher et éliminer en son sein un ennemi commun¹⁰³ qui serait la raison de tous les maux de la nation, le régime militaire chilien par sa forme et son contenu se rapproche le plus de l'idéal-type autoritariste. On peut même lui déterminer un sous-type : l'autoritarisme « bureaucratique-militaire »¹⁰⁴.

2.4. Caractéristiques de la dictature chilienne à travers l'étude des dictatures militaires sud-américaines

Il peut être affirmé que le régime non-démocratique instauré par le général Pinochet se rapproche de l'idéal-typique : autoritarisme « bureaucratique-militaire ». Néanmoins, l'histoire politique du continent sud-américain est caractérisée par de nombreuses dictatures autoritaires militaires qui présentent des spécificités nationales de par leur émergence, leur structure et leur but. Ces dictatures vont aussi négocier d'une manière ou d'une autre leur sortie mais par des façons bien différentes. Le tableau typologique de Linz n'est donc pas suffisant pour différencier les caractéristiques propres à chacun de ces différents régimes militaires et établir des sous-types. Pour continuer le travail typologique de Juan Linz et concevoir une définition plus précise et nuancée du régime militaire chilien, la référence à d'autres travaux est nécessaire. L'article intitulé « La militarisation de l'État en Amérique latine »¹⁰⁵ des chercheurs Michael Löwy et Eder Sader sera analysé. Ces sociologues poussent plus loin la caractérisation et la description propres à ces régimes militaires sud-américains, aboutissant à une typologie plus profonde de ceux-ci.

2.4.1. Définition d'un régime militaire

Les auteurs constatent, à partir des années soixante, un regain des régimes militaires sur le continent sud-américain au détriment des gouvernements démocratiques qui avaient connu

¹⁰³ L'ennemi communiste dans le cas chilien.

¹⁰⁴ J. J. Linz, *Totalitarian and Authoritarian Regimes*, op.cit., p.193.

¹⁰⁵ M. Löwy, E. Sader, « La militarisation de l'État en Amérique latine », in *Tiers-Monde*, vol.17, n°68 (1976), pp. 857-890.

une forme de popularité après la seconde guerre mondiale¹⁰⁶. Dans le cas du Chili, on peut même s'étonner de l'apparition d'un pouvoir militaire alors que le pays avait toujours promu une « tradition démocratique parlementaire à velléité européenne »¹⁰⁷ qui caractérisait son héritage politique¹⁰⁸. Les Chiliens avaient la réputation d'une nation imprégnée d'une culture légaliste depuis la moitié du XIX siècle¹⁰⁹.

Par pouvoir militaire, les auteurs définissent :

« Une forme d'État où la hiérarchie militaire (le corps d'officiers supérieurs et moyens) occupe le devant de la scène politique, i.e., assure le contrôle des postes clés du gouvernement et les sommets de l'appareil de l'État (ministères, grandes entreprises d'Etat, administration, etc.) »¹¹⁰.

Selon eux, la militarisation des États sud-américains est due à une profonde crise d'hégémonie dont souffrent leurs appareils idéologiques et qui les empêche d'assurer le rôle de générateur de consensus¹¹¹. Ceux-ci vont être alors absorbés au profit des appareils répressifs, les armées. Les sociologues précisent que la militarisation de l'État ne signifie pas du tout un usage exclusif de la coercition comme forme de domination¹¹². L'armée joue également un rôle idéologique en véhiculant un certain nombre de thèmes qui varient selon le pays. Au Chili, l'unité nationale et le développement économique néo-libéral font partie de ces thèmes. D'un point de vue comportemental, les militaires au pouvoir sont relativement autonomes vis-à-vis des classes dominantes du pays. Cela s'explique par la commune appartenance à une catégorie sociale relativement homogène qui crée une forte unité dans le comportement de ses membres, qui est à distinguer d'une classe sociale ou d'une caste. Les militaires cadres de l'appareil coercitif constituent donc leur propre communauté extra-classiste dont le comportement sera défini par le rapport commun aux appareils idéologiques et politiques¹¹³.

¹⁰⁶ Ibidem, p.858.

¹⁰⁷ Ibidem.

¹⁰⁸ Le pays a une longue histoire de concurrence politique et d'état de droit avec des niveaux croissants de participation et d'opposition : G. Federico, *The Political System of Chile*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1966.

¹⁰⁹ C. Huneeus, *El régimen de Pinochet*, Santiago, Editorial Sudamericana, 2000, p.228.

¹¹⁰ M. Löwy, E. Sader, « La militarisation de l'État en Amérique latine », *op.cit.*, p.858.

¹¹¹ Ibidem, p.861.

¹¹² Ibidem.

¹¹³ Ibidem, p.862.

2.4.2. Les sous-types de régimes militaires

Les autoritarismes militaires sud-américains ont tous comme point commun le fait d'éliminer les trois formes de pouvoir qui « permettent l'équilibre de représentation des différentes fractions des classes dominantes »¹¹⁴. Une junte militaire prend les rênes d'un exécutif avec les pleins pouvoirs et elle s'appuie directement sur les forces armées pour appliquer ses décisions. Les régimes militaires sont caractérisés par un aspect répressif qui découle des caractéristiques intrinsèques au mode de fonctionnement même de l'armée¹¹⁵. De plus, selon les auteurs, les dictatures militaires ont toujours été une ressource utilisée par les classes dominantes pour imposer leur ordre aux périodes de crise¹¹⁶. Encouragées à la répression, les armées soulignent la crise de légitimité de la domination bourgeoise dans le continent.

Malgré tous ces points communs, il est possible de distinguer des divergences dans les régimes militaires sud-américains. Les auteurs distinguent les dictatures militaires traditionnelles, les nouvelles dictatures militaires, les coalitions militaires populistes et le semi-populisme militaire. Les deux premiers types sont à différencier des deux derniers par le fait qu'ils sont centrés sur la fonction répressive, tandis que les deux derniers articulent des formes de répression avec des caractéristiques populistes. Enfin, les deux premiers types de régime se distinguent entre eux par le dessein des dictatures militaires traditionnelles à maintenir la société primaire exportatrice tandis que les nouvelles dictatures militaires sont érigées pour répondre aux contradictions créées par la société industrielle capitaliste¹¹⁷.

Dans le cadre de ce travail, les *nouvelles dictatures militaires* seront uniquement décrites car le régime mis en place par Pinochet en 1973 correspond à cette catégorie. Ce sous-type de dictature répond à l'urgence de devoir faire face à la capacité de réaction des travailleurs qui ne tolèrent plus leur surexploitation. La dictature se veut très largement anti-ouvrière car elle fait face à des mouvements ouvriers qui sont largement développés et qui ont mûri politiquement pendant les périodes de démocratie relative. Elle aura pour but d'accélérer le processus de monopolisation du capital afin d'ordonner les conflits intérieurs des classes dominantes¹¹⁸. Suite à cela, les divers degrés de coalition des classes seront exclus des gouvernements. Mais la réalité est encore plus complexe, « là où il y avait l'ancien tyran et son clan, la nouvelle dictature militaire érige l'institution des forces armées en organe

¹¹⁴ Ibidem, p.868.

¹¹⁵ Ibidem, p.869.

¹¹⁶ Ibidem, p.857.

¹¹⁷ Ibidem, p.869.

¹¹⁸ M. Löwy, E. Sader, « La militarisation de l'État en Amérique latine », *op.cit.*, p.873.

dirigeant »¹¹⁹. Les forces armées deviennent l'organe central du pouvoir mais aussi le parti unique qui exprime les intérêts de la fraction hégémonique du capital.

« Les forces armées sont le dernier élément affecté par le système de domination et s'appuient sur leur structure hiérarchique, ce qui ne les met pas à l'abri des luttes de classe mais diminue leur perméabilité aux effets de la violente lutte sociale et politique ayant cours dans l'ensemble de la société. Pour ces raisons, celles-ci en tant qu'institution représentent le dernier point d'appui pour la reconstitution des conditions de la domination politique et de l'exploitation économique »¹²⁰.

Le cas chilien correspond à cette description parce que l'apparition de la junte militaire résulte de l'incapacité de la bourgeoisie à composer une force sociale qui puisse battre la gauche dans le cadre de la démocratie représentative (élections présidentielles de 1970) et l'incapacité de la gauche à vaincre la réaction bourgeoise (grèves durant le mandat d'Allende). La droite conservatrice, la droite en général et la bourgeoisie se tournent alors vers l'armée pour intervenir et outrepasser les voies institutionnelles. Cependant, à leur plus grand dam, ils se voient privés de la direction politique du pays après le coup d'État, un scénario qu'ils n'avaient pas envisagé. L'ordre démocratique n'est pas rétabli, les forces armées monopolisent l'État car elles s'accaparent l'ensemble des pouvoirs et elles s'affichent en tant que parti unique de la classe dominante. Selon la junte militaire, le système de partis et la révolution sociale justifient le nouveau régime. Il faut dépolitiser le pays et se soumettre à la direction militaire pour retrouver l'unité nationale¹²¹. La bourgeoisie tente tout de même de garder une influence dans la vie nationale, en se transformant en groupe de pression qui « utilise sa base sociale potentielle pour exercer une certaine influence sur divers secteurs des forces armées »¹²². Si le régime de Pinochet est manifestement connu comme l'un des régimes les plus répressifs de cette période de l'Histoire, cela viendrait du fait que la société chilienne fut la plus contaminée par les tendances de désagrégation des classes exploitées¹²³.

¹¹⁹ Ibidem.

¹²⁰ E. Sader, *O Estado militar na America Latina* : cité par M. Löwy, E. Sader, « La militarisation de l'État en Amérique latine », *op.cit.*, p.873.

¹²¹ M. Löwy, E. Sader, « La militarisation de l'État en Amérique latine », *op.cit.*, p.879.

¹²² Ibidem.

¹²³ Ibidem, p.880.

Chapitre 3 : La transition et la consolidation démocratique chilienne post-autoritarisme

Dorénavant, les axiomes, les concepts et les hypothèses de la transitologie seront utilisés pour décrire, analyser, expliquer et prescrire les séquences et les dynamiques qui conduisent la transition et la consolidation démocratique chilienne sous les deux présidences post-dictature. La présente démarche constituera à définir la transitologie selon Juan Linz et Alfred Stepan et appliquer leurs préceptes au cas d'étude. Leurs variables dépendantes et indépendantes seront testées afin de comprendre la transition et la consolidation démocratique chilienne sous la perspective néo-institutionnelle.

3.1. La transitologie : vue d'ensemble de la discipline

Selon Samuel Huntington, le Chili est devenu un État démocratique pour la première fois de son histoire lors de la première vague de démocratisation qui toucha majoritairement les pays de la face Atlantique nord, quelques pays de l'Europe centrale, le Japon et une poignée de pays d'Amérique du sud, entre les années 1820 et les années 1920¹²⁴. Toujours dans son œuvre *The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*, une seconde vague de démocratisation s'est déroulée lors des deux décennies après la Seconde Guerre mondiale. Elle permet le retour à la démocratie de certaines nations devenues, dans l'entre-deux-guerres, totalitaristes, mais également à la démocratisation, pour la première fois, de certaines nations en Afrique subsaharienne, aux Caraïbes, en Amérique latine, en Asie orientale ainsi que le Liban. Malgré l'efficacité de ces vagues de démocratisation surtout dans le fief des pays occidentaux qui connurent un succès probant dans la consolidation de leur démocratie, certaines nations assistèrent impuissantes à l'effondrement de leur démocratie et au retour à un régime autoritariste¹²⁵. Huntington va appeler ce phénomène le « reflux autoritaire », il en constatera deux : le premier de 1922 à 1942 et le second de 1958 à 1974. Lors de ce second reflux, le Chili perd son système politique démocratique au détriment d'une dictature

¹²⁴ S. Huntington, *The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman, Oklahoma, University of Oklahoma Press, 1991.

¹²⁵ G. Alexander, « Les défis de la consolidation dans les nouvelles démocraties », in *Revue internationale de politique comparée*, vol.18, n°1 (2011), p.53.

militaire. Néanmoins, une troisième vague se constituera à partir de 1974 avec comme point de départ, la révolution des œillets au Portugal. Elle déferlera sur les dernières dictatures en Europe occidentale, dans les pays postcommunistes, l'Asie centrale et sud-ouest, le continent américain, pour finir son travail en Afrique subsaharienne et Afrique du Nord, le tout durant la période entre 1974 et le début des années 1990. C'est lors de cette troisième vague que le Chili retrouve un statut de démocratie. Pour les experts de l'époque, ces vagues de démocratisation symbolisent le passage d'une dictature à une démocratie, soit une transition démocratique.

Ce terme transition démocratique voit le jour en sciences politiques à la fin des années septante. A l'époque, la troisième vague d'Huntington transforme le continent sud-américain ; les dictatures militaires de l'ère précédente disparaissent une par une au profit d'un régime dit démocratique (Équateur 1978, Pérou 1980, Bolivie 1982, Argentine 1983, Uruguay 1984, Brésil 1985, Chili 1989)¹²⁶. Quelques années auparavant, ce même phénomène touchait aussi le Portugal, la Grèce, l'Espagne. En effet, contrairement aux instaurations démocratiques précédentes de l'histoire, ces dictatures tombent pacifiquement et non sous les coups d'une force armée extérieure (comme pendant la deuxième guerre mondiale) ou une force intérieure (dans le cas de luttes d'indépendance)¹²⁷.

C'est à partir de ces nouveaux objets d'études qu'une nouvelle école de pensée va voir le jour « la transitologie » dans les *democratization studies*. Son père fondateur est politologue et sociologue, Dankwart Rustow. Il est le premier auteur scientifique à vouloir expliquer comment un pays devient démocratique dans son œuvre *Transitions to Democracy: Toward a Dynamic Model*¹²⁸. Il expliquera que le processus se déroule en plusieurs phases : l'unité nationale, la phase préparatoire, la phase de décision, la phase d'habitation. Par la suite, le terme « transition à la démocratie »¹²⁹ voit le jour grâce à l'une des œuvres de référence, voire fondatrice, de la discipline : *Transitions from Authoritarian Rule*¹³⁰, écrite conjointement par

¹²⁶ Fregosi, R., « Transition démocratique : traduction de l'article du dictionnaire de science politique de l'Université du Chili », in HAL, Sciences de l'Homme et Société / Science politique, Prépublication, *Site des sciences de l'homme et de la société* [en ligne], <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00653654> (Page consultée le 30 avril 2018), p.1.

¹²⁷ Ibidem.

¹²⁸ D. A. Rustow, « Transitions to Democracy: Toward a Dynamic Model », in *Comparative Politics*, vol.2, n°3 (1970), pp.337-363.

¹²⁹ Ce terme définit l'ensemble des processus qui réalisent le passage pacifique d'une dictature à un régime démocratique à travers l'instauration d'élection libres. R. Fregosi, Transition démocratique : traduction de l'article du dictionnaire de science politique de l'Université du Chili, *op.cit.*, p.1.

¹³⁰ G. O'Donnell, P. Shmitter, L. Whitehead (éds), *Transition from Authoritarian Rule. Comparative Perspectives*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1986.

Guillermo O'Donnell, Philippe Schmitter et Laurence Whitehead. À partir de ce travail comparatiste, Europe du Sud/Amérique du Sud, la transitologie prend définitivement son envol dans le monde de la sciences politiques. Les transitions sud-américaines permettent d'officialiser un cadre théorique général et universel¹³¹. Le but était d'établir un ensemble d'analyse du changement politique, l'approche formulée se voulait en rupture avec les analyses jusqu'alors proposées en termes de préconditions culturelles ou économiques. Les fondateurs de l'école de la transition s'intéressaient aux modalités et à la nature du changement du régime en mettant l'accent sur les auteurs, leurs ressources et rapports de force¹³². Par la suite, la discipline sera encore diversifiée et évoluera grâce à la contribution de nombreux auteurs et cela jusqu'aux années nonante, notamment grâce à une nouvelle analyse comparée des processus de démocratisation des nations post-communistes (Roumanie, Pologne, Hongrie, Pays Baltes). Elle connaîtra également des luttes intestines et se verra ardemment contestée à la toute fin du XX^e siècle¹³³. Effectivement, l'euphorie des nouvelles démocraties laissera vite la place à une période de ressentiment, voire de désillusion, car ces nouveaux régimes politiques s'associent souvent avec des idées néo-libérales qui provoquent des inégalités sociales et la destruction de la croissance (au début du moins)¹³⁴. L'espoir démocratique, symbolisé par la thèse de la « fin de l'histoire »¹³⁵ de Francis Fukuyama, se fourvoie en assistant à l'incapacité des nouvelles démocraties à respecter les règles institutionnelles qui leur sont chères. Ces maux au sein de la société civile et politique accablent les démocraties. On emploiera désormais le terme « transition démocratique » pour préciser que les passages à la démocratie ne sont généralement pas totalement terminés pour les pays qui ont été touchés par la troisième vague.

Finalement, on inventera le concept de « consolidation », phase ultérieure indépendante de la transition qui a pour objectif l'ancrage définitif de la démocratie au sein de la nation. Ce nouveau concept voudra répondre aux nombreuses critiques adressées à la discipline.

¹³¹ R. Fregosi, Transition démocratique : traduction de l'article du dictionnaire de science politique de l'Université du Chili, *op.cit.*, p.1.

¹³² C. Dufy, C. Thiriot, « Les apories de la transitologie : Quelques pistes de recherche à la lumière d'exemples africains et post-soviétiques », in *Revue internationale de politique comparée*, vol.20, n°3 (2013), p.23.

¹³³ Voir l'article scientifique de : A. Joignant, « La politique des "transitologues" : luttes politiques, enjeux théoriques et disputes intellectuelles au cours de la transition chilienne à la démocratie », in *Politique et Sociétés*, vol.3, n°242 (2005), pp.33-59.

¹³⁴ R. Fregosi, Transition démocratique : traduction de l'article du dictionnaire de science politique de l'Université du Chili, *op.cit.*, p.3.

¹³⁵ F. Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion (coll. « Histoire »), 1992.

Les détracteurs de la transitologie se veulent virulents à son égard, à travers notamment deux grandes perspectives critiques. La première évoque le problème, pour les chercheurs, de déterminer si une démocratie en est vraiment une ; quels sont les facteurs fondamentaux qui doivent être approuvés ? On remarque que des transitions démocratiques de la troisième vague ont débouché sur de nouvelles formes d'État, pas réellement démocratiques mais pas non plus totalement autoritaires. Ces régimes se trouvent à mi-chemin entre ces deux voies. Fareed Zakaria les nommera « Illiberal Democracy » car ils conservent certaines caractéristiques démocratiques, comme les élections, mais ils sapent totalement les procédures institutionnelles qui sont garantes de la limitation du pouvoir¹³⁶. Pour répondre à cette critique, les transitologues ont dû inventer le concept d'« État hybride » pour désigner ces nouveaux types de régimes politiques¹³⁷.

La seconde perspective critique couvre la notion de « démocratie internationale » qui est difficilement associable avec les principes transitologiques¹³⁸. À partir de l'administration Clinton, les Américains s'engagent dans un vaste chantier de promotion des valeurs américaines dans le monde entier, pour les droits de l'Homme et de l'idéologie universelle démocratique, qui a pour but de préserver, étendre et consolider les démocraties dans le monde avec l'appui des européens. Dans cette optique, les caractéristiques des pays développés occidentaux pourraient et seraient reproduites à l'échelle mondiale¹³⁹. Les pays occidentaux mettent donc en œuvre une série d'outils pour arriver à leurs fins, tels que des avantages et des sanctions économiques internationales, de l'aide matérielle aux groupes composant les sociétés civiles des nouvelles démocraties (les syndicats, les associations de défense des droits de l'Homme, les ONGs)¹⁴⁰. Dans ces circonstances, les budgets de l'aide publique au développement exploseront dans la seconde moitié des années nonante et dans les années deux mille¹⁴¹. D'autres facteurs viennent affirmer la croyance en la transposition du système démocratique occidental dans le monde entier, notamment, la mondialisation économique créatrice d'interpénétration¹⁴². Enfin, un facteur plus politique sera d'une grande

¹³⁶ Z. Fareed, « The Rise of Illiberal Democracy », in *Foreign Affairs*, vol.76, n°6 (1997), p.22.

¹³⁷ C. Dufy, C. Thiriot, « Les apories de la transitologie : Quelques pistes de recherche à la lumière d'exemples africains et post-soviétiques », *op.cit.*, p.21.

¹³⁸ B. Badie, P. Birnbaum, P. Braud & G. Hermet, *Dictionnaire de science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 7^e édition, 2011, p.88.

¹³⁹ G. Alexander, « Les défis de la consolidation dans les nouvelles démocraties », *op.cit.*, p.54.

¹⁴⁰ T. Carothers, *Aiding Democracy Abroad*, Washington D.C., Carnegie Endowment for International Peace, 1999.

¹⁴¹ Voir Graphe : Banque Mondiale, « Aide publique au développement nette reçue (\$ US courants) », in Banque Mondiale, *Données, site de la Banque Mondiale* [en ligne], <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ODAT.CD> (Page consultée le 01 juin 2018).

¹⁴² G. Alexander, « Les défis de la consolidation dans les nouvelles démocraties », *op.cit.*, p.55.

influence, les néoconservateurs américains défendent l'idée qu'au-delà du développement économique et social, il suffit d'éliminer par la force les tyrans et leur caste politique dans les pays les plus réfractaires pour créer des démocraties effectives (exemple : l'Irak).

Revenons, maintenant, sur le terme démocratisation ; il désigne selon *le dictionnaire de science politique et des institutions politiques* :

« L'extension progressive du principe de la citoyenneté à un nombre plus grand de participants et/ou à un champ politique plus vaste, dans la perspective d'une prise de décision collective directe ou par l'intermédiaire de représentants élus. [...] il s'applique [...] au processus de passage de formes diverses d'autoritarisme à la démocratie plus ou moins délibérée des régimes en place, soit en vertu d'un changement de régime net »¹⁴³.

Pour effectuer la démocratisation, il va alors falloir déboucher sur « une transition démocratique » qui « ne constitue en réalité qu'un laps de temps intermédiaire à l'issue incertaine, dont rien n'assure qu'il débouchera vraiment sur la démocratie »¹⁴⁴. Ensuite, il va falloir s'assurer de la pérennité de la démocratie au sein de l'État à travers la consolidation qui symbolise « la bonne fin d'une transition évaluée au regard de la confiance réciproque que les acteurs politiques se font de respecter des règles du jeu institutionnalisées, de renoncer donc au pouvoir s'ils perdent les élections et de ne pas recourir au coup d'État ou aux manifestations de rue pour s'y maintenir ou le conquérir illégalement »¹⁴⁵.

La transitologie est « le vocable » des « tactiques et techniques de gouvernement capables d'assurer des changements de régimes ordonnés, sans vainqueurs ni vaincus, et garantissant la continuité de l'État (par la conclusion de pacte de non-nuisance mutuelle formel ou informel, ainsi que par des arrangements conclus entre les modérés ou réformistes des deux secteurs jusqu'alors opposés) »¹⁴⁶.

À ce jour, la transitologie distingue trois grandes phases lors de la transition à la démocratie d'un État :

¹⁴³ B. Badie, P. Birnbaum, P. Braud & G. Hermet, *Dictionnaire de science politique et des institutions politiques*, op.cit., p.87.

¹⁴⁴ Ibidem.

¹⁴⁵ G. Hermet, « Juan J. Linz., Alfred Stepan, *Problems of Démocratie Transition and Consolidation* », in *Revue de science politique*, vol.47, n°2 (1997), p.255.

¹⁴⁶ B. Badie, P. Birnbaum, P. Braud & G. Hermet, *Dictionnaire de science politique et des institutions politiques*, op.cit., p.88.

- *La libéralisation* : elle est l'ouverture consentie par le régime autoritaire afin de mieux se maintenir au pouvoir en se modernisant ou en se légitimant. Cette période de concession résulte très souvent d'une phase de contestation au sein de la population. Par exemple : l'organisation d'élections « truquées », l'élargissement du pluralisme politique et la promotion, sous surveillance, du multipartisme, la levée de la censure dans certains domaines de la société, la libération de prisonniers politiques, le retour des exilés,¹⁴⁷ etc.
- *La transition* : elle est le stade qui symbolise la passe d'armes entre l'ancien et le nouveau régime politique présumé stable, le changement des procédures politiques. Les nouvelles règles du jeu politique sont produites et acceptées, les acteurs sont renouvelés quoique certaines alliances, entre anciens et nouveaux, puissent se nouer. En somme, elle est la mise en place de nouveaux arrangements procéduraux¹⁴⁸. Cependant, ces évolutions politiques sont extrêmement imprévisibles car il y a une absence de règles claires, des conflits apparaissent, opposant différents protagonistes sur la nature de ces règles ; on parlera de « conjonctures critiques »¹⁴⁹. Les rapports de force et les stratégies politiques seront le véritable moteur du changement. L'analyse de la transition est définie par la place centrale des acteurs¹⁵⁰.
- *La consolidation* : elle est la période d'ancrage de la nouvelle démocratie au sein de la société, c'est-à-dire que les nouvelles procédures politiques doivent devenir la seule et unique règle du jeu politique (institutionnalisation), « *the only game in town* »¹⁵¹. Ensuite, les nouvelles institutions, les nouveaux acteurs et le nouveau jeu politique doivent faire leur preuve et étirer leur influence au maximum car leur validité est limitée (degré d'institutionnalisation des règles définissant le régime). Enfin, il faut accéder à un « consensus social » autour des nouvelles ressources institutionnelles qui sera obtenu par le concept d'« habitude »¹⁵². En d'autres mots, la consolidation est

¹⁴⁷ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.3.

¹⁴⁸ N. Guilhot, P. C. Schmitter, « De la transition à la consolidation. Une lecture rétrospective des *democratization studies* », in *Revue française de science politique*, n°4-5 (2000), p.618.

¹⁴⁹ Ibidem, p.618.

¹⁵⁰ Ibidem.

¹⁵¹ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.5.

¹⁵² D. A. Rustow, « Transitions to Democracy: Toward a Dynamic Model », in *Comparative Politics*, vol.2, n°3 (1970), pp.358-361.

« l'extension progressive des nouvelles procédures à un échantillon élargi d'acteurs politiques dont elle régule le comportement »¹⁵³ et par la suite, à l'ensemble des citoyens. Trois points sont à discerner au sein de la nation pour espérer l'accomplissement de la consolidation : des conflits socio-politiques modérés, un État efficace et une société robuste¹⁵⁴.

Il est primordial de stipuler que ces trois phases ne s'enchaînent pas successivement les unes aux autres. Effectivement, il ne faut pas attendre que l'une se termine pour voir apparaître automatiquement la suivante. Tout au contraire, elles peuvent s'imbriquer et se superposer sur l'échelle du temps¹⁵⁵. Enfin, la première phase est marginale par rapport aux deux suivantes, par conséquent, le travail se consacrera massivement à l'étude du chemin entrepris par la transition et sur la tâche de consolidation démocratique.

3.2. La transitologie selon Juan J. Linz et Alfred Stepan

La transitologie compte parmi ses rangs, un nombre important d'auteurs qui ont apporté des spécificités bien particulières à la discipline. Nonobstant un socle théorique commun qui admet la pertinence des trois phases spécifiques de la transition à la démocratie d'un État¹⁵⁶, ces auteurs ont établi des théories qui peuvent être très changeantes en fonction de la perspective choisie ou des variables qualitatives ou quantitatives qu'ils décident de manipuler. Dans ce spectre élargi de théories, ce travail se consacre majoritairement aux préceptes et à l'héritage de deux auteurs, Juan J. Linz et Alfred Stepan, qui ont décidé d'étudier les transitions démocratiques selon une révolution méthodologique dont ils sont les penseurs et ce, à travers leur œuvre commune, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*¹⁵⁷. Ce livre novateur veut dépasser la démarche « développementaliste » des premiers scientifiques de la transitologie dont Seymour M. Lipset¹⁵⁸, pour qui les préconditions structurelles économiques et sociales

¹⁵³ N. Guilhot, P. C. Schmitter, « De la transition à la consolidation. Une lecture rétrospective des *democratization studies* », *op.cit.*, p.618.

¹⁵⁴ G. Alexander, « Les défis de la consolidation dans les nouvelles démocraties », *op.cit.*, p.67.

¹⁵⁵ R. Gunther, P. N. Diamandouros, H.-J. Puhle (éds), *The Politics of Democratic Consolidation: Southern Europe in Comparative Perspective*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1995, p.3.

¹⁵⁶ Libéralisation, Transition, Consolidation.

¹⁵⁷ J. J. Linz, A. Stepan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996.

¹⁵⁸ Cf. S. M. Lipset, « Some Social Requisites of Democracy », in *American Political Science Review*, vol.53, n°1 (1954), pp.69-105.

d'un État déterminent radicalement le chemin démocratique, tout en laissant derrière eux des acteurs politiques et sociaux impuissants¹⁵⁹. A l'inverse, les deux auteurs opèrent un « retour au politique » en mettant l'accent d'une part, sur les interactions directes des acteurs du jeu politique dans une perspective systémique, et d'autre part, sur la nature et la performance de ces acteurs¹⁶⁰. Cette convention opératoire adjuge, pour étudier le passage d'un régime non-démocratique vers un régime démocratique, deux variables dépendantes majeures : la transition et la consolidation démocratique. Par la suite, ces deux variables vont devoir s'étudier dans « cinq arènes » interactives qui délimitent les sites de la démocratisation.

En effet, les auteurs affirment qu'une démocratie n'est effective qu'à partir du moment où elle a lieu dans cinq arènes constitutives de l'État qui sont des conditions indispensables, interconnectées, qui se renforcent mutuellement¹⁶¹ et dans lesquelles viennent s'inscrire nos deux variables dépendantes. On distingue :

*La société civile, la société politique, l'état de droit, l'appareil d'état (dans sa légitimité bureaucratique) et enfin, la société économique*¹⁶².

Enfin, qui dit variables dépendantes, dit variables indépendantes pour compléter la démarche scientifique. À ce niveau, Linz et Stepan présentent sept variables d'analyse différentes qui viendront influencer, modifier, ou non, la transition et la consolidation démocratique. Elles se divisent en deux groupes, les « *macro-variables* » et les « *micro-variables* ».

Macro-variables

- La *Stateness* qui se rapporte au degré d'autorité et de légitimité spécifique conservé par l'État¹⁶³.
- L'héritage du régime disparu¹⁶⁴ qui dépend de la typologie propre à chaque régime dit non-démocratique, élaboré par Juan Linz et déjà déterminée précédemment pour le Chili¹⁶⁵.

¹⁵⁹ G. Hermet, « Juan J. Linz., Alfred Stepan, *Problems of Démocratie Transition and Consolidation* », in *Revue de science politique, op.cit.*, p.255.

¹⁶⁰ Ibidem.

¹⁶¹ J. J. Linz, A. Stepan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe, op.cit.*, p.7.

¹⁶² Ibidem.

¹⁶³ G. Hermet, « Juan J. Linz., Alfred Stepan, *Problems of Démocratie Transition and Consolidation* », in *Revue de science politique, op.cit.*, p.256.

¹⁶⁴ Ibidem.

¹⁶⁵ Cf. Chapitre 2, point 2.3. : Typologie des régimes non-démocratiques de Juan Linz appliquée à la dictature chilienne.

Micro-variables

*Les variables centrées sur les acteurs*¹⁶⁶ :

- La composition institutionnelle et la nature du leadership du régime précédent.
- La variable qui pose la question « *Who starts and who controls ?* », c'est-à-dire l'origine des initiateurs de la transition.

*Les variables contextuelles*¹⁶⁷ :

- L'influence et l'environnement internationaux.
- Les paramètres économiques de la légitimité et de la coercition.
- Le processus constitutionnel.

Pour conclure sur la présentation du corpus scientifique qui sera utilisé pour étudier le cas chilien, Guy Hermet écrit, à propos des auteurs, qu'ils s'inscrivent « dans une perspective néo-institutionnaliste au sens large, axée sur l'idée que le cadre et la forme du changement politique laissent une empreinte indélébile sur la façon selon laquelle la démocratie à venir se consolidera ou non et, par-là, sur les agencements à long terme qui la caractériseront. L'hypothèse conductrice est, au fond, celle de la *path dependency* »¹⁶⁸.

3.3. Les phases de la transition à la démocratie chilienne

Par rigueur scientifique, il faut stipuler que toutes les variables indépendantes élaborées par Juan Linz et Alfred Stefan ne sont pas applicables, ou du moins pertinentes pour tous les cas d'étude. Par conséquent, il est normal que dans la présente démarche, chacune d'elles ne soient pas toutes abordées, étant donné que certaines ne sont pas congrues pour cette analyse.

3.3.1. Section 1 : La libéralisation

Comme stipulé précédemment, la phase de libéralisation ne fait pas partie de ce sujet d'étude. Elle est, néanmoins, une période primordiale dans l'histoire du Chili puisqu'elle a permis le retour d'élections démocratiques le 14 décembre 1989, événements qui ne s'étaient plus déroulés depuis seize ans. Certains faits, événements et stratégies qui la composent sont

¹⁶⁶ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.66.

¹⁶⁷ Ibidem, pp.72-83.

¹⁶⁸ G. Hermet, « Juan J. Linz., Alfred Stepan, *Problems of Démocratie Transition and Consolidation* », in *Revue de science politique*, op.cit., p.257.

cependant évoqués car ils ont une incidence et mettent en lumière des dynamiques de la phase de transition.

Pour rappel, la bourgeoisie chilienne accepte, en 1980, d'abandonner toute prétention d'acquisition du pouvoir exécutif au profit de la junte militaire, en retour, la classe militaire dirigeante s'engage à continuer son vaste projet de « défense » militaire et de désidéologisation communiste menée contre la gauche politique, tout comme la continuation des grands projets néo-libéraux qui dirigent la politique économique du pays. Ces accords tacites se symbolisent par l'approbation et l'instauration d'une nouvelle Constitution autoritaire cette même année. À partir de celle-ci, les objectifs de Pinochet sont clairs, l'homme veut gouverner le plus longtemps possible et garder les clés du pouvoir pour la caste militaire, le tout via la légitimité constitutionnelle. Dans cette optique, la Constitution exige un nouveau plébiscite en 1988 pour réaffirmer le soutien de la nation au candidat qui sera unanimement sélectionné par les quatre membres de la junte et qui n'est autre que Pinochet. Si le général remporte la majorité des votes, son mandat de président sera reconduit pour les huit prochaines années. Cependant, ce plébiscite fut plus une faille qu'autre chose dans la grande stratégie élaborée par le général. Par sa propre nature, il consentit à l'opposition de s'unifier sous une grande et même bannière et de mobiliser toutes ses forces en présence pour faire obstruction au régime dans le respect des règles institutionnelles autoritaires. La suite a été présentée dans le chapitre 1 de ce travail¹⁶⁹, Pinochet perd le scrutin malgré le soutien encore inconditionnel d'un noyau solide de la société civile et se voit dans l'obligation de se retirer du pouvoir et d'organiser des élections libres l'année d'après. Le plébiscite du 5 octobre 1988 marque la fin de la libéralisation du régime chilien au profit d'une phase de transition vers un nouveau type de régime. La libéralisation chilienne est donc plus caractérisée par le contexte institutionnel que par une réelle volonté d'ouverture enclenchée par le régime, elle n'est pas non plus tributaire des pressions sociales émanant des nombreuses manifestations qui ont chamboulé le pays à partir de 1983. Les répercussions du résultat historique de ce plébiscite sont étudiées dans le chapitre suivant.

¹⁶⁹ Cf. Chapitre 1, Point 1.4. La dictature chilienne.

3.3.2. Section 2 : Le chemin de la transition

3.3.2.1. Les macro-variables

I. Le mode de transition démocratique

Avant de recourir aux variables de Juan Linz et Alfred Stepan pour analyser la transition démocratique chilienne, le travail d'un autre duo d'auteurs, Gerardo Munck et Carol Leff¹⁷⁰, retient l'attention dans la mesure où il offre une perspective intéressante quant aux répercussions que le *type de mode de transition* peut avoir sur nos variables dépendantes, le tout faisant leur avec la perspective systémique de Juan Linz et la théorie du « path dependency » ou sentier de dépendance.

Selon les auteurs, le mode de transition d'un État, lors de sa démocratisation, a sa propre pertinence politique et donc un grand intérêt pour le cas d'étude. Assurément, il offre une première prospective sur le succès ou non de la transition en elle-même et également, sur la consolidation démocratique. Le professeur Gerardo Munck, tout comme Juan Linz, établit que le mode de transition affecte la forme post-transitionnelle du régime et ses politiques à travers notamment le modèle de compétition des élites, les règles institutionnelles conçues lors de la transition et l'acceptation ou le rejet par les principaux acteurs des nouvelles règles du jeu¹⁷¹. Pour déterminer ce mode de transition, on analyse deux critères : l'identité des agents principaux qui provoquent la transition et ensuite, leur stratégie. Pour articuler ces deux critères, Munck a conçu un tableau qui permet de dresser l'ensemble des modes de transition (voir page suivante).

À l'aune de ce tableau, les origines de la transition chilienne sont singularisées par une « *réforme par le bas* » qui recoupe avec les événements historiques présentés précédemment dans le point 3.3.1. *La libéralisation*¹⁷². La stratégie de l'opposition chilienne, « accommodationist strategy »¹⁷³, fut d'attendre patiemment le plébiscite de 1988 pour mettre en avant ses atouts et déstabiliser le régime de manière irréversible dans l'espoir d'entamer des discussions qui déboucheront sur une transition démocratique de celui-ci. Dans cette stratégie, on relève que la transition émane de la volonté de l'opposition au régime et non celle du régime, le tout via une démarche pacifique.

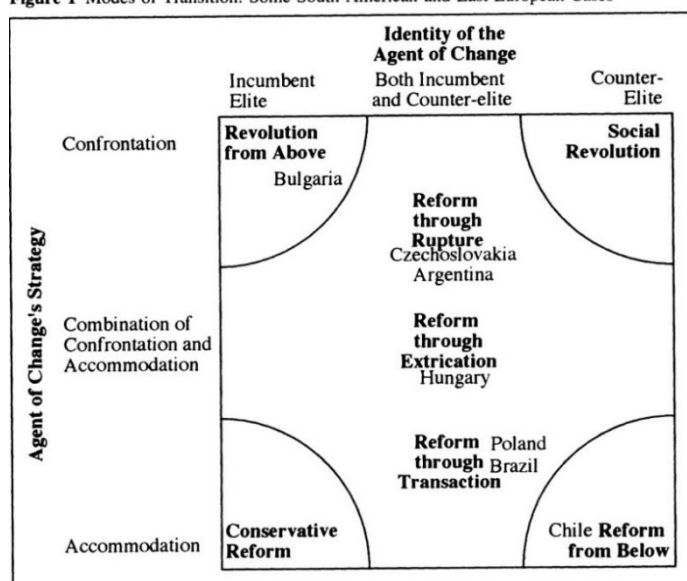
¹⁷⁰ G. L. Munck, C. S. Leff, « Mode of Transition and Democratization. South America and Eastern Europe in Comparative Perspective », in *Comparative Politics*, vol.3, n°29 (1997), pp.343-362.

¹⁷¹ Ibidem, p.345.

¹⁷² Cf. Point 3.3.1. de ce travail.

¹⁷³ G. L. Munck, C. S. Leff, « Mode of Transition and Democratization. South America and Eastern Europe in Comparative Perspective », *op.cit.*, p.346.

Figure 1 Modes of Transition: Some South American and East European Cases



Source: G. L. Munck, C. Skalnik Leff, « Mode of Transition and Democratization. South America and Eastern Europe in Comparative Perspective », in *Comparative Politics*, vol.3, n°29 (1997), p.346.

Quelles conséquences peuvent être extraites de cette « réforme par le bas » ? Pour commencer, ce mode de transition donne une première idée sur les rapports de force dans les négociations menées entre octobre 1988 et les élections présidentielles de décembre 1989 entre d'une part, la junta militaire sortante et les partis de droite, et d'autre part, l'opposition démocratique ou « Concertación » composée par les partis de gauche et du centre. Grâce aux institutions et au soutien d'une part de la société civile, les anciennes élites menées par Pinochet possèdent une position de supériorité dans la lutte pour l'édification des termes de la transition. La junta a le pouvoir d'exercer un contrôle total sur le déroulement de la transition et sur les moyens d'influencer les formes que celle-ci peut prendre. Elle est en mesure de dicter les conditions d'acceptation de la transition à tel point qu'elle s'assure un compromis strict avec l'opposition par lequel la viabilité de la transition repose sur l'acceptation de traits ouvertement anti-démocratiques qui proviennent de l'héritage autoritaire et qui remarquons-le, s'inscrivent dans la constitution de Pinochet. La coalition n'a d'autre choix que d'accepter ces conditions qui ont débouchées sur une forme restrictive de démocratie, prix de la stabilité politique du pays. Juan Linz parlera, alors, de « transition sous la contrainte » et de transfert

de pouvoirs démocratiques déloyaux¹⁷⁴. Pour finir, de par sa forme et sa stratégie, le mode de transition influence considérablement le sentier suivi par la transition chilienne.

II. *L'héritage du régime précédent*

Retour sur les variables déterminées par Juan Linz et Alfred Stepan et particulièrement sur celle qu'on intitulera *l'héritage du régime précédent*. Partant du principe que la réflexion des auteurs est clairement influencée par la théorie du « path dependency », ils soutiennent que les caractéristiques du régime non-démocratique précédent ont de profondes implications pour le déroulement de la transition entreprise par les acteurs de celle-ci¹⁷⁵. En outre, la classification des différents régimes non-démocratiques types donne l'opportunité d'être plus spécifique quant à la compréhension des possibilités et des limites des « pactes » qui sont établis entre les acteurs de la transition. Dans le chapitre 2 de ce travail, il est établi que le régime militaire de Pinochet correspondait au type autoritariste « bureaucratique-militaire »¹⁷⁶. A partir de ce postulat, les auteurs indiquent que ce type de régime est le seul, avec des régimes post-totalitaires matures, à pouvoir envisager une transition qui commence sous la forme d'un « reforma-pactada, ruptura-pactada »¹⁷⁷, c'est-à-dire une transition démarrant à partir de négociations et de consensus acceptés entre les acteurs du régime autoritaire et ceux de l'opposition. Mais d'où sort ce type de pacte ? Lorsque Pinochet est forcé par sa propre Constitution d'organiser un plébiscite et qu'il le perd, sa légitimation en tant que chef de l'État est tout à fait rompue. De cet événement, l'armée comme institution sait que la perte de légitimité de Pinochet est irrévocable et qu'elle est indispensable pour gouverner. Même pour un dictateur de la trempe de Pinochet, un minimum de formes de légitimité est nécessaire pour assurer son statut car la branche judiciaire du pouvoir doit toujours appliquer la loi, du moins de manière formelle, même si le dictateur l'a lui-même définie. Les juges, même pinochetistes, doivent répondre de manière cohérente à toutes les demandes de justice qui surgissent de tous les fronts, économiques, sociaux, privés¹⁷⁸... En prime, le néo-libéralisme du marché économique chilien requière un système légal fort et fiable pour protéger les droits à la propriété, les transactions économiques, les investissements¹⁷⁹... L'armée en tant qu'institution se devait de rendre les rênes du pouvoir sous le joug des pressions internes et

¹⁷⁴ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.206.

¹⁷⁵ Ibidem, p.55.

¹⁷⁶ Cf. Chapitre 2, 2.3. Typologie des régimes non-démocratiques de Juan Linz appliquée au cas chilien.

¹⁷⁷ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.57.

¹⁷⁸ J. E. Montes, T. Vial, « The Constitution-building Process in Chile: The Authoritarian Roots of a Stable Democracy », in *International IDEA* (2005), p.12.

¹⁷⁹ Ibidem.

externes. La « reforma-pactada, ruptura-pactada » surgit alors, elle est le moyen utilisé par les militaires pour laisser le pouvoir à la société civile. Elle leur définit une porte de sortie qui est également un outil pour imposer la durée de la transition et l'étendue des restrictions autoritaires aux forces civiles et politiques¹⁸⁰.

Par cette réflexion, il est intéressant de souligner que la typologie des régimes non-démocratiques établit par Juan Linz peut prospecter sur la forme de transition enclenchée par les acteurs politiques et ceux de la société civile.

3.3.2.2. Les micro-variables

1. La composition institutionnelle et la nature du leadership du régime précédent

Les auteurs déclarent que, si un régime non-démocratique est dirigé par une hiérarchie militaire soudée et possédant des alliés puissants dans la société civile, celle-ci sera plus susceptible d'imposer des contraintes autoritaires à l'opposition et de garder des prérogatives non-démocratiques *de jure* lors de la phase de transition démocratique¹⁸¹. Effectivement, le régime militaire sortant dispose de ressources considérables pour imposer des conditions contraignantes durant toutes les négociations de la transition. Son objectif est de remettre, malgré lui, les rênes du pouvoir aux nouvelles autorités tout en détenant toujours d'une part, des ressources étatiques et d'autre part, une main mise sur certains postes institutionnels de manière à influencer, limiter, sanctionner indirectement ou directement la marge de manœuvre des prochains gouvernements démocratiques et de garder des missions constitutionnelles consistant à assurer la garantie de l'ordre institutionnel républicain¹⁸².

Pour le cas chilien, la position de supériorité du général Pinochet et de ses acolytes a déjà été évoquée lors des négociations avec la Concertación en 1989. Il est pertinent, maintenant, de mettre en lumière les outils dont dispose la junte pour assurer la continuité de son leadership dans la société politique et civile, et cela, dans le contexte de l'élection de Patricio Aylwin, le 11 mars 1990, premier président chilien élu démocratiquement depuis la dictature. Il est remarquable de constater la disposition, des militaires et de leurs alliés provenant de la société politique et civile, à contenir la marge de manœuvre du gouvernement démocratique pour

¹⁸⁰ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.59.

¹⁸¹ Ibidem, p.211.

¹⁸² Ibidem.

établir de nouvelles normes et orientations politiques et cela, au travers d'un cadre matériel, idéologique et d'un leadership basé sur une autonomie qu'ils se sont, eux-mêmes, octroyés¹⁸³.

Pour disposer de cette autonomie, la junte s'est assurée, premièrement, la promulgation de la loi organique constitutionnelle des forces armées, douze jours avant le passage du pouvoir aux civils¹⁸⁴. Cette loi particulière, approuvée par le Tribunal constitutionnel, assurent une large autonomie institutionnelle aux forces armées face aux différentes branches du pouvoir, l'armée étant une sorte d'État dans l'État¹⁸⁵. Par exemple, dans le domaine des politiques personnelles, elles suppriment le droit du président à envoyer des officiers militaires à la retraite et assurent la nomination des nouveaux généraux de l'État-major comme prérogative du commandant en chef, renforçant la dépendance des officiers auprès de Pinochet¹⁸⁶. Dans un même temps, cette loi enlève un instrument légal au nouveau président pour radier du champ militaire des officiers qui auraient commis des actes notables de torture ou de violation des droits de l'Homme. La transition réclame une tâche de resocialisation démocratique du corps des officiers militaires, cependant, la loi organique rend cette mission impossible puisqu'elle place le choix des carrières et toutes les publications doctrinaires militaires sous le contrôle exclusif du commandant en chef, Augusto Pinochet¹⁸⁷. Par ailleurs, la junte s'est assurée l'indépendance financière des armées vis-à-vis du gouvernement, ainsi que d'autres conditions pour ne pas se voir diminuer ses budgets¹⁸⁸. Plus important encore, les militaires touchent dix pour cent des bénéfices des exportations de cuivre des entreprises nationales chiliennes et ils disposent du droit de bénéficier des revenus sur toutes les ventes des propriétés (terrains et bâtiments) qui lui ont été attribuées pendant la dictature¹⁸⁹. Pour finir, cette loi organique constitutionnelle confie la garantie de l'ordre institutionnel de la République à l'armée. Selon Esteban Montes, cela signifie qu'elle place l'institution militaire par-dessus et au-delà de l'ordre institutionnel lui-même puisque cette prérogative « va clairement au-delà de ce que peut supporter toute constitution démocratique car elle a pour

¹⁸³ Ibidem, p.208.

¹⁸⁴ O. Compagnon, « L'affaire Pinochet : la justification à l'épreuve des changements d'échelle », in L. Boltanski, E. Claverie, N. Offenstadt, S. Van Damme (éds), *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris, Stock, 2007, p.350.

¹⁸⁵ J. Magasich, « Chili, un pays laboratoire », in *Analyse sociopolitiques de l'Amérique latine, LDVLP2631*, Notes de cours, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2017, p.9.

¹⁸⁶ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.208.

¹⁸⁷ Ibidem, p.209.

¹⁸⁸ « Ley Orgánica Constitucional de las Fuerzas Armadas », *Journal officiel de la République du Chili*, 27 février 1990, n°18.948, art.47, clause L, art.93-97.

¹⁸⁹ Ibidem.

effet de donner aux forces armées le verdict final et définitif sur ce qu'est "l'ordre institutionnel de la république" »¹⁹⁰.

Deuxièmement, au-delà de toutes lois organiques constitutionnelles instaurées par Pinochet avant sa remise du pouvoir, la Constitution, elle-même, est chargée d'assurer l'héritage militaire au sein de la société politique et civile. De ce fait, elle octroie à la personne d'Augusto Pinochet la prérogative d'inamovibilité en tant que chef de l'armée de terre jusqu'en mars 1998¹⁹¹. La même prérogative est accordée aux trois autres membres de la junte qui occupent le commandement respectif de l'armée de l'air, de la marine et de la police. Ces quatre hommes ont également un droit de parole et un droit de vote dans le Conseil de sécurité nationale¹⁹². La constitution assure aussi à Pinochet un siège de sénateur à vie et une immunité politique sans fin puisqu'il est considéré comme un ancien Président de la République.

Troisièmement, d'un point de vue institutionnel, le Conseil de sécurité nationale chilien est une institution créée par le régime militaire durant la dictature pour assurer les intérêts politiques militaires après et pendant la transition. Selon la Constitution, il a le pouvoir de transmettre son opinion à tous les organes de l'État pour tous actes, événements ou affaires qui nuiraient gravement ou mettraient en péril les bases institutionnelles étatiques ou la sécurité de l'État, mais en réalité, cet avis est équivalent à un droit de veto si l'on interprète juridiquement la loi chilienne¹⁹³. En d'autres mots, le Conseil dispose d'un droit de blocage sur toutes les politiques de réforme du gouvernement démocratique¹⁹⁴. Le problème démocratique lié à cet organe est la répartition de sa composition majoritairement en faveur des militaires¹⁹⁵. Il est composé de huit membres, les quatre dirigeants des forces armées et de la police, deux membres provenant du civil : le président de la Cour suprême et le Contrôleur général de l'administration publique, tous les deux désignés à long terme par Pinochet, et enfin, deux membres seulement provenant du gouvernement élu

¹⁹⁰ J. E. Montes, T. Vial, « The Constitution-building Process in Chile: The Authoritarian Roots of a Stable Democracy », *op.cit.*, p.9.

¹⁹¹ « Constitución Política de la República de Chile », *Journal officiel de la République du Chili*, 8 août 1980, Disposiciones Transitorias, Octava.

¹⁹² Ibidem, art.95 et 96.

¹⁹³ J. E. Montes, T. Vial, « The Constitution-building Process in Chile: The Authoritarian Roots of a Stable Democracy », *op.cit.*, pp.8-9.

¹⁹⁴ J. Magasich, « Chili, un pays laboratoire », *op.cit.*, p.9.

¹⁹⁵ M. Ensalaco, « In with the New, Out with the Old? The Democratising Impact of Constitutional Reform in Chile », in *Journal of Latin American Studies*, vol.26, n°2 (1994), p.422.

démocratiquement : le président Aylwin et le président du Sénat, Gabriel Valdès¹⁹⁶. Il paraît clair que ce Conseil composé pour moitié de militaires et deux autres membres élus par Pinochet lui-même est une épée de Damoclès pour le nouveau gouvernement démocratique. Il empêche considérablement la transition de se dérouler dans un esprit de renouveau vis-à-vis des doctrines militaires.

Il est également indispensable d'évoquer la clause constitutionnelle qui a, peut-être, fait parler le plus d'elle et qui a été la cible d'un grand nombre de tentatives d'amendement de la part des présidents chiliens, à savoir la clause traitant du statut des commandants en chef des armées. Selon l'article 93 de la constitution, le Président a besoin de l'accord du Conseil de sécurité nationale pour destituer un ou des commandants en chef de leurs fonctions¹⁹⁷. Or comme il a été stipulé, le Conseil de sécurité nationale à moitié constitué de ces mêmes commandants en chef ne permettraient pas une telle chose à moins d'avoir l'armée divisée sur ce sujet. En d'autres mots, les commandants en chef sont pratiquement inamovibles, Pinochet restera en fonction jusqu'en 1998, que le veuille ou non le Président de la République.

Quatrièmement, toujours d'un point de vue institutionnel, la Cour Constitutionnelle chilienne était, elle aussi, composée essentiellement de membres partisans de Pinochet, symbolisant un obstacle de poids pour le bon déroulement de la transition démocratique. Sa composition et ses fonctions ont été élaborées par la Constitution de 1980 dans le but de l'isoler de toutes les pressions démocratiques directes¹⁹⁸. A cette fin, toutes lois visant à modifier la Constitution ou une des lois organiques constitutionnelles établies par le régime militaire et qui font partie intégrante de l'État, doivent être approuvées par la Cour constitutionnelle avant leur promulgation. Or, en 1990 le nouveau gouvernement est confronté à une cour composée de 7 membres, tous nommés par Pinochet et aucun étant amovible avant l'âge de la retraite, c'est à dire septante-deux ans. Qui plus est, les règles de recrutements des nouveaux juges sont modifiées à l'occasion de l'entrée en fonction du nouveau président par la Constitution¹⁹⁹, celui-ci a la possibilité de n'élire qu'un seul nouveau juge quand l'occasion se présentera, à l'inverse du Conseil de sécurité nationale qui pourra en élire deux, la Cour Suprême, trois, et

¹⁹⁶ « Constitución Política de la República de Chile », *Journal officiel de la République du Chili*, 8 août 1980, art.95 et 96.

¹⁹⁷ J. E. Montes, T. Vial, « The Constitution-building Process in Chile: The Authoritarian Roots of a Stable Democracy », *op.cit.*, p.9.

¹⁹⁸ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, *op.cit.*, p.209.

¹⁹⁹ « Constitución Política de la República de Chile », *Journal officiel de la République du Chili*, 8 août 1980, art.81.

une majorité absolue au Sénat, un (où la Concertación n'a pas de majorité parmi les sénateurs).

Dans une même mesure, le même problème se pose quant à la composition partisane à penchant Pinochetiste de la Cour Suprême chilienne. Dans les derniers mois de l'ère autoritariste, Pinochet proposa des incitations financières hautement attractives pour que les juges de la Cour Suprême prennent leur retraite et dans la foulée, les remplacer par de jeunes juges qui lui sont très loyaux²⁰⁰. Par cette habile manœuvre, il s'assura le soutien inconditionnel de cette Cour à haute valeur décisionnelle.

Sixièmement, le système électoral, dit « binominal », a été conçu et imaginé pour assurer la continuité et la surreprésentation des partis de droite, très conservateurs et pinochetistes, au sein du Congrès National malgré une ferveur électorale pressentie au profit des partis de la Concertación²⁰¹. Dans cette même logique, si les partis de droite sont toujours suffisamment représentés dans les deux chambres, cela permet la pérennité des institutions non-démocratiques léguées par la dictature puisque celles-ci ne pourront pas être réformées par une majorité politique spécifique. Le démocrate-chrétien Adolfo Zaldívar caractérisa, à l'époque, ce système électoral comme le nœud gordien de la transition²⁰². Le mécanisme est simple : le pays est divisé en 60 districts qui élisent chacun 2 députés ainsi que 19 circonscriptions sénatoriales qui choisissent chacune 2 sénateurs selon un système de liste « bloquée » ; le premier mandat est remporté par la liste arrivée en tête et le second par la deuxième²⁰³. La particularité autoritaire du système au profit de l'aile droite politique se marque par le principe qu'une liste peut obtenir les deux mandats que si elle dépasse les deux tiers du suffrage²⁰⁴. En conséquence, la première place est bien souvent remportée par le candidat de la coalition démocrates-chrétiens-socialistes avec la majorité, et la deuxième place revient à la droite qui n'obtient en général qu'un tiers des suffrages mais qui peut tout de même compter sur un soutien indéfectible d'une part de la société chilienne. De cette manière, ce système électoral élimine toute représentation des petites listes et favorise un bipartisme de formations modérées qui donne l'avantage de sur-représenter la liste qui arrive

²⁰⁰ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.210.

²⁰¹ J. Magasich, « Chili, un pays laboratoire », op.cit., p.9.

²⁰² M. Ensalaco, « In with the New, Out with the Old? The Democratising Impact of Constitutional Reform in Chile », op.cit., p.421.

²⁰³ J. Magasich, « Chili, un pays laboratoire », op.cit., p.9.

²⁰⁴ Ibidem.

en deuxième position²⁰⁵. Les militaires chiliens ont bien anticipé la tournure des événements, prédisant que leurs héritiers politiques ne pourraient pas atteindre les résultats obtenus par la Concertación. De surcroît, aux 38 sénateurs élus, la Constitution prévoit la nomination de neuf sénateurs « institutionnels »²⁰⁶, désignés selon des critères qui favorisent des personnalités à doctrine pinochetistes et conservatrices²⁰⁷. La justification de Pinochet à propos de ces sénateurs désignés évoque le besoin d'une « démocratie technocrate » qui doit passer par la voix d'experts qui bénéficieront d'une audience privilégiée²⁰⁸. Pour finir, ce système électoral détourne de manière tout à fait délibérée le suffrage universel au profit d'intérêts non-masqués²⁰⁹.

II. « *Who starts and who controls ?* » ou l'origine des initiateurs de la transition

Cette variable s'interroge sur les conséquences que peut avoir une situation où le pouvoir exécutif doit être assumé par intérim ou par un gouvernement provisoire, sur un certain laps de temps, avant l'organisation d'élections démocratiques. L'utilisation d'un gouvernement d'intérim peut aider à fluidifier et faciliter l'arrivée d'un gouvernement démocratique comme il peut mener à un résultat diamétralement opposé dépendant des objectifs des groupes les plus puissants qui le composent et surtout, la question de savoir si les élections ou les réformes radicales nécessaires des décrets sont considérées comme leur première priorité ou non²¹⁰. Si le gouvernement intérimaire établit rapidement des dates pour les élections et des règles à caractères relativement neutres pour celles-ci, la transition démocratique empruntera un chemin rapide et efficace²¹¹. Mais au contraire, si le gouvernement intérimaire prétend posséder un mandat légitime pour apporter des changements fondamentaux à l'ordre politique, changements qu'il définit comme des conditions nécessaires et préalables à des élections démocratiques, alors il enclenche une dynamique dangereuse dans laquelle la transition démocratique est mise en péril²¹².

²⁰⁵ B. Cassen, « Au Chili, les sirènes de l'oubli et les dividendes du libéralisme », in *Le Monde Diplomatique*, Archives, Site du Journal *Le Monde Diplomatique* [en ligne], <https://www.monde-diplomatique.fr/1995/02/CASSEN/6140> (Page consultée le 27 juin 2018).

²⁰⁶ « Constitución Política de la República de Chile », *Journal officiel de la République du Chili*, 8 août 1980, art.45.

²⁰⁷ J. Magasich, « Chili, un pays laboratoire », *op.cit.*, p.9.

²⁰⁸ M. Ensalaco, « In with the New, Out with the Old? The Democratizing Impact of Constitutional Reform in Chile », *op.cit.*, p.419.

²⁰⁹ Ibidem.

²¹⁰ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, *op.cit.*, p.71.

²¹¹ Ibidem.

²¹² Ibidem.

Cependant, le Chili n'a pas connu cette situation intérimaire puisque le régime de Pinochet a continué à gouverner avant et après les élections démocratiques, jusqu'à la prise officielle du pouvoir par Aylwin le 11 mars 1990. Quelles conséquences peuvent être tirées de cette absence de gouvernement intermédiaire ? Les auteurs évoqueront le risque d'un « transfert démocratique déloyal »²¹³, c'est-à-dire une situation où le régime sortant impose de fortes contraintes sur le gouvernement entrant, notamment en plaçant des supporters du régime non-démocratique à des postes clés de l'État et en insistant systématiquement sur la conservation de nombreuses structures non-démocratiques dans le nouveau système politique. Le Chili est bien un exemple type de transfert démocratique déloyal. Par les exemples cités au point précédent, Pinochet prouve sa réticence de transférer le pouvoir aux institutions démocratiques et ses stratagèmes mettent en lumière la forte coercition et les ressources politiques qu'il possédait encore malgré le déroulement de la transition démocratique.

III. Les paramètres économiques de la légitimité et de la coercition

Dans leurs écrits, les auteurs se posent une multitude de questions concernant l'influence des paramètres économiques nationaux dans le jeu de la transition démocratique. Par exemple, l'économie nationale peut-elle influencer l'apparition ou non d'une transition démocratique ? Comment l'économie affecterait-elle cette transition ? Si la transition a commencé, l'économie influencera-t-elle les chances de consolidation ? La stabilité des régimes dits démocratiques est-elle due à une croissance soutenue ? Selon eux, la relation entre des niveaux de développement socio-économique et la probabilité de démocratisation ne renseigne pas sur le quand et le comment ni si une transition prendra place et sera achevée avec succès²¹⁴. Néanmoins, si on établit un cadre analytique qui combine des facteurs politiques et économiques et que ce cadre se concentre sur la question de la légitimité politique, on peut alors établir des assertions significatives²¹⁵.

À ce propos, Juan Linz déclare que des raisons théoriques soutiennent l'idée qu'une croissance économique soutenue peut éroder un régime non-démocratique²¹⁶. Assurément, une prospérité économique prolongée, spécialement dans un régime autoritaire, peut éroder la base justificative du régime établie sur le principe de circonstances exceptionnelles. Une économie positive contribue à la perception que les mesures coercitives exceptionnelles d'un

²¹³ Ibidem, p.72.

²¹⁴ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.77.

²¹⁵ Ibidem.

²¹⁶ Ibidem.

régime non-démocratique ne sont plus nécessaires et que celles-ci peuvent éventuellement être néfastes pour la pérennité de la nouvelle économie montante²¹⁷. De plus, cette même croissance économique contribue à des changements sociaux qui élèvent les coûts de la répression et indirectement, facilitent la transition démocratique. On peut citer comme exemples de changements sociaux une croissance importante d'une force de travail hautement qualifiée, une expansion de l'éducation, de meilleurs contacts avec les autres nations au travers de la télévision, de la radio, des voyages et pour finir, des formes de protestations politiques plus diversifiées²¹⁸.

Le Chili fait partie de ces nations, avec l'Espagne de Franco et le Brésil du Maréchal Branco, pour qui une prospérité économique durable a altéré les relations de pouvoir en faveur des forces démocratiques. Plus particulièrement, de nombreux industriels majeurs de l'époque qui croyaient que Pinochet était indispensable en 1980, ont commencé à considérer que dans le jeu du calcul coûts/bénéfices propre aux économistes, soutenir des élections équitables en 1988 devenait moins risqué pour le modèle économique chilien que de soutenir Pinochet dans des élections déloyales²¹⁹. De ce fait, la prospérité de l'économie politique chilienne, fruit des doctrines ultra-libérales de « l'École de Chicago », contribua à une nouvelle perception des alternatives futures et une diminution de la résistance à l'idée d'une alternative démocratique.

IV. *Le processus constitutionnel*

La dernière variable, et non des moindres, développée par les auteurs pour analyser la transition démocratique chilienne est le processus constitutionnel, c'est-à-dire l'étude du contexte et de l'environnement dans lesquels les formules constitutionnelles ont été adoptées ou retenues par les acteurs politiques²²⁰. Juan Linz et Alfred Stepan déterminent six grands contextes différents d'adoption d'une constitution pour une nouvelle nation démocratique. Voici leur description pour le contexte qui est typique du cas chilien :

« The retention of a constitution created by a nondemocratic regime with reserve domains and difficult amendment procedures. These confining conditions may be the price the outgoing nondemocratic regime is able to extract for yielding formal control of the state apparatus. However, if the constitution *de jure* enshrines nondemocratic

²¹⁷ Ibidem, p.78.

²¹⁸ Ibidem.

²¹⁹ Pour plus de précision et de détails à ce sujet, les auteurs conseillent l'interview d'un leader d'un des groupes d'intérêt majeurs du Chili dans l'article : A. Stepan, « The Last Days of Pinochet », in New York Review of Books, 2 juin 1988, p.33.

²²⁰ J. J. Linz, A. Stepan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.81.

“reserves domains” insisted upon by the outgoing nondemocratic power-holders, then the transition by our definition cannot be completed until these powers are removed. If the constitution has very difficult amendment procedures this will further complicate the process of democratic transition and consolidation »²²¹.

La transition chilienne est un cas flagrant de « transition sous la contrainte » où le nouveau gouvernement démocratique doit accepter de travailler sous le joug des règles *de jure* issues d'une Constitution édifiée par le régime autoritaire. Étant donné l'énorme pouvoir de Pinochet dans les négociations post-élections de 1989, le nouveau gouvernement démocratique n'a pas d'autre choix que d'accepter de gouverner avec la Constitution autoritaire de 1980, comme règles délimitant le pouvoir politique. Par la même occasion, il sait qu'il devra à l'avenir, éliminer drastiquement toutes ces enclaves autoritaires au travers de la procédure d'amendement constitutionnel édictée par la Constitution elle-même, s'il veut avoir une chance d'aboutir à une consolidation démocratique²²².

Quelles sont les conséquences pour la nouvelle « démocratie chilienne » ? La souveraineté démocratique chilienne se voit, dès le début, limitée *de jure* car les autorités gouvernementales démocratiques sont limitées dans l'élaboration de nouvelles politiques. En effet, les composants autoritaires de la Constitution et les nombreuses « lois organiques » complémentaires qui définissent finalement l'ensemble du système électoral, la composition des Cours, des corps régulateurs du pouvoir et les agences semi-autonomes²²³, ne peuvent être éliminées qu'à condition d'obtenir une majorité spéciale de soixante pour cent des voix dans les deux chambres du pays (Parlement et Sénat)²²⁴. La voie des urnes, tout comme l'utilisation de subterfuges non démocratiques dont Pinochet et ses partisans avaient la maîtrise, ne permettent pas au nouveau gouvernement d'avoir cette majorité spéciale au Sénat²²⁵. Le gouvernement autoritaire sortant a octroyé à ses partisans ou à lui-même, le droit constitutionnel de nommer neuf sénateurs²²⁶ sur les quarante-sept qui composent le Sénat²²⁷.

²²¹ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, *op.cit.*, p.82.

²²² Ibidem.

²²³ Ibidem, pp.207-208.

²²⁴ Certains chapitres sensibles de la Constitution requéraient, pour leur part, une majorité des 2/3 pour être amendés.

²²⁵ M. Ensalaco, « In with the New, Out with the Old? The Democratising Impact of Constitutional Reform in Chile », *op.cit.*, p.419.

²²⁶ Deux membres actuels de la Cour Suprême nommés par elle-même, un contrôleur général nommé par la Cour Suprême, les commandants en chef de chaque armée et de la police nommés par le Conseil de sécurité nationale, un Recteur d'Université et un ministre d'État nommés tous deux par Pinochet. Plus tous les Présidents chiliens qui ont exercé un mandat de six ans minimums. J. E. Montes, T. Vial, « The Constitution-building Process in Chile: The Authoritarian Roots of a Stable Democracy », *op.cit.*, p.8.

Cette action est lourde de conséquence puisque la Concertación gana, lors des élections, vingt-deux des trente-huit places en jeu et aurait normalement dû être à un siège de la majorité spéciale. Et pourtant, avec les neuf « sénateurs désignés » dans un Sénat à quarante-sept sièges, la Concertación se voit, seulement, à deux sièges d'obtenir une simple majorité et à six sièges pour obtenir la majorité spéciale nécessaire pour toutes modifications constitutionnelles²²⁸. En définitive, les amendements constitutionnels indispensables pour l'accomplissement de la transition démocratique sont strictement inenvisageables à cause du manque d'une majorité spéciale au sein du Sénat chilien, résultat de l'ingéniosité des architectes pinochetistes qui ont élaboré un système électoral répondant aux besoins des partis de droite.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS	SÉNAT
120 DÉPUTÉS (119 après la mort en décembre 1992 de Akin Soto, membre du Parti Socialiste)	47 SÉNATEURS (46 après la mort en 1990 du Sénateur Désigné Cesar Luis Danyau)
CONCERTACION : 71 dont : PDC : 39 PS : 17 PPD : 7 PR-SD : 6 Indép. : 1 (E. Cerda) Mida : 1 (M. Palestro)	dont : 38 SÉNATEURS ÉLUS 9 (8) SÉNATEURS DÉSIGNÉS ("INSTITUTIONNELS")
OPPOSITION : 48 dont : UDI : 14 RN : 32 Indép. : 2 (E. Matthei, exclue de RN et A. Horvath)	CONCERTACION : 22 dont : PDC : 13 PS : 4 PPD : 1 PR : 3 SD : 1
	OPPOSITION : 15 (+8) dont : UDI : 2 RN : 13 Sénateurs "Institutionnels" : 8 (9)

Rapports de force au Congrès (1990-1993)

TYPE DE RÉFORME ET DE LOI	Députés		Sénateurs	
	nécessaires	Concertación	nécessaires	Concertación
1. Réformes constitutionnelles				
– Chapitres requérant les 3/5	71	71	28	22
– Chapitres requérant les 2/3	79	71	31	22
2. Lois qui interprètent des principes constitutionnels (3/5)	71	71	28	22
3. Lois organiques constitutionnelles (4/7 requis)	68	71	26	22
4. Lois de majorité qualifiée (majorité absolue des dép. ou sen. en exercice)	60	71	24	22

Majorités nécessaires par rapport aux membres de la Concertación

Source : B. Patino, *Pinochet s'en va... La transition démocratique au Chili (1988-1994)*, Paris, Éditions de l'IHEAL, 2000.

²²⁷ « Constitución Política de la República de Chile », *Journal officiel de la République du Chili*, 8 août 1980, art.45.

²²⁸ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.208.

V. *L'influence et l'environnement internationaux : le concept de « zeitgeist »*

Le concept de « zeitgeist » provient de la tradition intellectuelle germanique et se réfère à « l'esprit du temps »²²⁹. Les auteurs avancent qu'ils sont contraires à tous les principes, de près ou de loin, liés à la thèse de la fin de l'histoire de Fukuyama, mais à l'inverse, ils croient en l'influence contagieuse du « zeitgeist » lorsque celui-ci est de l'ordre de la « supportive democracy »²³⁰. En d'autres termes, quand un pays fait partie d'une communauté idéologique internationale où la démocratie n'est qu'une des nombreuses idéologies fortement contestées, les chances de transition et de consolidation démocratique sont sensiblement moindres que si l'esprit du temps est celui où les idéologies démocratiques n'ont pas de puissants adversaires. Si l'on rapporte cette hypothèse au cas de cette étude, on constate que la transition chilienne se déroule à la fin de la guerre froide, fin des années quatre-vingt. A cette époque, la démocratie a une légitimation universelle et celle-ci joue un rôle important dans le blocage des régressions à l'autoritarisme et dans le renforcement des partis d'opposition et des groupes de gauche modérés²³¹. « L'esprit de l'époque » est donc une donnée à prendre en compte dans les facteurs contribuant à la réalisation de la transition chilienne. Par ailleurs, l'exil politique, lors de la dictature, de plus de trente mille leaders politiques et activistes de gauche vers l'occident provoqua une interaction et des échanges avec la prodémocratie de gauche occidentale, entraînant une déradicalisation du Parti Socialiste chilien²³².

3.3.2.3. *Conclusion de la phase de transition démocratique*

Il est primordial d'être politiquement et intellectuellement explicite sur le fait qu'une transition démocratique soit accomplie ou non. Si la société politique considère que la transition est accomplie quand elle ne l'est pas réellement, cela peut symboliser que les membres aspirateurs de la démocratie acceptent les contraintes non-démocratiques comme des acquis supportables, ou pire, comme des outils utiles pour gouverner²³³. Dans le cas du Chili, le président Aylwin déclare le 7 août 1991 que la transition démocratique est terminée et accomplie et que dorénavant, la principale tâche du gouvernement sera de consolider la démocratie²³⁴. Si l'on en croit la définition des auteurs d'une transition aboutie, Patricio Aylwin se fourvoyait clairement dans son annonce au peuple chilien. Effectivement, la

²²⁹ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.74.

²³⁰ Ibidem.

²³¹ J. E. Montes, T. Vial, « The Constitution-building Process in Chile: The Authoritarian Roots of a Stable Democracy », op.cit., p.12.

²³² Ibidem.

²³³ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.207.

²³⁴ Ibidem, p.206.

définition stipule qu'une transition est achevée lorsque trois grands composants politiques sont accomplis²³⁵. Premièrement, la prise de pouvoir d'un gouvernement est le résultat d'élections libres et populaires. Deuxièmement, ce gouvernement doit avoir la force d'autorité pour produire de nouvelles politiques. Troisièmement, les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, fruits de la nouvelle démocratie, ne doivent en aucun cas partager leur pouvoir avec de tierces institutions *de jure*. A l'aune de ces trois conditions, il est clair que la transition chilienne était loin d'être terminée puisque seulement la première condition était remplie, c'est à dire l'organisation d'élections libres pour tous le 14 décembre 1989.

Malgré que l'opposition démocratique négociât ardemment des réformes constitutionnelles qui débouchèrent sur un accord de 54 amendements de la constitution et un plébiscite constitutionnel le 30 juillet 1989²³⁶ ; le leadership de Pinochet, bien aidé par la structure autoritaire de sa constitution, lui permit de forcer le nouveau gouvernement à partager le pouvoir *de jure* avec des individualités et des institutions qui ne montrent aucune origine démocratique. Quand il est devenu clair que la Concertación gagnerait les élections et formerait le nouveau gouvernement, le Général dévoua toute son énergie à mettre en place ou consolider des lois organiques constitutionnelles et des entités institutionnelles pour contraindre vigoureusement la liberté politique du futur gouvernement démocratique²³⁷ et protéger juridiquement tous les militaires qui étaient impliqués dans des affaires de violations des droits de l'Homme²³⁸. Le scientifique, Manuel Antonio, nomma de tels dispositifs des « enclaves autoritaires »²³⁹ pour désigner cet héritage contraire aux valeurs mêmes de la démocratie. Le Professeur Mark Ensalaco, quant à lui, divisa ces enclaves autoritaires chiliennes en quatre grandes catégories²⁴⁰ :

1. Les restrictions aux droits démocratiques et aux droits de l'Homme qui, ensemble, empêchent une participation politique effective.
2. Les atteintes aux principes démocratiques de séparation des pouvoirs et de souveraineté populaire.

²³⁵ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.207.

²³⁶ M. Ensalaco, « In with the New, Out with the Old? The Democratising Impact of Constitutional Reform in Chile », op.cit., p.410.

²³⁷ Ibidem, p.210.

²³⁸ J. E. Montes, T. Vial, « The Constitution-building Process in Chile: The Authoritarian Roots of a Stable Democracy », op.cit., p.17.

²³⁹ M. G. Garretón, *la posibilidad democrática en Chile*, Santiago, FLASCO, 1989, pp.51-62.

²⁴⁰ M. Ensalaco, « In with the New, Out with the Old? The Democratising Impact of Constitutional Reform in Chile », op.cit., p.412.

3. Les prérogatives constitutionnelles attribuées aux militaires qui sont en conflit avec les principes démocratiques du contrôle par le civil de la police et de l'armée.
4. Les obstacles à des réformes constitutionnelles, conçus non pas pour assurer la stabilité du pays mais bien pour assurer la pérennité de l'héritage militaire.

Mais qu'en est-il de la réaction du gouvernement de Patricio Aylwin face à cet héritage autoritaire ? Comment la Concertación s'est-elle débrouillée pour faire face à cette transition fourvoyée ? Tout d'abord, la démocratie qu'a dû prendre en main Patricio Aylwin est une démocratie de pacte entre d'une côté le clan Pinochet et de l'autre la Concertación. Cette démocratie avait comme impératif une réconciliation nationale qu'on jugeât, à l'époque, indispensable pour le pays²⁴¹. Le prix à payer de cette réconciliation nationale était de gouverner par consensus avec le pinochetisme, acceptant les formes autoritaires que cela impliquait. Les chercheurs Juan Esteban Montes et Tomas Viál jugent que le système politique institué ne remplissait pas les exigences propres à une démocratie de base, ils la nommèrent « la sous-minimale démocratie chilienne »²⁴². Toutefois, Aylwin et son gouvernement connaissaient très bien les enjeux pour l'obtention d'une transition démocratique viable. De ce fait, l'une de leurs plus grandes priorités fut d'obtenir un large accord en interne pour éliminer les plus gros obstacles à cette transition démocratique viable²⁴³. La stratégie fut d'établir un lien direct entre le président et la société chilienne et d'obtenir des alliances avec certains démocrates de droite au Parlement. Les plus grandes priorités de ce large accord au sein de la Concertación étaient « d'éliminer les sénateurs désignés, assurer le droit du président d'envoyer des officiers militaires à la retraite, modifier le statut "d'immobilité" de Pinochet et de ses commandants en chef, restructurer la composition et la mission de la Cour Constitutionnelle, modifier la forme présidentieliste de l'exécutif chilien vers un modèle semi-parlementaire et enfin, avoir des élections directes pour les municipales »²⁴⁴. Et pourtant, après quatre ans d'activité de l'administration d'Aylwin au sein de la Moneda²⁴⁵, la seule de ces priorités politiques qui fut accomplie est la mise en place

²⁴¹ O. Compagnon, « L'affaire Pinochet : la justification à l'épreuve des changements d'échelle », *op.cit.*, p.352.

²⁴² J. E. Montes, T. Vial, « The Constitution-building Process in Chile: The Authoritarian Roots of a Stable Democracy », *op.cit.*, p.3.

²⁴³ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, *op.cit.*, p.210.

²⁴⁴ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, *op.cit.*, p.211.

²⁴⁵ Le plus gros échec de l'administration Aylwin est, sans aucun doute, sa proposition de réformes constitutionnelles visant à « compléter le processus démocratique » lors de l'ouverture de la session ordinaire du Congrès le 28 mai 1992. Selon Aylwin, ce train de réformes est acceptable en raison de la légitimité accrue de son gouvernement. Néanmoins, malgré la viabilité du projet selon le président, le projet est rejeté par le Sénat

d'élections pour les municipales, qui furent tenues en juin 1992. L'échec de ces réformes peut être directement imputé aux faits que la Concertación ne possédait pas de majorité ni au Sénat, ni au Conseil de sécurité nationale, ou que certaines Cours les bloquaient. De plus, Patricio Aylwin et son entourage avaient un large agenda économique et social à assumer, qui ne réclamait pas de changement constitutionnel, mais qui demandait à structurer intelligemment l'agenda politique de telle sorte à pouvoir gagner le soutien d'une partie de l'aile droite au Sénat²⁴⁶. Par ailleurs, la société chilienne toute entière se retrouvait en convalescence d'un violent traumatisme qui avait duré dix-sept ans et qui demandait du temps et un long processus pour guérir. Les années d'actions policières secrètes, l'utilisation de la torture, les exils et les exécutions, les répressions dans les rues sont des choses difficilement surmontables d'un point de vue psychologique. L'acceptation du gouvernement Aylwin de gouverner avec les règles de la dictature est également le résultat de toute cette contingence²⁴⁷. La peur de voir les militaires se soulever à nouveau est une disposition importante à prendre en compte dans l'esprit des démocrates. En fin de compte, étant donné les perceptions de danger et les difficultés à annihiler les enclaves autoritaires, le premier gouvernement démocratique a décidé de vivre avec elles, au prix de la stabilité et d'un léger soutien politique venant de la droite pour assurer la résolution d'autres problèmes sociaux-économiques. Les experts économiques de la Concertación et les leaders politiques étaient convaincus que dans l'intérêt de gouverner, les réformes néolibérales et, surtout, les enclaves autoritaires devaient être « maintenues » jusqu'à un environnement politique plus favorable qui permettrait alors, des réformes institutionnelles bien plus abouties²⁴⁸. Quant à Eduardo Frei qui fut élu président après le mandat de Patricio Aylwin, il tint ces mots avant même son élection : « les réformes poussent à la polarisation de la vie politique, car il faut atteindre des majorités élevées pour pouvoir les promouvoir. Ce n'est pas bon pour la démocratie, pas bon pour le consensus nécessaire du pays. Je ne ferai rien pour les remettre sur le tapis, sauf si je sens un consensus fort dans le pays et chez les politiques »²⁴⁹. Cette déclaration scelle, temporairement, le destin des possibilités de négociations constitutionnelles, fin 1993. La transition démocratique adopte un statut de sursis.

dès la première instance et l'ensemble des objectifs du président tombe à l'eau. Cf. B. Patino, *Pinochet s'en va... La transition démocratique au Chili (1988-1994)*, Paris, Éditions de l'IHEAL, 2000, p.144.

²⁴⁶ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.211.

²⁴⁷ J. E. Montes, T. Vial, « The Constitution-building Process in Chile: The Authoritarian Roots of a Stable Democracy », op.cit., p.18.

²⁴⁸ Ibidem, p.19.

²⁴⁹ B. Patino, *Pinochet s'en va... La transition démocratique au Chili (1988-1994)*, Paris, Éditions de l'IHEAL, 2000, p.144.

Le Chili est l'exemple type d'une transition démocratique qu'on pourrait qualifier d'inaboutie et d'incomplète. La démocratie chilienne débuta dans des circonstances qui font d'elle, la démocratie la plus contrainte constitutionnellement par rapport à tous les cas connus de démocratisation en Amérique du Sud²⁵⁰.

A contrario, il peut être souligné le mérite de Patricio Aylwin d'avoir contrôlé le gouvernement, obtenu une majorité au Parlement et une forme de pluralisme au sein du Sénat, le tout avec l'appui d'une grande majorité de la société politique et malgré toutes les limites constitutionnelles et institutionnelles connues. En effet, les douze partis de la coalition menée par les démocrates-chrétiens, ont développé une capacité d'entraide et un collectif qui leur ont donné la possibilité d'ériger des politiques cohérentes. La violence politique qui marquait le pays depuis de nombreuses années s'est vu diminuer en intensité et rejetée bien souvent au prix du besoin d'unité politique²⁵¹. L'inflation a stoppé sa progression et a diminuée à des niveaux jamais atteints sous les deux dernières années de présidence de Pinochet²⁵². Les investissements financiers internationaux sont réapparus à des taux encore jamais vus à la suite de la base solide des politiques économiques menées par le gouvernement²⁵³. Au final, le président Aylwin et ses hommes ont été capables d'implémenter un ensemble de programmes cohérent dans tous les domaines qui n'étaient pas dans la zone de contrôle de la Constitution ou de l'opposition conservatrice pinochetiste. Ils ont bien compris qu'il était tout simplement impossible d'élever les salaires, reconstituer un État providence, condamner les agresseurs des droits de l'Homme, accorder des droits syndicaux substantiels et un pouvoir de négociation, tout en gardant en même temps un taux d'inflation faible, des taux d'investissement hauts, la paix dans les rues, les militaires dans les casernes et les dépenses publiques sous contrôle²⁵⁴.

²⁵⁰ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.206.

²⁵¹ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.212.

²⁵² Ibidem, p.212.

²⁵³ Ibidem.

²⁵⁴ J. E. Montes, T. Vial, « The Constitution-building Process in Chile: The Authoritarian Roots of a Stable Democracy », op.cit., p.19.

3.3.3. Section 3 : la tâche de consolidation

Qu'en est-il de la phase de consolidation démocratique chilienne ? Peut-on espérer parler de celle-ci lorsque l'on sait que la transition démocratique chilienne est inaboutie et inachevée ? Quelles sont les répercussions d'une transition démocratique inaboutie sur la mise en place et le déroulement de la consolidation démocratique ?

Les théoriciens néo-institutionnels prétendent qu'une transition démocratique inachevée ne donne aucune chance à l'édification d'une consolidation démocratique²⁵⁵. Dans leur perspective, la présence des institutions autoritaires et les clauses autoritaristes de la Constitution entravent tout espoir d'une consolidation démocratique. Le 11 mars 1994, quand le démocrate-chrétien Eduardo Frei Ruiz-Tagle prend les commandes de l'exécutif chilien, la Concertación des partis espère insuffler un vent nouveau à la démocratisation du pays. Toutefois, tant que le pays ne connaîtra pas une série de réformes constitutionnelles pour entraîner la disparition des enclaves autoritaires du paysage politique chilien, la démocratisation du pays sera gelée.

Pourtant, au vu de l'histoire politico-sociale chilienne, cette vision des choses peut être légèrement nuancée. Comme il a été stipulé dans le point consacré à la présentation de la transitologie, les trois grandes phases : libéralisation, transition et consolidation, ne s'enchaînent pas les unes aux autres impérativement. Au contraire, elles peuvent s'enchevêtrer et se « superposer » lors de la démocratisation d'un État. Cette situation de fait s'avère pour le Chili post-autoritariste. En 1994, lorsque Eduardo Frei arrive à la Moneda, la démocratisation chilienne se situe entre la transition et la consolidation²⁵⁶. Nonobstant la transition inachevée, on constate que l'État chilien a entamé, tant bien que mal, une esquisse de consolidation de sa démocratie, notamment dans l'arène de la société civile. Durant le mandat d'Aylwin, la société chilienne avait confiance en son président, qu'elle surnommait « le juste et le bon »²⁵⁷. Les Chiliens croyaient dans le reste de la Concertación et espéraient de lui qu'il ferait avancer la démocratie, la justice et parviendrait à la paix sociale²⁵⁸. Selon des études citées dans l'œuvre de Juan Linz et Alfred Stepan, les Chiliens étaient, en 1992, la

²⁵⁵ J. E. Montes, T. Vial, « The Constitution-building Process in Chile: The Authoritarian Roots of a Stable Democracy », *op.cit.*, p.3.

²⁵⁶ M. Ensalaco, « In with the New, Out with the Old? The Democratising Impact of Constitutional Reform in Chile », *op.cit.*, p.429.

²⁵⁷ J. E. Montes, T. Vial, « The Constitution-building Process in Chile: The Authoritarian Roots of a Stable Democracy », *op.cit.*, p.19.

²⁵⁸ Ibidem.

population d'Amérique du sud qui croyait le plus en la légitimité et l'efficacité de la démocratie²⁵⁹. Cette affirmation est particulièrement manifeste à la vue des tableaux ci-dessous.

Indicator	Chile		Spain		
	1 yr after redemocratization (March 1991)	2 yr after redemocratization (March 1992)	1 yr after redemocratization (1978)	3 yr after redemocratization (1980)	11 yr after First election (1988)
Legitimacy "Democracy is the best political system for a country like ours."	86.6	79.1	77	69	87
Efficacy "Democracy allows the resolution of the problems that we ["as Spaniards/as Chileans"] face."	78.7	67.0	68	45	56
N			(5898)	(3132)	(4548)

Source: For Chile, data from "Evaluación del segundo año de gobierno democrático" (Santiago: Centro de Estudios de la Realidad Contemporánea, May 1992), table 33. For Spain, data from José Ramón Montero and Richard Gunther "Democratic Legitimacy in Spain," paper presented at the International Political Science Association XVI World Congress, Berlin, Aug. 21–25, 1994.

Indicator	Chile (March 1992)	Brazil (Feb. 20–22, 1992)
"This government is resolving the economic problems of the country."	23.1	3
"This government is not resolving the economic problems of the country but needs time."	54.1	32
"This government cannot resolve the economic problems of the country."	12.8	29
"No government can resolve the economic problems of the country."	8.3	30
Don't know/not answered	1.8	6

Source: Chile: data from same source as for table 13.1, table 58, N=1,500, national sample. Brazil: data from Datafolha, national sample, N=2,500.

Source : J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., pp.214-215.

Cependant, en dépit de ces chiffres enthousiasmants pour la démocratisation, les réalités politico-sociales reprirent vite le pas sur la période d'exaltation générale liée à la fin de la dictature. Dès 1995, des signes d'inquiétudes surgissent de la population au sujet du régime politique mis en place, et ce malgré l'évolution toujours positive de l'économie chilienne²⁶⁰. Les Chiliens démocrates peinent à croire dans l'efficacité de leurs nouvelles institutions et

²⁵⁹ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.214.

²⁶⁰ Ibidem, p.225.

leur confiance envers elles décline au fil du temps. Ils sont également inquiets quant aux obstacles pour « récupérer » un véritable État de droit. Un élément majeur heurtera profondément leur conscience démocratique : l'accès au Sénat pour Pinochet en mars 1998²⁶¹. Cette réalité politico-sociale est symbolisée par une participation décroissante aux différentes élections qui se succèdent dans la décennie des années nonante. En effet, alors que le Chili a connu son plus grand taux de participation parmi les citoyens éligibles de son histoire pour le plébiscite de 1988 avec 96,6% de votants sur l'ensemble des personnes éligibles et 92,3% de votants pour les élections présidentielles et parlementaires de 1989, les élections postérieures voient leur taux de participation diminuer drastiquement au fil des années²⁶². Aux élections municipales de 1996, seulement 76,6% des citoyens éligibles vont voter²⁶³. Aux élections présidentielles et parlementaires de 1993, le taux ne dépasse pas les 84,3% de participation et fléchit jusqu'à 71,1% pour les élections parlementaires de 1997²⁶⁴. Il est clair que l'enthousiasme décroissant à se rendre au bureau de vote dans les années nonante au Chili est un message fort envoyé par la population à ses dirigeants puisqu'il concerne un facteur fondamental qui légitimise la démocratie : la participation électorale²⁶⁵.

Au-delà du simple taux de participation pour les citoyens éligibles, c'est aussi le nombre décroissant de votes valides sur la population en âge de voter qui est interpellant. Le nombre de votes valides est le nombre total de votes enregistrés moins les votes blancs et les votes frappés de nullité. Ce pourcentage s'élève à 89,1% pour le plébiscite de 1988 et à 84,6% pour les élections de 1989. A l'inverse, il tombe à 73,2% pour les municipales de 1992 et à 65,3% pour celles de 1996. Il n'est guère plus manifeste pour les élections présidentielles et parlementaires de 1993 avec 75,8% et une réelle chute libre pour les élections parlementaires de 1997 avec 59,6%²⁶⁶. Les votes contestataires sont donc clairement en vogue au fur et à mesure de la décennie.

Comment traduire cette décroissance nette de participation et la croissance exhaustive des votes blancs et des votes frappés de nullité, alors que le Chili renoue enfin avec la démocratie ? Les supporters pro-démocrates sont désenchantés et insatisfaits de leurs représentants et de la façon dont ceux-ci gèrent et acceptent un pouvoir limité par des

²⁶¹ J. Magasich, « Chili, un pays laboratoire », *op.cit.*, p.11.

²⁶² P. Navia, « A Shrinking Electorate in Post Pinochet Chile », Paper delivered at the 2000 meeting of the Latin American Studies Association, Hyatt Regency Miami, March 16-18, 2000, p.7.

²⁶³ Ibidem.

²⁶⁴ Ibidem.

²⁶⁵ Ibidem, p.10.

²⁶⁶ P. Navia, « A Shrinking Electorate in Post Pinochet Chile », *op.cit.*, p.19.

barrières institutionnelles. Ils le font savoir en boycottant les jours d'élection ou ils utilisent les formes de votes contestataires pour symboliser leur action de refus du régime en place. Qui plus est, les votants sont découragés du système électoral trop peu représentatif de la réalité politico-sociale²⁶⁷. A quoi bon aller voter, quand on connaît les difficultés pour altérer la distribution des sièges au Congrès national ?

Table 3. Electoral Turnout in Chile 1988-2000 (in thousands)

Year*	Voting Age Population	Registered Population	Voters	Voters as % of voting age population (4)=(3)/(1)	Voters as % of registered population (5)=(3)/(2)
	(1)	(2)	(3)		(5)=(3)/(2)
1988	8,062	7,436	7,251	89.9	96.6
1989	8,243	7,558	7,157	86.8	92.3
1992	8,775	n.d.	6,420	73.2	n.d.
1993	8,951	8,044	7,385	82.5	84.3
1996	9,464	8,073	6,944	73.4	76.6
1997	9,627	8,069	6,912	71.8	71.1
1999FR*	9,945	8,084	7,272	73.1	90.0
2000RO*	9,945	8,084	7,316	73.6	90.5

Only election years are considered; 1988= plebiscite; 1989, 1993= presidential and parliamentary; 1997= parliamentary; 1992, 1996= municipal elections. *=First Round and Run Off. From Navia (1998: 63)

Table 4. Null and Blank votes in Chile 1988-2000 (in thousands)

Year	Voting Age Population	Valid Votes	Null and Blank votes	Absentee voters and unregistered population	Valid votes as % of voting age population 5=(2)/(1)
	(1)	(2)	(3)	(4)	
1988	8,062	7,187	65	824	89.1
1989	8,243	6,974	183	1,163	84.6
1992	8,775	6,420	n.d.	n.d.	73.2
1993	8,951	6,784	601	1,540	75.8
1996	9,464	6,183	761	2,306	65.3
1997	9,627	5,733	1,178	2,513	59.6
1999FR	9,945	7,055	216	2,674	70.1
2000RO	9,945	7,169	148	2,628	72.1

Source : P. Navia, « A Shrinking Electorate in Post Pinochet Chile », Paper delivered at the 2000 meeting of the Latin American Studies Association, Hyatt Regency Miami, March 16-18, 2000, p.19.

Ce phénomène de participation électorale atteste parfaitement la réalité politique du pays, la consolidation chilienne est loin d'être perceptible dans l'arène de la société civile malgré les signes positifs des premières années du mandat Aylwin. Les Chiliens ne sont pas encore prêts à s'accaparer le jeu de la démocratie, il n'y a pas de « consensus social » autour des nouvelles ressources institutionnelles et procédurales au niveau de l'ensemble des citoyens²⁶⁸. Mais les enclaves autoritaires sont-elles le seul facteur qui nourrit ce sentiment exacerbé de

²⁶⁷ Ibidem, p.13.

²⁶⁸ N. Guilhot, P. C. Schmitter, « De la transition à la consolidation. Une lecture rétrospective des *democratization studies* », *op.cit.*, p.619.

désenchantement au sein de la population ? N'y aurait-il pas d'autres causes sous-jacentes qui empêchent la consolidation de se mettre en œuvre ? Ces questions trouvent une réponse en analysant, cette fois, une seule des variables indépendantes de Juan Linz et Alfred Stepan appliquée à la phase de consolidation.

3.3.3.1. Micro-variable

I. La composition institutionnelle et la nature du leadership du régime précédent

Dans le cas des régimes autoritaristes dirigés par une armée hiérarchisée, les auteurs sont plutôt peu optimistes quant à la probabilité de déboucher sur une consolidation démocratique aboutie. En effet, selon eux, plus longtemps les militaires ont accaparé l'appareil étatique et plus leur hiérarchie est soudée, plus démunie sera la coalition démocratique qui se verra imposer des conditions très restrictives aux processus politiques qui mènent à la consolidation démocratique²⁶⁹. La hiérarchie militaire possède une grande capacité à imposer des « enclaves autoritaires » au nouveau gouvernement élu qui rendent impossible une consolidation démocratique. La question de la consolidation est encore plus délicate si cette hiérarchie militaire est impliquée dans de larges cas de violation des droits humains et que ces actes ne sont ni dénoncés ni punis par le nouveau gouvernement démocratique²⁷⁰. Ce nouveau paramètre est primordial et indispensable dans l'aptitude d'un État à pouvoir réaliser sa consolidation démocratique. Son rôle et son influence dans l'incapacité du Chili à entrer dans sa phase de consolidation sont analysés dans le point suivant.

I.I. Réconciliation post-autoritarisme VS Travail de mémoire

Les négociations de 1989 entre d'un côté, la Concertación des partis politiques et de l'autre, les forces politiques de droite, partisans du régime, et le gouvernement militaire, avaient pour but de trouver un terrain institutionnel commun au sein duquel tout affrontement entre les forces pinochetistes et les démocrates serait impossible²⁷¹. Cette forme d'entente fut un impératif pour les partis de gauche et du centre car, selon eux, seul un consensus général entre toutes les parties produirait l'avènement de la démocratie. En l'absence de consensus, la Concertación redoutait la menace permanente de l'involution au travers d'une possible intervention musclée de la dictature soutenue par le pouvoir de fait des forces armées et de leurs puissants alliés économiques et sociaux²⁷². Les forces armées et la Concertación

²⁶⁹ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.67.

²⁷⁰ Ibidem, p.68.

²⁷¹ A. R. Segovia, « La transition démocratique au Chili et la fin de la guerre froide », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°54 (1999), p.24.

²⁷² Ibidem.

passèrent donc un accord en vue du rétablissement de la démocratie qui reposait sur l'affirmation de l'unité de la Nation et la volonté de préserver la paix sociale et la cohésion de la communauté politique²⁷³. En somme, confrontée aux antagonismes et afin de neutraliser les forces en conflit, la nouvelle démocratie « opta pour une stratégie de “discours de réconciliation nationale” et, plus généralement, pour un “modèle consensuel” »²⁷⁴ ce qui permettait de neutraliser les dissensions. Elle se définit, selon Nelly Richard, comme une démocratie du possible, basée davantage sur la transaction, grâce aux techniques de la négociation, que sur une véritable prise de décision libre et responsable²⁷⁵.

Le prix de cette réconciliation était la reconnaissance et l'acceptation des limites imposées par le pouvoir réel des forces armées mais également, un autre élément majeur : la stratégie de l'oubli. Celle-ci consistait à exclure de la mémoire officielle tout ce qui pouvait introduire des dissensions et réactiver les antagonismes passés au sein de la société civile et politique : ainsi, « l'autoritarisme » remplaça « la dictature militaire » dans les discours officiels ; le projet politique du gouvernement Allende n'était jamais mentionné, les témoignages subjectifs à propos des violations des droits de l'Homme étaient scrupuleusement gardés hors du discours institutionnel²⁷⁶,... Parfois qualifié de « démocratie surveillée » ou de « démocratie sous la tutelle de l'armée »²⁷⁷, le régime négligeait volontairement les conditions les plus fondamentales d'un retour à une véritable démocratie sous le joug de la stratégie de l'oubli : « reconnaître de façon inconditionnelle les crimes perpétrés par la dictature, punir les bourreaux, réhabiliter la mémoire des disparus et des discours subjectifs »²⁷⁸. Cet oubli institutionnalisé était pour les militaires la condition inébranlable pour céder le pouvoir aux civils. En conséquence, la réconciliation nationale était au prix de l'impunité des tortionnaires de la dictature et la Concertación n'eut d'autres choix que de l'accepter pour entrevoir son rêve démocratique. Cette « économie du consensus »²⁷⁹ ou « pacte du silence » explique que la cause des droits de l'Homme soit restée aux portes des tribunaux durant les années

²⁷³ O. Compagnon, F. Gaudichaud, « Chili : un passé trop vite passé », in *Hermès*, La Revue, vol.3, n° 52 (2008), p.84.

²⁷⁴ J. Goursat, « Alejandra Carmona et les autres : des enfants de militants en quête de mémoire » in Barbat, V., Roudé, C. (éds), *De l'Unité populaire à la transition démocratique : représentations, diffusions, mémoires cinématographiques du Chili, 1970-2013*, Actes des journées d'étude, Paris, 9-10 octobre 2013, p.2.

²⁷⁵ N. Richard, « La transition politique au Chili : formalisme démocratique et déchirures de la mémoire », in Brossat, A., Déotte J.-L. (éds), *L'époque de la disparition. Politique et esthétique*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.175.

²⁷⁶ J. Goursat, « Alejandra Carmona et les autres : des enfants de militants en quête de mémoire », *op.cit.*, p.2.

²⁷⁷ O. Lobo, « Documents pour l'Histoire. Regards pour une nouvelle démocratie au Chili », in *ILCEA*, n°13 (2010), p.1.

²⁷⁸ J. Goursat, « Alejandra Carmona et les autres : des enfants de militants en quête de mémoire », *op.cit.*, p.2.

²⁷⁹ B. Patino, *Pinochet s'en va... La transition démocratique au Chili (1988-1994)*, *op.cit.*

nonante²⁸⁰. Luis Sepúlveda, grand acteur de la dénonciation de la réconciliation et écrivain à la renommée internationale, écrit à ce sujet : « quand la démocratie a ouvert ses cuisses au Chili, elle a d'abord annoncé le prix et que la monnaie dans laquelle elle se fait payer s'appelle l'oubli »²⁸¹.

Dans ce statu quo, les efforts mis en œuvre par les exécutifs pour contenir la mémoire furent saillants durant les deux premières présidences post-dictature. Les membres de la société chilienne qui ont subi les atrocités de la dictature furent obligatoirement condamnés au silence, obligés de vivre avec des souffrances encore vives. La transition chilienne étouffa tous les témoignages et les combats de ceux qui avaient subi l'horreur de la dictature ou de leur famille. L'opinion publique chilienne fut résignée à l'impunité des militaires. Le discours de réconciliation créa, au sein de la société, des zones d'accumulation de non-dits qui masquaient la profonde division des Chiliens entre partisans et pourfendeurs du général²⁸².

La garantie de l'impunité aux responsables des crimes, une transition mal conduite qui énonce des vérités partielles, l'absence d'identification des responsables et la méconnaissance des faits créèrent des plaies béantes au sein de la société chilienne, notamment des troubles psychiques et intersubjectifs²⁸³. Ces éléments aggravèrent le traumatisme des victimes et affecta le rapport au réel des individus comme de la société toute entière²⁸⁴. Pour lutter contre cette impunité, et le mal qu'elle engendre, le seul « outil » à disposition des victimes était le travail de mémoire. Celui-ci est toutefois celui d'une mémoire individuelle qui repose sur la singularité de l'expérience du deuil ou du deuil impossible. Avant de demander justice et réparation, il convient d'établir pour les victimes les faits et de trouver les réponses aux questions telles que : qui fut le meurtrier ? Où et comment mon proche est-il mort ? Où se trouve sa dépouille ? L'enjeu de ce travail de mémoire et par la même occasion de cette dénonciation des faits, réside dans la recherche individuelle d'une vérité distincte de la vérité officielle d'État, jugée incomplète et que le rapport Rettig a imposée à la société chilienne²⁸⁵.

Une fois ce travail de mémoire accompli, les victimes chiliennes seront prêtes à réclamer justice. Celle-ci se manifestera par l'obtention de la réparation intégrale des crimes commis,

²⁸⁰ O. Compagnon, F. Gaudichaud, « Chili : un passé trop vite passé », *op.cit.*, p.84.

²⁸¹ L. Sepúlveda, *Un nom de torero*, Paris, Seuil (coll. « Points »), 1996, p.132.

²⁸² N. Richard, « La transition politique au Chili : formalisme démocratique et déchirures de la mémoire », *op.cit.*, p.177.

²⁸³ P. R. Baeza, « Chili : l'impunité et ses conséquences psychiatriques », in *Mouvements*, vol.1, n°53 (2008), p.87.

²⁸⁴ Ibidem, p.84.

²⁸⁵ O. Compagnon, « L'affaire Pinochet : la justification à l'épreuve des changements d'échelle », *op.cit.*, p.350.

qui passera par la désignation des responsables et leur condamnation, seul moyen de rendre la justice²⁸⁶. La réparation intégrale des victimes et le travail de mémoire sont les seuls véritables procédés d'une réelle réconciliation du peuple avec la société politique. A l'inverse, l'oubli n'a fait naître que frustration, désespoir, lassitude dans la démocratie²⁸⁷. Il provoqua la répression significative de la connaissance, il permit de ne pas savoir, de ne pas parler, de refouler, et de la sorte, renforcer l'impunité²⁸⁸.

Les deux piliers qui soutiennent l'impunité sont donc la négation de la vérité (à travers notamment la dissimulation des responsables) et l'absence totale, ou partielle de justice (absence de justice envers les victimes, les proches et envers la société)²⁸⁹. Selon la neuropsychiatre Paz Rojas, ces deux absences bouleversent et pervertissent les plus hautes fonctions mentales des victimes : la vérité, le réel comme base de la perception du monde extérieur. La vérité est aussi un pilier fondamental de l'affectivité, dans la relation au monde, et spécialement avec l'autre²⁹⁰.

Dès lors, il faut se demander : comment les militaires orchestrèrent cette stratégie de l'oubli pour contenir la mémoire ? Quelles furent leurs outils pour bloquer durablement toutes les procédures judiciaires concernant les droits de l'Homme ?

Le Décret-Loi d'amnistie :

Le Décret-Loi d'amnistie²⁹¹ est promulgué par les militaires en avril 1978 dans le but de couvrir tous les crimes et disparitions imputables à la dictature. Précisément, il empêche que les personnes soupçonnées d'avoir commis des violations des droits humains entre le 11 septembre 1973 et le 10 mars 1978 ne soient traduites en justice. Il suppose, en d'autres-mots, un « empêchement au processus de justice ouvert contre la violation des droits de l'Homme pendant la dictature »²⁹². A l'époque, ce Décret-Loi est justifié par la Junte sous le prétexte d'un impératif éthique qui requiert la réalisation de « tous les efforts conduisant à fortifier les liens qui unissent la nation chilienne, en laissant dans le passé la haine [...] dépourvue de sens, et en favorisant toutes les initiatives qui consolident la réunification des Chiliens ;

²⁸⁶ Ibidem, p.85.

²⁸⁷ Ibidem.

²⁸⁸ Ibidem, p.86.

²⁸⁹ P. R. Baeza, « Chili : l'impunité et ses conséquences psychiatriques », in *Mouvements*, vol.1, n°53 (2008), p.86.

²⁹⁰ Ibidem, p.87.

²⁹¹ Appelé aussi Décret-Loi 2.191.

²⁹² O. Lobo, « Documents pour l'Histoire. Regards pour une nouvelle démocratie au Chili », *op.cit.*, p.16.

La nécessité d'une forte unité nationale doit soutenir la marche vers un nouvel ordre institutionnel qui doit régir le destin du Chili »²⁹³.

La Commission de Vérité et de Réconciliation (Commission Rettig) :

Deuxièmement, la Commission de Vérité et de Réconciliation est instituée en 1990 par Patricio Aylwin dans le but d'établir « la vérité ». Un an plus tard, elle publie un rapport de son enquête sur les violations des droits de l'Homme commises sous le régime Pinochet. Ce rapport conclut que 2.279 personnes ont perdu la vie durant cette période, dont 164 sont classées comme victimes de la violence politique et 2.115 comme victimes de violations des droits de l'Homme. Ensuite, le Rapport proposa une série de mesures compensatoires pour les parents des victimes, dont plusieurs furent appliquées au cours des années suivantes, comme la Corporation Nationale de Réparation et de Réconciliation (1992-1997). A contrario, de grandes controverses éclatèrent dans le pays au sujet des autres, ces centaines de milliers de personnes qui durent partir en exil, ces dizaines de milliers de prisonniers et torturés qui ne purent prétendre à quelque réparation que ce soit²⁹⁴.

Ce rapport fut proclamé comme « vérité officielle » de l'État face aux événements des dix-sept années de dictature malgré les nombreuses inexactitudes dénoncées par les organisations des droits de l'Homme. Selon les autorités, il avait pour objectif de servir de base à la politique de réparation concédée aux victimes et il était censé réunifier le corps social²⁹⁵. De plus, selon Olivier Compagnon, « ce document devait permettre, également, aux acteurs de la transition de tourner le dos au passé et de clore le douloureux chapitre de la dictature »²⁹⁶, mais ce n'est pas vraiment ce résultat qui fut obtenu. Au lieu de répondre aux besoins de justice des citoyens en désignant les bourreaux de la dictature et en les traînant en justice, la Commission s'est juste attelée à constater les crimes au lieu de les élucider. Même si elle a participé à la reconstitution de « la mémoire historique », elle aurait dû transformer son rapport en instrument d'étude, de consultation et de connaissance accessible à tous les

²⁹³ R. S. Escudero, « Droits de l'homme et amnistie au Chili : évolution de la jurisprudence concernant l'application du Décret-Loi d'amnistie de 1978 », in Publications, *Site de Interdisciplinary Institute for relations between Europe, Latin America and the Caribbean* [en ligne], <http://irelac.be/en/publications/publications-2018/droits-de-lhomme-et-amnistie-au-chili-evolution-de-la-jurisprudence-concernant-lapplication-du-decret-loi-damnistie-de-1978/> (Page consultée le 15 juillet 2018).

²⁹⁴ J. Magasich, « Chili, un pays laboratoire », *op.cit.*, p.11.

²⁹⁵ O. Compagnon, F. Gaudichaud, « Chili : un passé trop vite passé », *op.cit.*, p.84.

²⁹⁶ Ibidem.

citoyens mais elle ne l'a pas fait²⁹⁷. En conséquence, elle condamna les survivants de la dictature et leur famille au silence et les coupa du pouvoir politique et de la plus grande partie de la société²⁹⁸. Ces milliers de personnes furent réduites à focaliser leur attention sur quelques rares tortionnaires passibles de sanctions pénales. On citera notamment le procès du général Manuel Contreras, ancien chef de la police politique DINA, condamné en 1995 à sept ans de prison pour le meurtre d'un leader de l'opposition, Orlando Letelier. Le procès avait pu voir le jour uniquement parce que la victime avait été tuée à Washington en compagnie de sa secrétaire américaine et qu'une instruction était en cours aux États-Unis²⁹⁹. Mais là encore, le besoin de justice s'anéantit quand, avant d'être mis en prison, le général s'échappa de son domicile à l'aide d'un hélicoptère de l'armée qui le conduisit à un hôpital naval³⁰⁰. Après une cavale de deux mois, il fut finalement incarcéré dans une prison militaire à Punta Peuco. Ici encore, les rapports de force sont en faveur des militaires qui, au-delà de la souveraineté démocratique, imposent leur volonté au Chili. Finalement, la démocratie chilienne demeura impuissante à répondre aux attentes de justice d'une partie de sa population. « Seuls quelques avocats et familles organisées poursuivirent alors, malgré les oppositions, des actions juridiques dans l'espoir que s'ouvrît à l'avenir un réel espace juridique, tandis que l'Église catholique renonçait dès 1992 à prendre en charge la question des droits de l'Homme dont elle avait pourtant été un porte-parole de premier plan dès le milieu des années 1970 »³⁰¹.

La justice militaire :

Au Chili, post-dictature, il existait encore un système large et isolé de Cours militaires, héritage du régime du pinochetisme, qui avait le pouvoir de munir les forces armées de prérogatives qui violaient le principe de : « l'égalité devant la loi »³⁰². Élément commun à tous les régimes autoritaires, Pinochet s'était muni, à l'époque, d'une justice militaire et d'un Code pénal militaire aux pouvoirs élargis pour mener à bien la répression politique au Chili. Le régime militaire utilisait les Cours militaires pour traduire en justice toutes les personnes supposées subversives. Au fur et à mesure des années, ces Cours ont graduellement acquis de

²⁹⁷ P. R. Baeza, « Chili : l'impunité et ses conséquences psychiatriques », in *Mouvements*, vol.1, n°53 (2008), p.86.

²⁹⁸ O. Compagnon, F. Gaudichaud, « Chili : un passé trop vite passé », *op.cit.*, p.84.

²⁹⁹ Ibidem, p.88.

³⁰⁰ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, *op.cit.*, p.218.

³⁰¹ O. Compagnon, F. Gaudichaud, « Chili : un passé trop vite passé », *op.cit.*, p.85.

³⁰² A. W. Pereira, J. Zaverucha, « The Neglected Stepchild: Military Justice and Democratic Transition in Chile », in *Social Justice*, vol.32, n°2 (2005), p.116.

plus en plus de pouvoir et une plus grande juridiction³⁰³. Contraires à toutes valeurs démocratiques, elles avaient le droit de traduire en justice, non seulement les membres des forces armées pour des crimes militaires, mais aussi les citoyens pour certains crimes normalement réservés à une juridiction civile³⁰⁴. Elles étaient donc un instrument autoritaire pour le contrôle social et la répression politique de la population.

Lors de la transition chilienne, le Code pénal militaire chilien ne fut pas réformé et la démocratie se vit hériter du poids de ces Cours militaires à haute portée juridictionnelle. L'incompatibilité de ces Cours et de leur pouvoir avec les règles de lois démocratiques se manifestaient, non seulement sur leur habilité à juger des civils, mais également dans leur organisation elle-même. Les juges étaient susceptibles d'être influencés ou manipulés par la hiérarchie militaire en amont³⁰⁵. De plus, la typologie des crimes qui se retrouvaient sous sa juridiction était vague, mal définie et arbitraire ; la défense des accusés était entravée par la façon dont les investigations étaient conduites au tribunal³⁰⁶. Finalement, tous ces composants concouraient à « l'inhibition des chances pour un procès transparent »³⁰⁷. Après la transition, les Cours militaires modifièrent tout de même leurs prérogatives premières, à la place d'être un instrument offensif contre les civils, elles seraient dorénavant une arme de défense pour protéger les militaires et le personnel de police contre toutes inculpations et plaintes provenant du civil, particulièrement les allégations qui touchent aux violations des droits de l'Homme³⁰⁸. Une étude de l'époque mit en évidence, lors la période 1990-1997, que sur les huit cents cas de citoyens chiliens qui dénoncèrent des violences policières, 90% des Cours militaires abandonnèrent les charges pour faute de preuves³⁰⁹. Dans les 4,7% des affaires où le juge condamna le membre de la police, la sentence retenue fut minimale³¹⁰. Enfin, sur les neuf cents cas où des policiers et des citoyens chiliens portèrent plainte pour des violences occasionnées de part et d'autre, les juges militaires donnèrent raison très majoritairement aux officiers de police. Dans ces procès, uniquement 0,2% des policiers furent condamnés pour

³⁰³ Ibidem, p.117.

³⁰⁴ Pour plus de détails à ce sujet, lire l'article scientifique : A. W. Pereira, J. Zaverucha, « The Neglected Stepchild: Military Justice and Democratic Transition in Chile », in *Social Justice*, vol.32, n°2 (2005), pp.118-122.

³⁰⁵ A. W. Pereira, J. Zaverucha, « The Neglected Stepchild: Military Justice and Democratic Transition in Chile », *op.cit.*, p.119.

³⁰⁶ Ibidem, p.120.

³⁰⁷ C. Fuentes, « Violent Police, Passive Citizens: The Failure of Social Accountability in Chile », in Peruzzotti, E., Smulovitz, C. (éds), *Enforcing the rule of Law: The Politics of Social Accountability in the New Latin American Democracies*, Washington D.C., Manuscript, 2004, p.200.

³⁰⁸ A. W. Pereira, J. Zaverucha, « The Neglected Stepchild: Military Justice and Democratic Transition in Chile », *op.cit.*, p.121.

³⁰⁹ Ibidem.

³¹⁰ Ibidem.

11,7% de civils³¹¹. Ces chiffres témoignent clairement de la disposition des Cours militaires à défendre les intérêts corporatistes de l'armée (police incluse). Même scénario lors de la période de dictature, le régime dictatorial chercha à occulter des milliers d'affaires concernant des disparitions de citoyens, ce fut les juges militaires qui accomplirent cette mission sous prétexte de la loi d'amnistie de 1978³¹².

L'administration Aylwin était bien consciente de la nature de la justice militaire et de la menace qu'elle représentait pour le projet de construction d'un système légal plus démocratique et responsable. Edgardo Boninger, membre du gouvernement Aylwin, écrit à ce sujet : « la juridiction de la justice militaire a été amplifiée disproportionnellement par le régime militaire avec sans aucun doute l'intention de se protéger soi-même » ; « la justice militaire a gouverné via une législation incorrecte et injuste, elle était vague et arbitraire dans la typologie de ses crimes, excessive et draconienne dans ses sentences et elle n'assurait pas aux défendants la garantie de leurs droits »³¹³. A partir de ce postulat, le gouvernement tenta de promulguer des réformes pour le Code pénal militaire au travers des « Lois Cumplido » qui apportaient des modifications notamment à la Loi de 1972 sur le Contrôle des Armes, le Code de Justice Militaire, le Code Pénal et le Code des Procédures Pénales. Cependant, les réformes échouèrent lorsqu'elles atteignirent le Sénat. Elles furent abrogées à l'exception de la modification de la compétence de la justice militaire à statuer certains crimes stipulés dans la Loi de Contrôle des Armes, la Loi de Sécurité d'État de 1958 et la Loi Anti-terroriste de 1984. Ces modifications permirent la libéralisation de plus de 300 prisonniers politiques, contrepartie acceptée par la droite au profit de la Concertación³¹⁴. Malgré cela, ce fut une défaite majeure pour la Concertación dans son projet de réduire le pouvoir des militaires dans les sphères judiciaires³¹⁵. Par ce biais, le Sénat assurait, à travers son refus, deux standards de justice pour l'avenir du Chili, l'un civil et l'autre militaire³¹⁶.

I.II. Le tournant majeur pour la consolidation : l'affaire Pinochet

Il a été mis en évidence au travers du conflit « Réconciliation nationale/travail de mémoire », que le terreau socio-politique ne permettait pas la réalisation de la consolidation démocratique

³¹¹ C. Fuentes, « Violent Police, Passive Citizens: The Failure of Social Accountability in Chile », *op.cit.*, p.201.

³¹² A. W. Pereira, J. Zaverucha, « The Neglected Stepchild: Military Justice and Democratic Transition in Chile », *op.cit.*, p.122.

³¹³ E. Boeninger, *Democracia en Chile: Lecciones para la Gobernabilidad*, Santiago, Editorial Andres Bello, 1998, p.402.

³¹⁴ A. W. Pereira, J. Zaverucha, « The Neglected Stepchild: Military Justice and Democratic Transition in Chile », *op.cit.*, p.124-126.

³¹⁵ Ibidem, p.124.

³¹⁶ Ibidem, p.125.

chilienne. Pourtant, un élément majeur fera basculer à tout jamais l'histoire politique du Chili et bouleversera la marche de sa démocratie consensuelle : l'arrestation du général Pinochet à Londres en 1998. Cet événement fut un point d'inflexion qui donnera enfin à la jeune démocratie les clés pour faire aboutir sa transition et entamer amplement sa consolidation démocratique.

Lors d'une visite médicale à Londres le 16 octobre 1998, le Général se voit en état d'arrestation par les autorités britanniques à la suite d'un mandat d'arrêt déposé par un juge espagnol, Baltasar Garzón Real, pour le meurtre de citoyens espagnols au Chili durant la dictature³¹⁷. Ce dernier introduit une demande d'extradition de Pinochet vers l'Espagne pour y être jugé sur base du principe de compétence universelle de la justice. Les autorités britanniques l'assignèrent dans la clinique privée où il venait d'être opéré et ce, jusqu'à nouvel ordre. Seize mois plus tard, malgré la décision de la chambre des Lords pour une extradition du dictateur vers l'Espagne, le ministre britannique de l'Intérieur, Jack Straw, ordonna sa remise en liberté pour des raisons de santé et donc, d'incapacité à pouvoir être jugé. Pinochet rentrera libre au Chili le 3 mars 2000 sous les chants de ses partisans venus en masse célébrer le retour de leur ex-président. Durant l'ensemble de cette période, la parole nationale officielle chilienne, celle du gouvernement, refusa catégoriquement l'hypothèse d'un jugement en Europe au nom de la souveraineté nationale³¹⁸. Le président Frei promit même de ramener Pinochet au pays avant la fin de son mandat.

Mais quels enseignements peuvent être tirés de cette première arrestation de l'ancien chef de l'État chilien, outre les péripéties judiciaires et les tensions diplomatiques entre le Chili, l'Espagne et le Royaume-Uni ? Tout d'abord, cette arrestation marque une rupture décisive dans le déroulé de l'histoire. Pour la première fois, Pinochet se voit signifier son inculpation pour « torture, terrorisme et génocide »³¹⁹. Dans un même temps, l'affaire connaît un changement d'échelle sans précédent par son internationalisation et universalisation, suite de sa captation par les médias du monde entier³²⁰. L'affaire rappelle à l'opinion internationale et chilienne la nature violemment, répressive des années de plomb et des énormes injustices non

³¹⁷ Amnesty International, « L'arrestation du général Pinochet : un événement qui a changé le sens de la justice », in Amnesty International, Communiqué de presse, *Site de l'ONG Amnesty International* [en ligne], <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/l-arrestation-du-general-pinochet> (Page consultée le 15 juillet 2018).

³¹⁸ O. Compagnon, « L'affaire Pinochet : la justification à l'épreuve des changements d'échelle », *op.cit.*, p.355.

³¹⁹ Ibidem, p.353.

³²⁰ Ibidem.

réparées³²¹. Vu l'ampleur médiatique des événements, les acteurs de la dénonciation sont face à la nécessité de convaincre, non plus seulement l'opinion chilienne confrontée à sa propre histoire, mais encore l'opinion internationale. A cette fin, émergent de nouvelles ressources et de nouveaux dispositifs légitimateurs comme par exemple « l'irruption de la mémoire »³²² et le renoncement à l'impunité.

À la suite de cela, l'ampleur internationale de l'affaire ouvrit également la voie à des poursuites à l'échelle nationale, suite de la renationalisation de la question. En mai 2000, le juge Juan Guzmán qui avait hérité de l'affaire, fit un premier pas décisif « vers la reconquête de l'indépendance de la justice sur le politique en obtenant de la Cour Suprême la levée de l'immunité parlementaire de Pinochet »³²³. Il inculpa celui-ci le 1^{er} décembre de cette même année en l'accusant d'être l'auteur intellectuel de 18 disparitions et 57 homicides dans le cadre de l'épisode de la Caravane de la mort³²⁴. Cette inculpation est, même si elle échoua par la suite, hautement symbolique pour toutes les victimes de la dictature et de leurs familles car elle est la première du dictateur de la part de la justice chilienne. Plusieurs facteurs rendirent possible cette judiciarisation de l'affaire au Chili après des années de mise sous silence, tous directement ou indirectement liés à l'épisode londonien. On citera, notamment, l'aide majeure que fut, pour le juge Guzmán, les diverses procédures judiciaires engagées en Europe, provenant entre autres d'Espagne, de France ou de Belgique. Ces procédures permirent le recoupement et l'échange de nombreuses informations. En outre, la détention de Pinochet à Londres modifia ostensiblement la dynamique des dépôts de plaintes à son encontre au Chili. Alors que la première plainte fut déposée en janvier 1998, le juge Guzmán en disposait d'environ 300 à la fin de l'année 2001³²⁵. Il est clair que l'opinion internationale, en faveur du procès du général, eut un impact conséquent sur une opinion publique chilienne, prête à renoncer à l'impunité des bourreaux de la dictature et à entamer un travail de mémoire, non plus individuel, mais collectif.

L'importance de l'affaire Pinochet réside dans le changement d'échelle qu'implique le passage du cadre national dans lequel elle se déploie initialement à un cadre international et au retour au national. Au cours de ces trois phases différenciées, l'épisode londonien entraîne trois conséquences : une diversification des acteurs de la dénonciation, un élargissement de

³²¹ O. Compagnon, F. Gaudichaud, « Chili : un passé trop vite passé », *op.cit.*, p.84.

³²² Ibidem.

³²³ Ibidem, p.85.

³²⁴ O. Compagnon, « L'affaire Pinochet : la justification à l'épreuve des changements d'échelle », *op.cit.*, p.356.

³²⁵ Ibidem.

l'opinion auprès de laquelle s'opère l'exposé des arguments et, une recomposition des dispositifs et des stratégies de la dénonciation³²⁶.

Pour revenir aux préceptes théoriques de transition et consolidation, l'affaire Pinochet fut l'étape décisive dans la dynamique de démocratisation du pays, aussi bien dans les sphères du pouvoir qu'au niveau de la rue. Après une consolidation impossible à la suite de la loi du silence imposée par la stratégie de l'oubli et l'impunité des militaires, le Chili put enfin montrer que ses blessures du passé restaient bel et bien ouvertes. Nelly Richard écrit à propos de cette affaire :

L'affaire Pinochet fit voler en éclat cette zone d'accumulation du non-dit où se cachaient en silence les frustrations de la Transition. Un spectaculaire « retour du refoulé » fit sauter tout l'appareil rhétorique de la Transition (mesure, calcul, modération, etc.) qui avait bloqué le travail de la mémoire au nom d'une prudence faite d'invisibles stratégies d'occultation du conflit [...] les réactions qui se déchaînèrent dans la rue à propos de l'affaire Pinochet ont démontré le caractère artificiel du consensus [...]. L'affaire Pinochet produisit un dérangement symbolique à l'intérieur de la marche politique consensuelle qui paraissait si bien rodée, et démontra aussi la disjonction existante entre le discours politique et les pratiques sociales³²⁷...

Si la démocratie chilienne était fragilisée depuis le tout début des années nonante, l'aspect le plus déterminant était l'absence d'un véritable « travail de mémoire », déjà évoqué plus haut. Lors des premières années de dictature, ce travail de mémoire et de dénonciation se déroulait de manière individuelle chez les victimes de la répression, et désormais avec l'universalité de l'affaire Pinochet, c'est « une irruption de la mémoire collective » qui émerge. La mémoire de la dictature ne se résumera plus au combat engagé des victimes ou de leur famille pour connaître les faits et obtenir l'organisation d'un procès, dorénavant, elle fera l'objet d'une administration collective³²⁸.

Enfin, l'arrestation de Pinochet a une implication majeure dans la restitution de la mémoire collective mais aussi dans l'action de la justice et la restitution de la souveraineté du droit. Par cela, les victimes n'étaient plus réduites à de simples chiffres et l'Histoire à des faits sans conséquence³²⁹. L'écrivaine Olga Lobo écrira :

³²⁶ O. Compagnon, « L'affaire Pinochet : la justification à l'épreuve des changements d'échelle », *op.cit.*, p.349.

³²⁷ N. Richard, « La transition politique au Chili : formalisme démocratique et déchirures de la mémoire », *op.cit.*, p.177.

³²⁸ O. Compagnon, F. Gaudichaud, « Chili : un passé trop vite passé », *op.cit.*, p.85.

³²⁹ O. Lobo, « Documents pour l'Histoire. Regards pour une nouvelle démocratie au Chili », *op.cit.*, p.2.

L'arrestation de Pinochet ainsi que la pression internationale ont permis à une grande partie de la société chilienne de manifester publiquement le besoin d'une rupture plus claire, plus radicale, vis-à-vis du passé. L'éclosion du discours consensuel a également permis la mise en cause du discours officiel d'une mémoire institutionnelle, créant ainsi un interstice où une autre mémoire est possible, où une autre justice est possible. En provoquant une crise dans le consensus, « la rue » a réussi à déstabiliser, créer le débat, contester le discours hégémonique. Désormais plus de silence, plus de consensus non plus. L'artificialité de cette société, soi-disant, pacifiée à coups de décrets éclatait en même temps que « la rue » retrouvait un rôle central de revendication de justice³³⁰.

Dès lors, le Chili tout entier s'engagea dans un processus de réapprentissage de son histoire récente également appelé, processus de récupération de sa mémoire, que les conditions de la transition à la démocratie avaient rendu impossible³³¹. S'il vainc les oublis intéressés, les vérités officielles à caractère accommodant et les amnésies collectives, ce processus de réapprentissage permettra la transformation de la société chilienne qui ouvrira une nouvelle voie vers la consolidation d'une démocratie plus juste et plus authentique³³². A la fin du XX^e siècle, les enjeux de la démocratisation chilienne résident donc dans la poursuite des recherches historiques qui, à elles seules, permettront de dépasser le conflit entre des mémoires concurrentes : l'obstacle majeur de la transition et de la consolidation démocratique.

³³⁰ Ibidem, p.3.

³³¹ O. Compagnon, F. Gaudichaud, « Chili : un passé trop vite passé », *op.cit.*, p.84.

³³² O. Lobo, « Documents pour l'Histoire. Regards pour une nouvelle démocratie au Chili », *op.cit.*, p.6.

Conclusion

Lorsque la troisième vague de démocratisation de Huntington déferla sur le Chili à partir de 1988, on ne pouvait se douter qu'on aurait à faire à une des transitions à la démocratie les plus difficiles des années nonante. Obstruée par une phase de transition inaboutie et incomplète, et une consolidation démocratique qui ne pouvait prendre racine dans la société civile, faute de justice envers les crimes de la dictature, la transition à la démocratie chilienne est sûrement une de celles qui fit couler le plus d'encre dans les sphères de la transitologie. La « accommodationist strategy » employée par les démocrates chiliens afin de récupérer le pouvoir des mains des militaires, les mena sur un terrain institutionnel tellement périlleux que la démocratisation du pays s'est vue incertaine jusqu'à l'arrestation du général Pinochet à Londres en 1998.

Quels furent les faits qui créèrent cette conjoncture explosive qui impliqua une scission au sein de la société chilienne entre partisans et détracteurs d'Augusto Pinochet ? A l'époque des négociations pour la remise du pouvoir au civil, Patricio Aylwin savait pertinemment qu'une phase de transition démocratique était une situation à risque qui préconisait énormément de prudence et de sagesse. Dans cette mesure, la première grande décision prise par la Concertación, dans l'intérêt de la nation chilienne, fut d'accepter les conditions anti-démocratiques imposées par le régime militaire pour sortir de la dictature et éviter toute passation de pouvoir dans la violence. Au nom de la réconciliation de la nation chilienne, du besoin de réaffirmation d'une identité commune et pour éliminer l'autoritarisme, le Chili se devait de proscrire les voies violentes et radicales. Patricio Aylwin se défendra de ce choix, dans son discours d'investiture le 12 mars 1990 au stade national, en affirmant : « Nous, les démocrates chiliens, avons choisi pour transiter vers la démocratie la voie du combat de l'autoritarisme dans son propre champ. C'est ce qu'on a fait, avec les profits et les coûts que cela entraîne »³³³. A ce moment, il ne soupçonnait sûrement pas que ces coûts auxquels il fait allusion, créeront par la suite un tel statu quo composé de blocages et de crispations au sein de la société civile et politique qui empêcheront la nouvelle démocratie d'entrevoir tout espoir de consolidation en un régime démocratique abouti.

³³³ P. Díaz, « Les discours présidentiels et les politiques gouvernementales sur les droits de l'homme au Chili. Une analyse de la Commission Nationale de Vérité et Réconciliation (1990-1991) », in R. Frégosi, R. España Ruiz (éds), *Droits de L'Homme et Consolidation Démocratique en Amérique du Sud*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.32.

Quand le président chilien évoque le fait de battre l'autoritarisme dans son propre camp, il fait, bien sûr, allusion à la décision d'avoir accepté de garder la Constitution autoritaire de 1980 comme base de la nouvelle démocratie. Le nœud du problème est là pour tous les démocrates chiliens. En acceptant cette Constitution, ils ouvrirent la voie aux enclaves autoritaires, héritage dictatorial qui empêchera la phase de transition démocratique d'aboutir. Parmi ces enclaves autoritaires : les lois organiques constitutionnelles, le Conseil de sécurité nationale, la Cour constitutionnelle, la Cour Suprême, le système électoral binominal, la justice militaire, la continuité du leadership de Pinochet et des commandants en chef des armées, la loi d'amnistie de 1978, etc. Alors qu'elle est accablée d'une phase de transition démocratique inaboutie et inachevée, les chances pour la nation chilienne d'ériger une démocratie solide passeront par une indéfectible nécessité de réformes constitutionnelles qui seront systématiquement bloquées, sous les mandats d'Aylwin et de Frei, par une surreprésentation des partis de droite au Congrès ou abolies par une justice chilienne aux accents conservateurs.

L'autre grande décision entreprise par la Concertación au profit de l'érection de la démocratie est l'impunité accordée aux tortionnaires coupables de crimes contre l'humanité durant le régime militaire sous l'égide de la stratégie de l'oubli. Avec l'impératif de réconciliation du peuple chilien et de l'Unité nationale, la société politique choisit de taire et d'oublier l'histoire de la dictature et ses faits tragiques, laissant tous les témoignages des victimes ou de leur famille bien à l'écart des discours officiels. Cette décision met en évidence l'inquiétude de voir les militaires ressortir dans les rues pour annihiler les efforts d'instauration du nouveau régime mais également, elle reflète le déséquilibre des rapports de pouvoir entre le monde politique et l'institution militaire indépendante de toute obédience. Cette stratégie de l'oubli est en totale inadéquation avec le travail de mémoire entrepris par les victimes en tant que condition sine qua non pour construire un avenir où les démons du passé seraient enfin disparus. Elle créa un fossé dans la population chilienne et elle mit au banc des exclus de la société, en tout cas pour un temps, tous ceux qui avaient besoin de restaurer la mémoire des événements de la dictature.

En d'autres mots, l'accomplissement de la transition et de la consolidation chilienne furent des échecs notoires durant les deux premiers mandats post-dictature à la suite de la « stratégie de consensus » entrepris par la caste politique pour entamer la démocratisation du pays. Cela permit aux militaires d'instaurer une structure institutionnelle pervertie par des rouages qui leur permettaient la continuité de leur influence au sein des trois branches du pouvoir.

Parallèlement, la structure institutionnelle et son fonctionnement rendaient impossible le devoir de justice afin de condamner les auteurs des crimes contre les droits de l'Homme. Une petite phase célèbre de Patricio Aylwin lors de l'inauguration de la Commission Rettig reflète cette ambivalence des démocrates chiliens qui, malgré leur volonté d'imposer les préceptes démocratiques dans le pays, se retrouvaient pieds et poings liés à cause du fonctionnement de leurs propres institutions et de la continuité du leadership du régime précédent : « vérité et justice dans la mesure du possible »³³⁴.

Les impératifs de transition et de consolidation démocratiques ne seront satisfaits qu'à coup de réformes institutionnelles pour éliminer ces enclaves autoritaires et grâce à un travail collectif d'appropriation de la mémoire pour permettre enfin à la société chilienne d'une part, de faire éclore les vérités et d'autre part, de se donner les moyens de faire justice. Néanmoins, ces obligations n'étaient pas prêtes à être remplies durant la période étudiée, majoritairement, dû à la présence d'un homme, le général Pinochet, du symbole de toute une période. On peut vraiment affirmer que le Chili relança son processus de démocratisation grâce à : l'internalisation et l'universalisation de l'affaire Pinochet lors de son arrestation à Londres, la désacralisation de sa personne qui suivit et l'ensemble des condamnations qui le persécutèrent lors des dernières années de sa vie jusqu'à sa mort en 2006. Le Chili est bien l'un des seuls cas, avec le Portugal, où on peut affirmer que les phases de transition et de consolidation, chères aux transitologues, s'accompliront en même temps sous la condition sine qua non de disparition des enclaves autoritaires³³⁵.

Les réformes constitutionnelles qui étaient tellement indispensables virent le jour à partir de la présidence de Ricardo Lagos. En 2005, celui-ci réforma plus de 58 articles de la Constitution et remplaça la signature de Pinochet par la sienne, après quatre années de discussion parlementaire. Cette toute première modification de la Constitution de 1980, met fin, entre autres, à l'imposition de sénateurs « désignés », à l'impuissance du président de pouvoir congédier les commandants en chef des armées, ainsi qu'à toute tutelle des forces armées sur la politique. Elles marquent aussi la suppression et la modification des fonctions du Conseil de sécurité nationale attribuées par la Constitution, en un corps qui fournit uniquement des conseils au président. Le tout marque le signe du début de rupture avec le passé institutionnel

³³⁴ "Verdad y justicia en la medida de lo posible".

³³⁵ J. J. Linz, A. Stephan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, op.cit., p.212.

imposé par les militaires³³⁶. Ricardo Lagos fut également l'initiateur de la « Commission nationale sur l'emprisonnement politique et la torture »³³⁷ qui rendit les chiffres exacts quant aux victimes de la dictature et qui mit en lumière la réelle vérité des faits. Ces démarches sont l'aboutissement du lent processus d'éviction des militaires³³⁸. Ensuite, les grandes réformes continuèrent sous l'ère Bachelet, première femme présidente du Chili et comme tout un symbole, fille d'un général fidèle à Allende et assassiné sous la torture durant la dictature. Celle-ci mit en place un projet de réforme du système électoral pour l'obtention d'un système représentatif plus juste et plus large, avec plus de représentativité féminine. Il vise également la suppression du système binomial et la redéfinition des circonscriptions et districts électoraux. Ce nouveau système électoral fut accepté en janvier 2015, mettant un terme à l'un des plus grands piliers de l'héritage autoritaire. Au début de l'année 2018, c'est plus d'une trentaine de réformes qui ont été effectuées sur la Constitution chilienne mais l'impunité est toujours une donnée clé du paysage politique chilien. De plus, selon le journal *Le Monde*, plus de 70% des Chiliens considèrent toujours leur Constitution comme « illégitime » et désirent son remplacement³³⁹. En effet, malgré les efforts réformistes incessants des partis du centre et de la gauche, des enclaves autoritaires sont encore utilisées aujourd'hui à mauvais escient. On mentionnera principalement, la loi antiterroriste promulguée par la junte pour répondre aux vagues de protestation de l'opposition et qui est aujourd'hui utilisée pour engager des poursuites contre les membres de la communauté mapuche qui cherchent à protéger leurs terres ancestrales. Par cette loi, le peuple mapuche est incriminé de manière tout à fait inégale face à la justice et leurs droits ne sont pas garantis lors de procès soulevant de nombreuses irrégularités, selon de nombreuses organisations de défense des droits de l'Homme³⁴⁰.

Enfin, la persistance des institutions de la dictature, vingt-huit ans après la passation de pouvoir, met encore en cause la consistance des fondements de la démocratie chilienne. Par-delà les phases de transition ou de consolidation démocratique, il est temps de se demander

³³⁶³³⁶ O. Lobo, « Documents pour l'Histoire. Regards pour une nouvelle démocratie au Chili », *op.cit.*, p.16.

³³⁷ Nommée également, Commission Valech.

³³⁸ O. Compagnon, F. Gaudichaud, « Chili : un passé trop vite passé », *op.cit.*, p.86.

³³⁹ C. Legrand, « La présidente chilienne sortante lance la réforme de la Constitution de Pinochet », in *Le Monde*, International, Amériques, *Site du journal Le Monde* [en ligne], https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2018/03/09/la-presidente-chilienne-sortante-lance-la-reforme-de-la-constitution-de-pinochet_5268528_3222.html (Page consultée le 16 juillet 2018).

³⁴⁰ Amnesty International, « Chili : stop à l'incrimination du peuple mapuche par la loi antiterroriste », in Amnesty International, Actualités, *Site de l'ONG Amnesty International* [en ligne], <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/chili-stop-a-l-incrimination-du-peuple-indigene-mapuche-par-la-loi> (Page consultée le 16 juillet 2018).

quelles sont encore les épreuves à surmonter pour le peuple chilien dans la construction de sa démocratie ? À ce niveau, mon expérience sur place me fait constater l'absence d'un projet commun et collectif au sein de cette société qui irait au-delà du jeu des idéologies et serait le pilier de la solidité de sa démocratie. Malheureusement, la perpétuelle continuation de la polarisation idéologique, cristallisée entre pinochetistes et détracteurs, pervertit les solidarités au sein de la société civile et par la suite nourrit cette scission entre gauche et droite politiques. Cette situation fait défaut à la démocratie chilienne et représente sûrement l'un de ses plus grands défis pour l'avenir : le changement de mentalité.

Bibliographie

Monographies

ALMOND, G., BINGHAM POWELL, G., *Analyse comparée des systèmes politiques*, Paris, Hachette, 1972.

BADIE, B., BIRNBAUM, P., BRAUD, P., & HERMET, G., *Dictionnaire de science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 8^e édition 2015.

BOENINGER, E., *Democracia en Chile: Lecciones para la Gobernabilidad*, Santiago, Editorial Andres Bello, 1998.

CAROTHERS, T., *Aiding Democracy Abroad*, Washington D.C., Carnegie Endowment for International Peace, 1999.

CASTILLO, E., *Chili, 11 septembre 1973. La démocratie assassinée*, Paris, Le Serpent à Plumes (coll. « Récits et témoignages »), 2003.

FERNANDEZ, M., RAMPAL, J.-C., *Pinochet. Un dictateur modèle*, Hachette Littératures (coll. « Histoire »), 2003.

FUKUYAMA, F., *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion (coll. « Histoire »), 1992.

GARRETÓN, M., G., *la posibilidad democrática en Chile*, Santiago, FLASCO, 1989.

GUNTHER, R., Diamandouros, P. N., Puhle, H.-J. (éds), *The Politics of Democratic Consolidation: Southern Europe in Comparative Perspective*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1995.

HUNEEUS, C., *El régimen de Pinochet*, Santiago, Editorial Sudamericana, 2000.

HUNTINGTON, S., *The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman, Oklahoma, University of Oklahoma Press, 1991.

LINZ, J. J., *Totalitarian and Authoritarian Regimes*, Colorado, Lynne Rienner Publishers, 2000.

LINZ, J. J., STEPHAN, A., *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996.

MOULIAN, T., *Chile Actual. Anatomía de un mito*, Santiago de Chile, LOM ediciones, 1997.

O'DONNELL, G., SHMITTER, P., WHITEHEAD, L. (éds), *Transition from Authoritarian Rule. Comparative Perspectives*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1986.

PATINO, B., *Pinochet s'en va. La transition démocratique au Chili (1988-1994)*, Paris, Éditions de l'IHEAL, 2000.

QUERMONNE, J.-L., *Les régimes politiques occidentaux*, Paris, Points/Seuil, 1986.

SEPÚLVEDA, L., *Un nom de torero*, Paris, Seuil (coll. « Points »), 1996.

TILLY, C., *Contention & Democracy in Europe, 1650-2000*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

UNNOLD, Y. S., *Representing the Unrepresentable: Literature of Trauma under Pinochet in Chile*, vol.3, États-Unis, Peter Lang (coll. « Latin America »), 2002.

WEBER, M., *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Presses Pocket, 1992.

Articles scientifiques

ALEXANDER, G., « Les défis de la consolidation dans les nouvelles démocraties », in *Revue internationale de politique comparée*, vol.18, n°1 (2011), pp.53-67.

BAEZA, P. R., « Chili : l'impunité et ses conséquences psychiatriques », in *Mouvements*, vol.1, n°53 (2008), pp.84-87.

COMPAGNON, O., GAUDICHAUD, F., « Chili : un passé trop vite passé », in *Hermès, La Revue*, vol.3, n° 52 (2008), pp.83-89.

DUFY, C., THIRIOT, C., « Les apories de la transitologie : Quelques pistes de recherche à la lumière d'exemples africains et post-soviétiques », in *Revue internationale de politique comparée*, vol.20, n°3 (2013), pp.19-40.

ENSALACO, M., « In with the New, Out with the Old? The Democratising Impact of Constitutional Reform in Chile », in *Journal of Latin American Studies*, vol.26, n°2 (1994), pp.409-429.

FAREED, Z., « The Rise of Illiberal Democracy », in *Foreign Affairs*, vol.76, n°6 (1997), pp.22-43.

GAUDICHAUD, F., « Le poids de la défaite. Retour sur les origines de l'exil politique chilien (1970-1990) », in *Hommes et migrations*, n°1304 (2014), pp.9-15.

GUILHOT, N., SCHMITTER, P. C., « De la transition à la consolidation. Une lecture rétrospective des *democratization studies* », in *Revue française de science politique*, n°4-5 (2000), pp.615-632.

HERMET, G., « Juan J. Linz., Alfred Stepan, *Problems of Démocratie Transition and Consolidation* », in *Revue de science politique*, vol.47, n°2 (1997), pp.254-257.

JOIGNANT, A., « La politique des "transitologues" : luttes politiques, enjeux théoriques et disputes intellectuelles au cours de la transition chilienne à la démocratie », in *Politique et Sociétés*, vol.3, n°242 (2005), pp.33-59.

LOBO, O., « Documents pour l'Histoire. Regards pour une nouvelle démocratie au Chili », in *ILCEA*, n°13 (2010), pp.1-21.

LÖWY, M., SADER, E., « La militarisation de l'État en Amérique latine », in *Tiers-Monde*, vol.17, n°68 (1976), pp. 857-890.

LIPSET, S. M., « Some Social Requisites of Democracy », in *American Political Science Review*, vol.53, n°1 (1954), pp.69-105.

MONTES, J. E., VIAL, T., « The Constitution-building Process in Chile: The Authoritarian Roots of a Stable Democracy », in *International IDEA* (2005), pp.1-33.

MUNCK, G. L., SKALNIK LEFF, C., « Mode of Transition and Democratization. South America and Eastern Europe in Comparative Perspective », in *Comparative Politics*, vol.3, n°29 (1997), pp.343-362.

OSTIGUY, P., « La transformation du système de partis chilien et la stabilité politique dans la post-transition », in *Politique et Sociétés*, vol.3, n°242 (2005), pp.109-146.

PEREIRA, A. W., ZAVERUCHA, J., « The Neglected Stepchild: Military Justice and Democratic Transition in Chile », in *Social Justice*, vol.32, n°2 (2005), pp.115-131.

RIQUELME SEGOVIA, A., « La transition démocratique au Chili et la fin de la guerre froide » in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°54 (1999), pp.22-25.

RUSTOW, D. A., « Transitions to Democracy: Toward a Dynamic Model », in *Comparative Politics*, vol.2, n°3 (1970), pp.337-363.

SEGOVIA, A., R., « La transition démocratique au Chili et la fin de la guerre froide », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°54 (1999), pp.22-25.

ZAGEFKA, P., « Indios, Ibériques, Mestizos, Mulatos en Amérique espagnole : un point historique sur la construction sociale des catégories ethniques », in *HAL archives-ouvertes* (2006), pp.1-24.

Textes extrinsèques

COMPAGNON, O., « L'affaire Pinochet : la justification à l'épreuve des changements d'échelle », in BOLTANSKI, L., CLAVERIE, E., OFFENSTADT, N., VAN DAMME, S. (éds), *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris, Stock, 2007, pp.347-364.

DÍAZ, P., « Les discours présidentiels et les politiques gouvernementales sur les droits de l'homme au Chili. Une analyse de la Commission Nationale de Vérité et Réconciliation (1990-1991) », in FRÉGOSI, R., ESPAÑA RUIZ, R. (éds), *Droits de L'Homme et Consolidation Démocratique en Amérique du Sud*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp.25-46.

FUENTES, C., « Violent Police, Passive Citizens: The Failure of Social Accountability in Chile », in PERUZZOTTI, E., SMULOVITZ, C. (éds), *Enforcing the rule of Law: The Politics of Social Accountability in the New Latin American Democracies*, Washington D.C., Manuscript, 2004, pp.168-216.

LINZ, J. J., « An Authoritarian Regime: Spain », in E. ALLARDT et al., *Cleavages, Ideologies et Party Systems*, Helsinki, The Academic Bookstore, 1964.

LINZ, J. J., « Totalitarian and Authoritarian Regimes », in GREENSTEIN, F. I., & POLSBY, N. W. (éds), *Handbook of political science*, Reading Mass., Addison-Wesley, 1975.

RAMOS, S., « Inflation in Chile and the Political Economy of the Unidad Popular Government », in SIDERI, S. (éds), *Chile 1970–73: Economic Development and Its International Setting*, Boston, MA, Springer, Institute of Social Studies (Series on the Development of Societies), vol.4 (1979), pp.313-362.

RICHARD, N., « La transition politique au Chili : formalisme démocratique et déchirures de la mémoire », in BROSSAT, A., DÉOTTE, J.-L. (éds), *L'époque de la disparition. Politique et esthétique*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp.175-183.

Notes de cours

DARVICHE, S., *Les dictatures*, Notes de cours, Université de Montpellier, Montpellier, 2015.

LAOUREUX, S., *Philosophie sociale et politique*, LPHIB203, Notes de cours, Université de Namur, Namur, 2014.

MAGASICH, J., « Chili, un pays laboratoire », in *Analyse sociopolitiques de l'Amérique latine*, LDVLP2631, Notes de cours, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2017.

YÉPEZ DEL CASTILLO, I., *Analyse socio-politique de l'Amérique latine*, LDVLP2631, Notes de cours, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2017.

Ressources d'internet

AMNESTY INTERNATIONAL, « L'arrestation du général Pinochet : un événement qui a changé le sens de la justice », in Amnesty International, Communiqué de presse, *Site de*

l'ONG Amnesty International [en ligne], <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/l-arrestation-du-general-pinochet> (Page consultée le 15 juillet 2018).

AMNESTY INTERNATIONAL, « Chili : stop à l'incrimination du peuple mapuche par la loi antiterroriste », in Amnesty International, Actualités, *Site de l'ONG Amnesty International* [en ligne], <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/chili-stop-a-l-incrimination-du-peuple-indigene-mapuche-par-la-loi> (Page consultée le 16 juillet 2018).

ARZOBISPADO DE SANTIAGO, « Vicaría de la Solidaridad », in Los Orígenes, *Site de la Fundacion documentacion y archivo de la viceria de la solidaridad* [en ligne], http://www.vicariadelasolidaridad.cl/vicaria_solidaridad.php (Page consultée le 23 mai 2018).

BANQUE MONDIALE, « Aide publique au développement nette reçue (\$ US courants) », in Banque Mondiale, Données, *Site de la Banque Mondiale* [en ligne], <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ODAT.CD> (Page consultée le 01 juin 2018).

CASSEN, B., « Au Chili, les sirènes de l'oubli et les dividendes du libéralisme », in Le Monde Diplomatique, Archives, *Site du Journal Le Monde Diplomatique* [en ligne], <https://www.monde-diplomatique.fr/1995/02/CASSEN/6140> (Page consultée le 27 juin 2018).

ESCUDERO, R. S., « Droits de l'homme et amnistie au Chili : évolution de la jurisprudence concernant l'application du Décret-Loi d'amnistie de 1978 », in Publications, *Site de Interdisciplinary Institute for relations between Europe, Latin America and the Caribbean* [en ligne], <http://irelac.be/en/publications/publications-2018/droits-de-lhomme-et-amnistie-au-chili-evolution-de-la-jurisprudence-concernant-lapplication-du-decret-loi-damnistie-de-1978/> (Page consultée le 15 juillet 2018).

FREGOSI, R., « Transition démocratique : traduction de l'article du dictionnaire de science politique de l'Université du Chili », in HAL, Sciences de l'Homme et Société / Science politique, Prépublication, *Site des sciences de l'homme et de la société* [en ligne], <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00653654> (Page consultée le 30 avril 2018).

ISKANDAR, K., « Salvador Allende et le coup d'état d'Augusto Pinochet », in Histoire pour tous, Histoire récente et contemporaine, *Site de Histoire pour tous* [en ligne], <https://www.histoire-pour-tous.fr/dossiers/3179-salvador-allende-et-le-coup-detat-daugusto-pinochet.html> (Page consultée le 16 mai 2018).

LE MONDE, « Chili : la Cour suprême conclut au suicide de Salvador Allende », in Le Monde, Amériques, *Site du journal Le Monde* [en ligne], http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2014/01/07/chili-la-cour-supreme-conclut-au-suicide-de-salvador-allende_4344307_3222.html (Page consultée le 17 mai 2018).

LEGRAND, C., « La présidente chilienne sortante lance la réforme de la Constitution de Pinochet », in Le Monde, International, Amériques, *Site du journal Le Monde* [en ligne], <https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2018/03/09/la-presidente-chilienne-sortante-lance->

la-reforme-de-la-constitution-de-pinochet_5268528_3222.html (Page consultée le 16 juillet 2018).

Ressources audiovisuelles

HENRIQUEZ, P., *Le dernier combat d'Allende*, France-Canada, Macumba, France 3, 1998, 56min.

LARRAÍN, P., *No*, Chili, Mexique, États-Unis, 2012, 117 minutes.

Discours officiels

ALLENDE, S., « Dernier discours de Salvador Allende le matin du coup d'état du 11 septembre 1973 », traduit de l'espagnol par Lorena Bettocchi, [en ligne] <http://chili.rongorongo.com/discours-allende.html> (Page consultée le 17 mai 2018).

Thèses de Doctorat

GARATE, E., *La “Révolution économique” au Chili. A la recherche de l'utopie néoconservatrice 1973-2003* (Doctoral dissertation), Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 2010.

Documents officiels

« Constitución Política de la República de Chile », *Journal officiel de la République du Chili*, 8 août 1980.

« Ley Orgánica Constitucional de las Fuerzas Armadas », *Journal officiel de la République du Chili*, 27 février 1990, n°18.948.

Résolution adoptée par l'Assemblée générale lors de sa trente-deuxième session : Protection des droits de l'homme au Chili, New-York : Nations unies, 16 décembre 1977, A/RES/32/118 (1997).

Working Papers

GOURSAT, J., « Alejandra Carmona et les autres : des enfants de militants en quête de mémoire » in BARBAT, V., ROUDÉ, C. (éds), *De l'Unité populaire à la transition démocratique : représentations, diffusions, mémoires cinématographiques du Chili, 1970-2013*, Actes des journées d'étude, Paris, 9-10 octobre 2013.

NAVIA, P., « A Shrinking Electorate in Post Pinochet Chile », Meeting of the Latin American Studies Association, Hyatt Regency Miami, 16-18 mars 2000.

Résumé

Ce mémoire étudie, sous une perspective néo-libérale, le phénomène socio-politique de transition à la démocratie d'un régime autoritaire à un régime démocratique à travers l'analyse de la transition démocratique chilienne après le départ du pouvoir d'Augusto Pinochet. Après un résumé historique et une démonstration des concepts liés à la transitologie, l'étude se consacre à étudier d'une part, la phase de transition démocratique pour mettre en lumière la mise en place de nouveaux arrangements procéduraux, et d'autre part, la consolidation démocratique pour juger du degré d'institutionnalisation des règles définissant le régime. La période d'étude se limite au mandat présidentiel de Patricio Aylwin et Eduardo Frei Ruiz-Tagle.

Mots-clés

Chili, Transition démocratique, Consolidation démocratique, Dictature, Democratization Studies.